

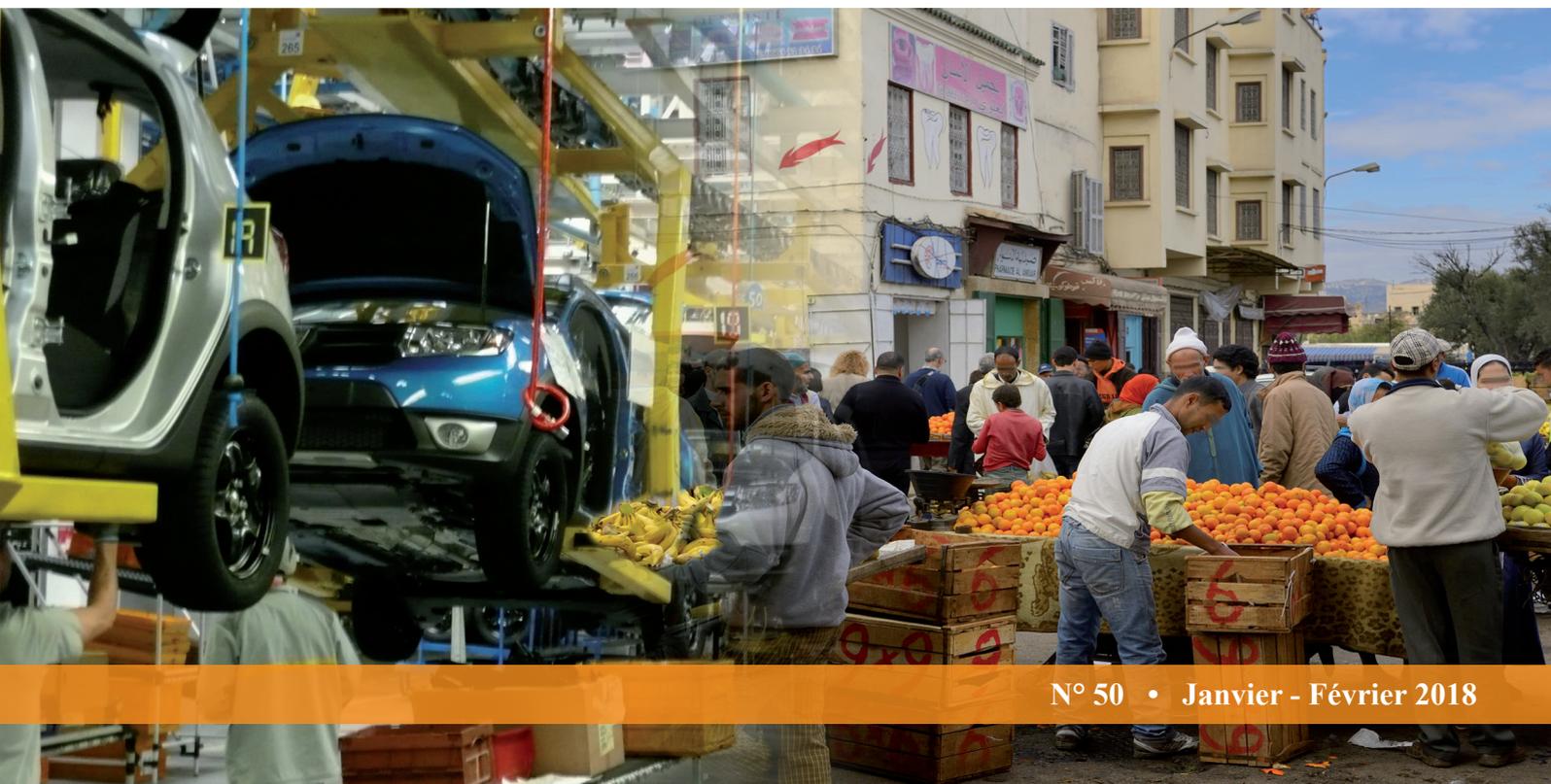
Les Cahiers

d u P I a n

► Pauvreté et prospérité partagée dans le Maroc du troisième millénaire



► Croissance, inégalité et emploi





المندوبية السامية للتخطيط

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

Ilot 31-3, secteur 16, Hay Riad

Tél.: 0537 57 69 04

Fax: 0537 57 69 02

BP 178, Quartier administratif – Rabat

Président

Ahmed Lahlimi Alami

Haut Commissaire au Plan

Responsable de la rédaction

Hasnae Fdhil

Comité scientifique

Abdelhak Allalat

Ayache Khellaf

Belkacem Absous

Mustapha Zafri

Jamal Bakhti

Abdellah El Idrissi El Jaouhari

Ali El Youbi

Khalid Soudi

Khadija El Houdi

Abdellah Sougrati

Ahmed Jmila

El Houssine Belhachmi

Jamil Berdai

Editeur

CND

(Centre National de Documentation)

Tél.: 0537 77 10 32 / 0537 77 09 84

0537 77 30 08

Fax: 0537 77 31 34

Haut-Agdal – Rabat

Dépôt légal

2004/0139

ISSN: 1114-8411

Publication

Haut Commissariat au Plan

e-mail: cahiersduplan@hcp.ma

Site: www.hcp.ma

Pré-presse

Babel com

Tél.: 0537 77 92 74

e-mail: babel.come@gmail.com

Agdal – Rabat

s o m m a i r e

Pauvreté et prospérité partagée au Maroc du troisième millénaire	4
Introduction	5
Contexte démographique, social et économique du Maroc	7
Vue d'ensemble sur l'évolution du niveau de vie	18
Dynamique de la pauvreté, des inégalités et de la prospérité partagée	21
Déterminants socioéconomiques de la pauvreté, des inégalités et de la prospérité partagée	44
Rôles des politiques de ciblage forfaitaire et de la solidarité sociale	50
Croissance, inégalité et emploi	61

Les Cahiers du Plan publient les articles dans la langue où leurs auteurs les ont rédigés. Le contenu de ces articles n'engage que leurs auteurs.

Pauvreté et prospérité partagée au Maroc du troisième millénaire

Haut-Commissariat au Plan et la Banque mondiale (1)

Le Maroc a besoin d'un modèle de croissance durable et dynamique pour rattraper les pays avancés. Au taux de croissance observé actuellement, il faudrait 42 ans pour atteindre le niveau de développement du Portugal et jusqu'à 53 ans pour atteindre celui de la France aujourd'hui. Si l'économie nationale augmentait de 2 points de pourcentage son taux de croissance actuel, le PIB par habitant du Maroc serait, en 2035, similaire à celui des pays à revenus intermédiaires élevés. Pour enclencher un rattrapage plus rapide avec les pays avancés, le Royaume devra non seulement soutenir sa croissance, mais aussi passer à une trajectoire de croissance plus élevée. Cela oblige le Maroc à résoudre les nombreux problèmes structurels de son économie liés à la faible qualité de la gouvernance, à la faiblesse du capital humain et à l'impératif de poursuivre l'accumulation du capital physique. Au niveau du développement social, les enseignements tirés de cette étude suggèrent que la réduction continue, voire l'éradication, de la pauvreté monétaire requiert le maintien d'une croissance soutenue et le renforcement des mécanismes d'équité sociale via notamment la réduction de l'effet adverse des inégalités sur la répartition des revenus. Toute croissance économique entraînerait de façon plus que

proportionnelle une réduction de la pauvreté monétaire, dans le cas où cette croissance ne serait pas génératrice d'inégalités supplémentaires.

L'impact croisé de la croissance et des inégalités sur la dynamique de la pauvreté se manifeste clairement à l'échelle régionale. La relance de l'économie locale et la réduction des inégalités inter et intra-régionale s'avèrent ainsi un choix spatial pro-pauvres. Ceci plaide pour une intégration effective des écarts spatiaux dans les politiques sociales et économiques destinées à remédier à la pauvreté et aux inégalités territoriales et pour une consolidation du rôle des régions, des provinces et des communes dans la conception de ces politiques et leurs déclinaisons à l'échelle territoriale.

Toutefois, la croissance et les inégalités de revenu n'expliquent pas à elles seules la dynamique de la pauvreté monétaire. Encore faut-il que les ménages aient les opportunités sociales et économiques leur permettant de se prémunir contre le dénuement social, en tirant profit équitablement du processus de développement et des mécanismes de redistribution sociale. En dépit d'une tendance à l'amélioration de son capital humain, la population pauvre reste encore marquée par un faible niveau en matière de formation et de qualification. Son principal capital reste son accès au marché du travail précaire, en particulier en milieu urbain. Elle participe d'ailleurs davantage que la population non pauvre au marché du travail. Cependant, sa participation à la production des biens et services n'est qu'apparente, puisque les personnes issues de cette couche sociale occupent généralement des emplois faiblement productifs. Les chefs des ménages pauvres, résidant dans les villes, sont principalement occupés dans le secteur des services et de la construction. Quant à leurs homologues ruraux, ils sont prépondérants dans le secteur agricole.

(1) La présente note s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la convention signée, en avril 2016, par le Haut-Commissariat au Plan et la Banque mondiale afin de mener des travaux d'intérêt commun. Parmi plusieurs axes de coopération, les deux parties ont convenu d'élaborer conjointement des notes d'information pour les utiliser dans le document de la Banque mondiale intitulé « Diagnostic systématique pays ».

Dans ce cadre, un groupe de travail, composé de spécialistes de l'Observatoire des Conditions de Vie de la Population relevant du Haut-Commissariat au Plan – M. Khalid Soudi, Abdeljaouad Ezzrari, Mohamed Yassine Abahamid, et M^{mes} Samira Mizbar et Doha Ikira – et de l'Unité Pauvreté et Équité de la Banque mondiale – M^{mes} Anna Fruttero et Tu Chi Nguyen, et M. Vasco Molini-, a élaboré cette note sur la pauvreté et la prospérité partagée au Maroc.

La réduction des charges familiales, l'accroissement du capital scolaire, la création d'emplois, l'amélioration de l'insertion économique des personnes qualifiées, offrent des opportunités effectives aux ménages et soutient leurs chances de sortir de la pauvreté. La lutte contre la féminisation de la pauvreté s'inscrit également dans cette perspective. L'amélioration de la contribution des femmes, notamment celles chefs de ménages, au bien-être du ménage, serait également d'un grand apport pour faire reculer la pauvreté monétaire. Le caractère multidimensionnel de ces facteurs plaide en faveur d'une vision globale coordonnée de lutte contre la pauvreté intégrant différents secteurs sociaux et économiques. A cet égard, les résultats de la cartographie de la pauvreté multidimensionnelle offrent aujourd'hui une plateforme informationnelle qui pourrait servir de référence pour le ciblage des programmes de protection sociale afin d'améliorer le niveau de vie des couches défavorisées. Ainsi, le recul de la pauvreté aussi bien communale, provinciale que régionale pourrait être optimisé davantage en agissant sur les facteurs constituant le socle des causes profondes de dénuement social et de sa reproduction intergénérationnelle à l'échelle locale la plus désagrégée.

Bien que le Maroc ait enregistré une amélioration de son niveau de vie et une baisse conjuguée de la pauvreté et de la vulnérabilité, la pauvreté subjective se situe encore à un niveau élevé, particulièrement dans le monde rural, chez les femmes et les jeunes, et le sentiment d'immobilité sociale est relativement répandu. Cependant, alors que les perceptions de l'évolution de la pauvreté sur longue période sont moins pessimistes, d'un autre côté, la perception de l'augmentation des inégalités est très importante.

Malgré l'effort indéniable du secteur public en termes d'investissements, notamment dans les infrastructures sociales et les transferts sociaux, les disparités sociales et spatiales restent élevées. Globalement, les dépenses publiques consacrées aux subventions de la Caisse de compensation, l'accès à la couverture médicale et les transferts institutionnels sont pro-riches. Les plus aisés, qu'ils soient citadins ou ruraux, tirent plus largement profit des services et transferts sociaux. Pour lutter plus efficacement encore contre la pauvreté, réduire les inégalités à une plus grande échelle et améliorer le rôle de l'État dans l'accompagnement de cette dynamique, des réflexions

doivent être conduites sur les déterminants de la pauvreté et surtout de la réduction de la pauvreté par sources de revenu. Bien qu'il y ait eu une convergence du niveau de vie entre les régions et un recul léger de l'écart entre les zones urbaines et rurales, les raisons du creusement des inégalités du niveau de vie dans certaines régions restent à approfondir.

Introduction

Cette note a pour objectif principal de fournir une mise à jour détaillée de la pauvreté sous ses formes monétaire et multidimensionnelle ainsi que des inégalités de niveau de vie au Maroc. Les estimations sont établies sur la base des données des enquêtes auprès des ménages. Au cours des années 2000, le Haut-Commissariat au Plan (HCP) a réalisé trois enquêtes intégrées sur la consommation et le niveau de vie des ménages pour mettre à la disposition des décideurs et des utilisateurs des renseignements pertinents sur la situation économique et sociale du Royaume. Il s'agit de l'Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages (ENCDM) réalisée en 2000-2001 et 2013-2014 et l'Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie des Ménages (ENNVN) réalisée en 2006-2007. Les différents travaux d'analyse réalisés par le HCP à partir de ces enquêtes ainsi que leurs bases de données intégrées permettent de mieux comprendre et expliquer les comportements socioéconomiques des ménages et la dynamique du changement social. A cet égard, le HCP a procédé à la mise à jour des indicateurs de la pauvreté et des inégalités sous leurs formes monétaire et multidimensionnelle ainsi que l'analyse de leurs tendances, des profils statistiques des populations en situation de pauvreté et de vulnérabilité et des déterminants socioéconomiques des inégalités sociales et territoriales.

Dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable, l'angle d'analyse de la pauvreté et des inégalités s'est élargi. Ces phénomènes revêtent dorénavant plusieurs formes et dimensions. Le suivi-évaluation et l'analyse de leurs interactivités avec le reste des objectifs de développement durable exigent des données quantitatives et qualitatives intégrées et régulières sur les niveaux et conditions de vie de la

population. Les données se rapportant aux dimensions du bien-être social et économique sont d'une importance cruciale pour l'élaboration d'une batterie d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui permettraient d'apprécier la situation et l'évolution de certains aspects clés des conditions de vie de la population dont notamment la pauvreté et les inégalités sous toutes leurs formes et toutes leurs dimensions. Les résultats qui en découlent sont d'usage courant dans la conception, le suivi et l'évaluation de programmes et stratégies à visées sociales, sensibles aux conditions de vie des différentes catégories socioéconomiques et à leurs aspirations.

Dans l'ensemble, les conditions de vie au Maroc se sont améliorées, en particulier pour les plus pauvres, en témoigne la réduction continue de la pauvreté et de la vulnérabilité (2) Pour soutenir ce progrès, le Maroc est appelé à rester attentif à certains défis :

- **Une croissance durable** : l'évolution du PIB au Maroc a été constamment positive et a constitué une contribution majeure à la réduction de la pauvreté. Cependant, pour enclencher un rattrapage plus rapide avec les pays avancés, le Royaume doit non seulement soutenir sa croissance, mais aussi passer à une trajectoire de croissance plus élevée. Cela oblige le Maroc à résoudre les nombreux problèmes structurels de son économie liés à la faible qualité de la gouvernance, à l'insuffisante accumulation du capital physique et à la faiblesse du capital humain (3).
- **Une croissance inclusive** : la croissance marocaine se révèle pénalisée par la difficulté de l'économie à utiliser de manière optimale le potentiel de capital humain accumulé (4), en particulier les jeunes et les femmes, et à réallouer le travail rapidement entre secteurs à des fins d'efficience. Bien qu'il y ait eu une convergence en termes de développement entre les régions et une légère diminution de l'écart entre les zones urbaines et rurales, les inégalités de

niveau de vie dans certaines régions ont augmenté et la pauvreté est encore concentrée dans les zones rurales. Malgré la réduction de la pauvreté monétaire et multidimensionnelle, la pauvreté subjective reste élevée et augmente. La perception de la pauvreté est également plus élevée parmi certains groupes de populations, comme les jeunes, les femmes et les ruraux, qui nécessitent plus d'attention.

- **Le rôle du gouvernement** : les améliorations apportées à la prestation des services doivent accompagner les progrès réalisés dans la réduction de la pauvreté alors que le rôle des transferts publics reste limité, en particulier dans les zones rurales. Le gouvernement peut jouer un rôle plus important dans l'amélioration de la qualité de vie d'une plus grande part de la population et la réduction des inégalités. En effet, la gouvernance continue de handicaper la croissance économique au Maroc avec une perte d'un point de croissance (5).

Le reste du rapport est structuré comme suit. La première partie de cette note présentera la situation démographique, sociale et économique du Royaume, permettant de placer cette étude au sein d'un contexte particulier, celui du Maroc actuel comparé à un panel de pays hétérogène en termes de développement et de niveau de vie. La deuxième partie détaillera les résultats obtenus en termes de pauvreté, d'inégalités et de prospérité partagée, au travers d'une analyse dynamique. La troisième partie sera consacrée à l'analyse des déterminants socioéconomiques de la pauvreté, des inégalités et de la prospérité partagée. La quatrième partie traitera de l'impact des politiques de ciblage, des transferts monétaires, des dépenses d'éducation et de santé sur l'évolution de la pauvreté, des inégalités et de la prospérité partagée. Enfin la conclusion sera l'occasion de récapituler les principaux enseignements tirés de la note, mais surtout de mettre en évidence les manques en termes de connaissances et de données qui pourraient permettre une analyse plus complète de la problématique de cette note.

(2) « Introduction, Présentation des résultats de l'Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des ménages 2013/2014 » et Étude sur « Inégalités sociales et territoriales », HCP, octobre 2016.

(3) Étude sur les sources de croissance de l'économie marocaine, HCP, 2005.

(4) « Introduction, Présentation des résultats de l'Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des ménages 2013/2014 » et Étude sur « Inégalités sociales et territoriales », HCP, octobre 2016.

(5) Étude sur « Le rendement du capital physique au Maroc », HCP, 2016.

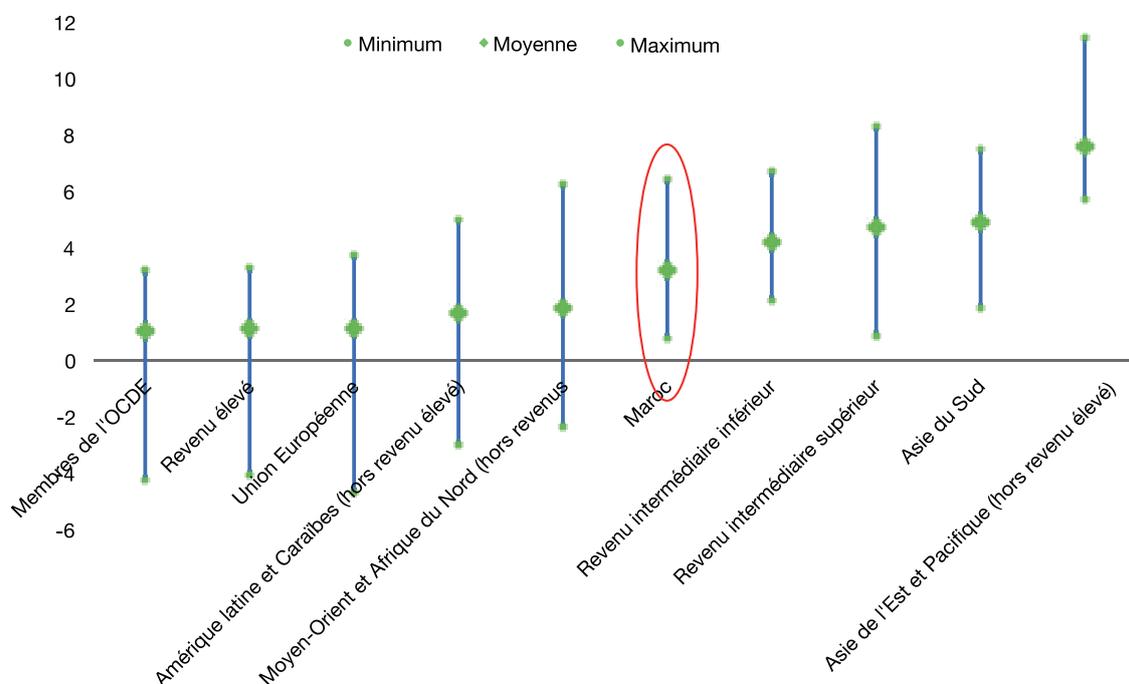
Contexte démographique, social et économique du Maroc

Au cours des 15 dernières années, le Maroc s'est inscrit dans une transition politique et démocratique majeure et dans un processus de réconciliation entre les exigences de la libéralisation et de l'ouverture économique, d'une part, et les impératifs du développement humain, d'autre part. Ainsi, une intégration progressive des dimensions institutionnelle, économique et socioculturelle a été opérée dans les politiques et programmes publics adoptés, pour assurer une meilleure interactivité des déterminants de la création de la richesse avec ceux du développement humain. L'amélioration de l'attractivité et de la compétitivité de l'économie nationale et la nécessité d'une répartition équitable des fruits de la croissance économique, tant sur le plan spatial que social, ont constitué des priorités fondamentales de la politique publique, appuyées en

cela par des stratégies sectorielles et des programmes de lutte contre la pauvreté et les inégalités. De nombreuses réformes, économiques et sociétales ont été mises en œuvre à cet effet (6).

Dans ce contexte, le Maroc a réalisé des progrès considérables en termes de croissance économique. C'est le seul pays du Maghreb qui n'a connu aucun épisode de repli du PIB au cours des 15 dernières années. Le PIB par habitant a progressé de 3,2 % par an en moyenne entre 2000 et 2015 (7). C'est aussi la période de croissance la plus élevée, celle-ci ayant été de 2,5 % en moyenne dans les années 1980 et de 1,6 % dans les années 1990. La croissance moyenne du PIB par habitant, si elle a été supérieure à celle des membres de l'OCDE, des pays à haut revenu, et des pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA, hors revenus élevés), est restée néanmoins bien inférieure à des pays à revenu intermédiaire et d'Asie (Graphique 1).

Graphique 1: La croissance annuelle du PIB par habitant au Maroc et d'autres pays 2000-2015 (en %)



Source : Indicateurs de développement dans le monde (IDM), base de données de la Banque Mondiale.

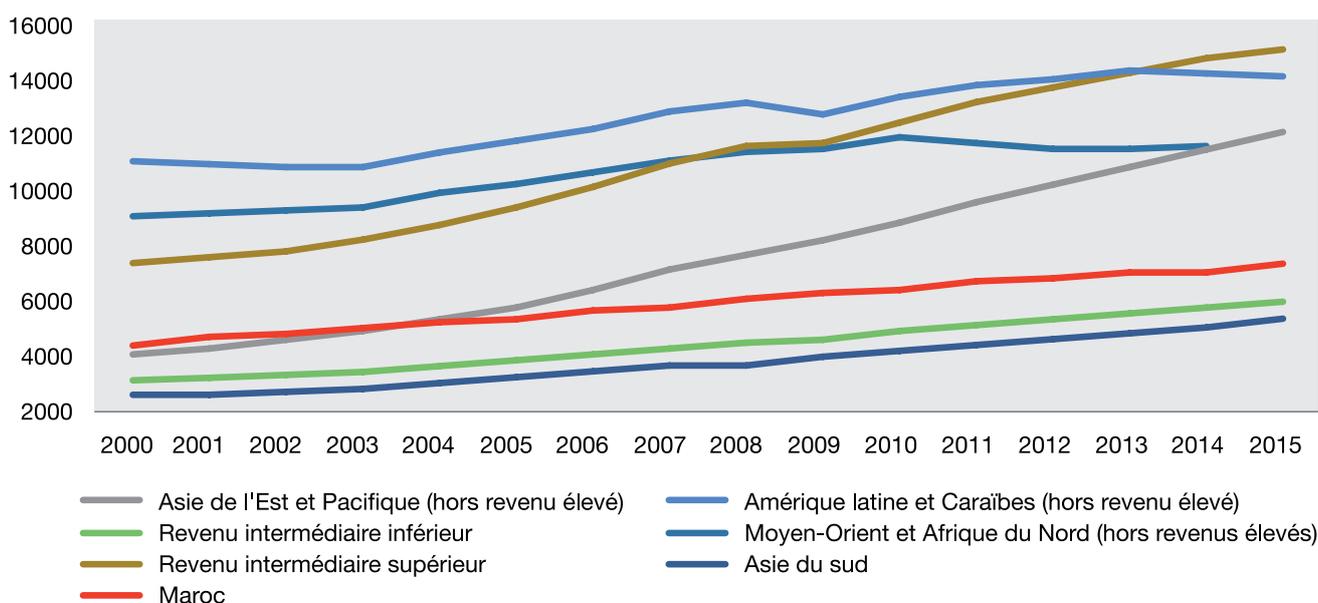
(6) « Population et Développement au Maroc : Vingt ans après la Conférence du Caire de 1994 », HCP, 2013.

(7) Indicateurs de développement dans le monde (IDM), base de données de la Banque Mondiale.

Le Maroc fait aujourd'hui partie de la catégorie des pays à revenu intermédiaire de tranche inférieure, avec un revenu par tête de 3 340 USD en 2016 (Atlas méthode, actuel USD) (8). Sa forte croissance depuis 2000 maintient le Maroc au-dessus de la moyenne des pays à revenu intermédiaire de tranche inférieure, mais cette croissance est encore bien inférieure à la moyenne des pays à revenu intermédiaire de tranche supérieure et, depuis 2004, elle est inférieure à celle de l'Asie de l'Est et du Pacifique (Graphique 2).

et sacrifices (9). Selon les travaux de la Commission sur la croissance et le développement, seules treize économies ont été capables d'atteindre et de maintenir une croissance supérieure à 7 % pendant plus de 25 ans depuis 1950 (10). Le Maroc se place dans un processus de rattrapage avec les pays du Sud de l'Europe, mais son économie ne croît pas de façon suffisamment rapide et stable pour intégrer le groupe des pays émergents (Graphique 3) (11). Au taux de croissance actuel (3,2 %), il faudra 42 ans au Maroc pour atteindre le niveau actuel de PIB par habitant du Portugal (en termes de PPA) et jusqu'à 53 ans pour atteindre le niveau de la France.

Graphique 2: L'évolution du PIB par habitant (en USD parité de pouvoir d'achat, PPA, constants de 2011)



Source : IDM, base de données de la Banque Mondiale.

Le Maroc a l'ambition légitime d'atteindre le statut d'économie à revenu moyen élevé et d'accélérer son rattrapage économique vers les pays avancés. Face aux ambitions économiques du Maroc, l'expérience internationale indique que rares sont les pays qui ont réussi à franchir le cap de revenu intermédiaire pour se hisser parmi les pays à haut revenu et que ceux qui ont réussi l'ont souvent fait au prix d'énormes efforts

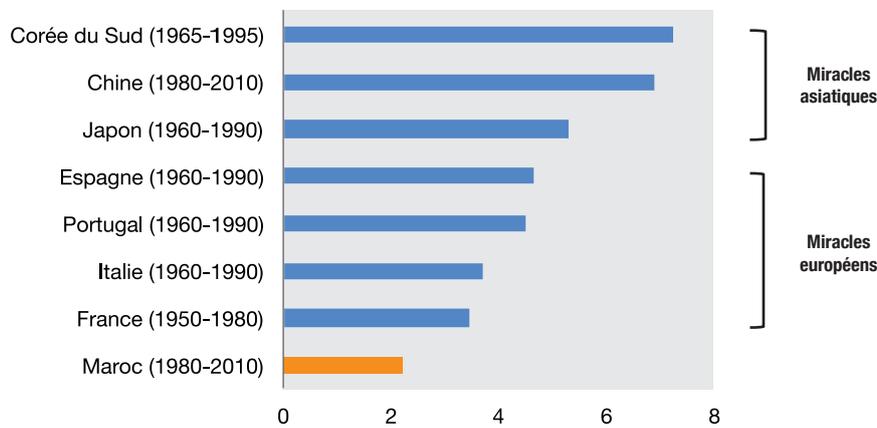
(8) Voir <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/378832-what-is-the-world-bank-atlas-method>.

(9) Par exemple, selon Landes (1998), un aspect du succès éditant de l'industrialisation rapide du Japon après la Seconde Guerre mondiale qui n'a pas suffisamment attiré l'attention des historiens est la douleur et le travail qui l'a rendu possible. Le « miracle économique » japonais n'est pas principalement le produit du puissant MITI mais le produit d'une éthique du travail, de valeurs personnelles et de vertus collectives d'une société richement dotée en capital social.

(10) Il s'agit du Botswana, du Brésil, de la Chine, de Hong Kong, de l'Indonésie, du Japon, de la Corée du Sud, de la Malaisie, de Malte, d'Oman, de Singapour, de Taiwan, et de la Thaïlande. Deux autres pays, l'Inde et le Vietnam, étaient sur la voie pour rejoindre ce groupe.

(11) « Mémorandum économique du pays 2016 », Banque Mondiale.

Graphique 3: Les Trente Glorieuses dans les miracles économiques (taux de croissance du PIB par habitant)



Source : Base de données de Maddison, Université de Groningen, Mémorandum économique pays 2017, Banque Mondiale.

Dans cette optique, pour mieux comprendre les progrès économiques, sociaux et démographiques du Maroc, cette note compare le Maroc par rapport à des pays comparables. L'indicateur utilisé pour identifier les pays de comparaison est le PIB par habitant (en termes d'USD en PPA constants de 2011). Le Maroc est comparé à quatre groupes de pays (12):

Groupe 1 : les pays semblables au Maroc il y a 20 ans. Le PIB par habitant du Maroc était de 3 903 USD en 1995, au même niveau que la Bolivie, le Honduras, le Pakistan, les Philippines, et le Sri Lanka.

Groupe 2 : les pays semblables au Maroc actuellement. Le PIB par habitant du Maroc était de 7 365 USD en 2015, au même niveau que la Bolivie, les Philippines, le Guatemala, et l'Ukraine.

Groupe 3 : les pays dont le PIB par habitant actuel est le même que celui que le Maroc pourrait atteindre en 20 ans en poursuivant les tendances actuelles, notamment en termes de taux de croissance. Si l'économie marocaine croît au taux actuel de 3,1 %, le PIB par

habitant atteindra 12 050 USD en 2035, niveau atteint par la Colombie, le Pérou, l'Afrique du Sud, et le Sri Lanka aujourd'hui.

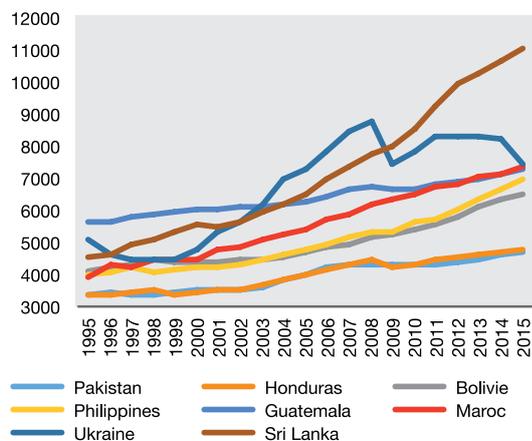
Groupe 4 : les pays dont le PIB par habitant actuel est celui que pourrait atteindre le Maroc en 20 ans, si le Royaume pouvait augmenter de 2 points de pourcentage son taux de croissance actuel. Si l'économie marocaine passe à un taux de croissance de 5,1 %, le PIB par habitant atteindra 17 696 USD en 2035, c'est-à-dire celui de l'Argentine, de la Biélorussie, de l'Iran, du Mexique, de la Turquie, et du Venezuela aujourd'hui. Un scénario qui reste possible pour l'économie marocaine selon l'étude du HCP sur le rendement de l'investissement au Maroc qui montre que la transformation des structures économiques du pays, confortée par l'intensification capitaliste des secteurs agricoles et industriels, accompagnée par la poursuite de l'accumulation du capital humain et l'amélioration de la gouvernance, permettraient, à terme, des gains de croissance de près de 3 points.

Le Maroc a besoin d'un modèle de croissance durable et dynamique pour rattraper les pays avancés. Par rapport aux pays des Groupes 1 et 2, la trajectoire de croissance du Maroc est élevée et supérieure à la moyenne (Graphique 4). Même si le Maroc a démarré au même niveau que le Pakistan, le Honduras, la Bolivie et les Philippines en 1995, son PIB par habitant est aujourd'hui plus élevé. Il a rattrapé le Guatemala qui a

(12) La comparaison exclut les petits États et les États fragiles, puisque leur situation est unique. La comparaison exclut également les pays qui dépendent des exportations de ressources naturelles pour plus de 32,4 % de leur PIB, soit 10 % des pays (le Maroc est dépendant pour seulement 1,85 %, taux le classant parmi les 30 % les moins dépendants au monde) et dont la population est trop faible (population inférieure à la moyenne mondiale de 7,96 millions) ou trop grande (plus de 200 millions).

commencé à un niveau de PIB par habitant beaucoup plus élevé. Les seuls pays ayant un taux de croissance beaucoup plus élevé sont l'Ukraine et le Sri Lanka (bien que l'Ukraine ait subi un revers après la crise financière de 2008). À son taux de croissance actuel, le Maroc peut atteindre le même niveau que les pays du Groupe 3, mais il a besoin d'un taux de croissance beaucoup plus élevé pour atteindre le niveau des pays du Groupe 4. Le PIB par habitant actuel du Maroc est inférieur au PIB par habitant des pays du Groupe 4 il y a 20 ans, à l'exception de la Biélorussie, qui a connu un taux exceptionnel de 5,2 % en moyenne au cours des 20 dernières années (Graphique 5). Cela soulève des questions non seulement sur la durabilité du modèle de croissance du Maroc, mais aussi sur sa capacité à faire passer sa croissance à un niveau beaucoup plus élevé.

Graphique 4: Le PIB par habitant du Maroc et de pays comparateurs (en USD PPA constants 2011)



Source : IDM, base de données de la Banque Mondiale.

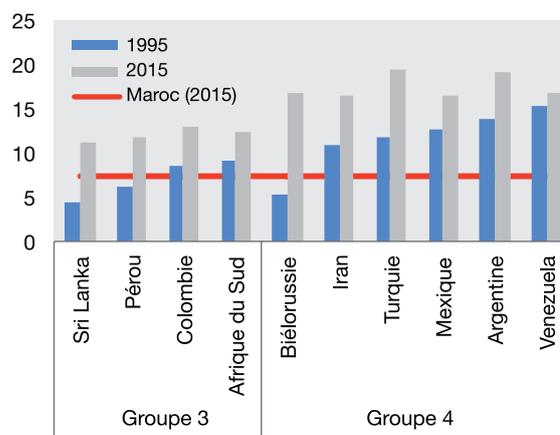
Note : Le PIB par habitant 2015 de l'Iran et du Venezuela vient de 2014.

Les facteurs déterminants de l'augmentation du PIB entre 1991 et 2000 et entre 2001 et 2015 ont été l'accumulation du capital et la demande intérieure plutôt que la demande extérieure (13). La part de la formation brute de capital dans le PIB est passée d'une moyenne annuelle de 26,2 % à 32,4 % du PIB (Graphique 6). Au Maroc, pays qui ne dispose pas de ressources naturelles abondantes (même s'il détient les premières réserves

(13) Étude sur «Le rendement de l'investissement au Maroc», HCP, 2016.

mondiales de phosphate), l'accumulation de richesse est dominée par l'accumulation du capital produit et du capital immatériel. Il est estimé que le stock de capital fixe (machines, équipements, infrastructure et terrains urbains) a augmenté de plus de 80 % tandis que le stock de capital immatériel (capital humain) a augmenté de 33 %, une évolution qui confirme la priorité donnée à l'accumulation de capital fixe pendant la période. De fait, l'investissement brut a été multiplié par trois entre 2000 et 2015 (d'environ 98 milliards à 297 milliards de Dh). Dans ces conditions, le stock de capital s'est accru de 6,2 % par an depuis le début des années 2000, contre 4,6 % dans les années 1980-1990, représentant trois fois le PIB en moyenne annuelle, et jusqu'à 3,4 fois le PIB en considérant uniquement la période 2010-2015, contre un ratio de 2,5 durant les années 1980-1990.

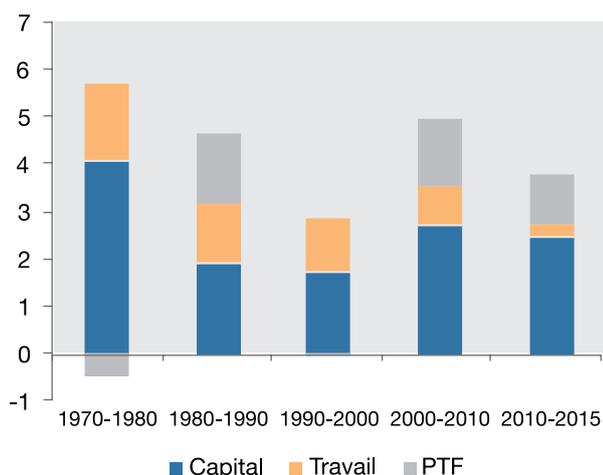
Graphique 5: Le PIB par habitant du Maroc et des groupes 3 et 4 (en USD PPA constants 2011)



Du côté de la demande, les moteurs de l'expansion de la demande intérieure ont été une plus grande consommation, à la fois publique et privée, et la formation brute de capital. Des dépenses gouvernementales plus élevées et une augmentation vigoureuse du crédit au secteur privé ont été les facteurs importants de cette accélération (Graphique 7). Les dépenses budgétaires d'équipement sont passées de près de 15 milliards de Dh par an durant les décennies 1980 et 1990 à une moyenne annuelle de 32 milliards de Dh durant la décennie 2000,

avec une accélération pour atteindre près de 42 milliards par an depuis 2007. De même, un effort soutenu du budget de l'État a été consenti en faveur des secteurs sociaux. Leur part dans le budget de l'État est passée de 41 % au début de la décennie 1990 à près de 55 % en 2015 (14). La hausse du revenu brut disponible par habitant de 5,1 % par an, depuis le début des années 2000, conjuguée à la maîtrise de l'inflation à 1,6 % par an, a induit une amélioration du pouvoir d'achat des ménages de 3,5 % par an. Ainsi, les dépenses de consommation brute finale des ménages ont connu une progression de 4,2 % par an. La consommation finale et l'investissement ont été les moteurs de la croissance économique au Maroc contribuant respectivement à son taux de croissance moyen à hauteur de 73,9 % et 39,6 % (15). Les exportations nettes ont joué un rôle secondaire. Bien que le taux de croissance des exportations ait été constamment supérieur au taux de croissance de l'économie, la hausse substantielle des importations, sous l'effet du renchérissement des cours du pétrole brut et des matières premières et la satisfaction d'une grande partie de l'accroissement de la demande intérieure par des produits importés, a contrebalancé les performances enregistrées par l'offre exportable nationale.

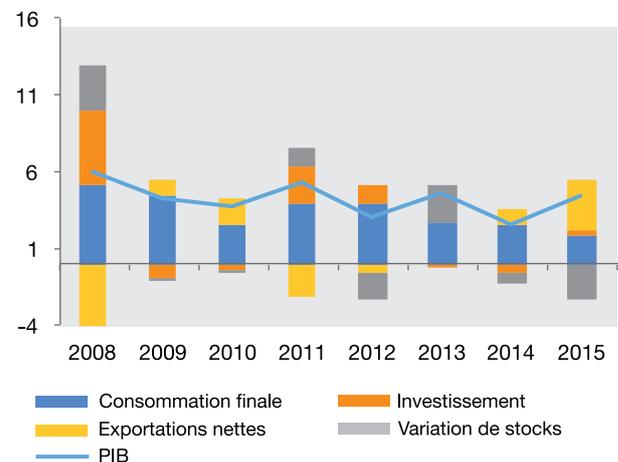
Graphique 6 : Sources de la croissance (en %)



(14) Étude sur « Le rendement de l'investissement au Maroc », HCP, 2016.

(15) Rapport OMD, HCP, 2015.

Graphique 7 : Sources de la croissance côté demande (en %)



Source : IDM, base de données de la Banque Mondiale

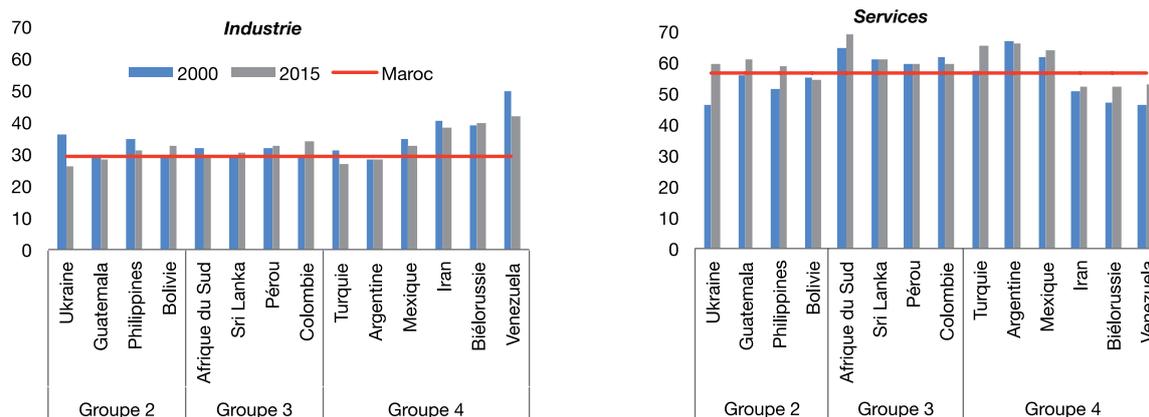
Malgré son statut de pays à revenu intermédiaire inférieur, la composition sectorielle du Maroc ressemble beaucoup à la structure d'un pays à revenu intermédiaire supérieur. En 2000, le Maroc avait déjà réduit la valeur ajoutée agricole dans le PIB à 13,3 %, une part bien inférieure à la moyenne des pays à revenu intermédiaire inférieur (21,7 %), mais au même niveau que la moyenne des pays à revenu intermédiaire supérieur (10,1 %). De même, la valeur ajoutée des services était déjà élevée en 2000 (56,6 %) et supérieure à la moyenne des pays à revenu intermédiaire supérieur (51 %). Ce qui différencie le Maroc des autres pays est le changement limité de sa composition sectorielle. La répartition sectorielle de l'économie marocaine est restée quasiment identique en 2015 tandis que les autres pays à revenu intermédiaire inférieur ont quasiment atteint la répartition qu'avait le Maroc en 2000. Dans le même temps, les pays à revenu intermédiaire supérieur ont atteint un niveau plus avancé de répartition sectorielle (la part moyenne de l'agriculture dans leur PIB a chuté à 7,1 % et les services ont atteint 58,5 % du total). Cette dynamique se reflète également dans la comparaison entre le Maroc et les pays du Groupe 4, à l'exception de l'Iran, la Biélorussie et le Venezuela (Graphique 8).

La structure l'économie marocaine ressemble donc à celle de pays plus avancés, mais la question centrale est celle de l'accroissement de la part de l'industrie et des services, malgré le lent changement structurel

des 15 dernières années. Les secteurs industriels et de services disposent de potentialités de croissance non encore valorisées. Ceci devrait passer par une intensification des investissements dans ces secteurs. L'étude du HCP sur le rendement de l'investissement a montré que la majeure partie des investissements depuis le début de la décennie 2000 ont été opérés dans le secteur des services. Ainsi, ce secteur a réalisé 71,3 % de la FBCF totale en moyenne par an, suivi du secteur industriel, avec 20,6 % par an. Le secteur de « l'agriculture, forêt et services annexes » n'a réalisé que 4,6 % de la FBCF totale par an. Le secteur des services a enregistré le rythme de croissance le plus rapide durant cette période, avec 8,5 % en moyenne par an, au lieu de 4,1 % pour l'industrie et une baisse de 2,5 % par an pour l'agriculture. Le taux d'investissement dans les services a été en moyenne de 41 % entre 2000 et 2014, contre 29,3 % dans l'industrie et 10,3 % dans l'agriculture. Toutefois, si le taux d'investissement dans les services s'est inscrit en hausse passant de 36,8 % par an durant la période 1998-2007 à 45,6 % durant la période 2008-2014, celui de l'industrie n'a pas connu de changement significatif passant respectivement de 29,2 % à 29,4 % par an, alors que celui de l'agriculture a fléchi, passant de 13 % à 7,3 % par an respectivement (16).

Cette composition sectorielle, digne de pays plus avancés, ne se reflète cependant pas dans l'emploi. Ainsi, la répartition sectorielle de l'emploi est moins en phase avec le niveau de développement du Maroc, bien qu'il y ait eu une réaffectation significative de la main-d'œuvre dans l'ensemble des secteurs. Malgré une légère baisse, l'agriculture regroupe toujours 39 % des emplois en 2015 contre 46 % en 2000. L'emploi agricole régresse à une cadence annuelle beaucoup plus lente que les autres pays, de l'ordre de 0,5 % (17). En France, par exemple, la population agricole est passée de plus de 30 % de la population active dans les années 1950 à environ 10 % au début des années 1970 et 2,5 % en 2013. En Asie du Sud-Est et en Europe du Sud, les effectifs agricoles ont en moyenne diminué au rythme annuel de 2 % depuis 1960 (18). Par ailleurs, la part de l'industrie dans l'emploi n'a pas beaucoup évolué depuis 2000 (à l'exception de la construction) et semble, elle aussi, orientée à la baisse. Environ les deux tiers des emplois créés au cours de la période 2000-2015 proviennent du secteur des services. Cependant, bien que la part du secteur des services dans l'emploi soit passée de 34,7 % à 40,3 %, celle-ci reste relativement faible par rapport à des pays des Groupes 3 et 4 (Graphique 9).

Graphique 8 : Valeur ajoutée sectorielle (% PIB)



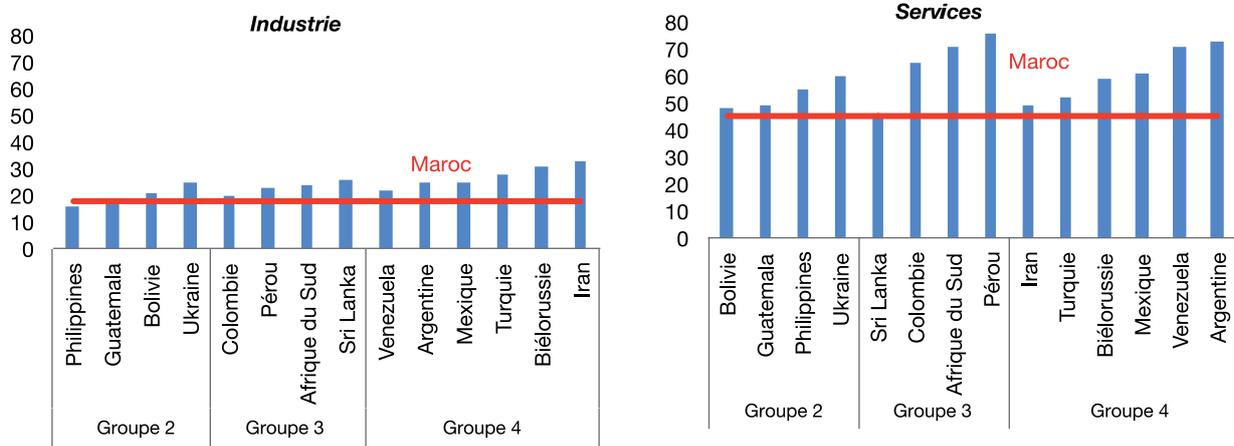
Source : IDM, base de données de la Banque Mondiale.

(16) Étude sur « Le rendement de l'investissement au Maroc », HCP, 2016.

(17) Tous les chiffres sur le marché du travail proviennent des données de l'enquête annuelle sur l'emploi, réalisée trimestriellement et d'une façon continue par le HCP.

(18) *Mémoire économique du pays 2016*, Banque Mondiale.

Graphique 9: Composition sectorielle de l'emploi 2015 (en %)



Source : IDM, base de données de la Banque Mondiale.

Note : Les chiffres correspondent aux estimations du Bureau international du Travail (BIT), qui peuvent être différentes des estimations nationales. Les chiffres pour Argentine, Venezuela, Bolivie, et Maroc viennent de 2014.

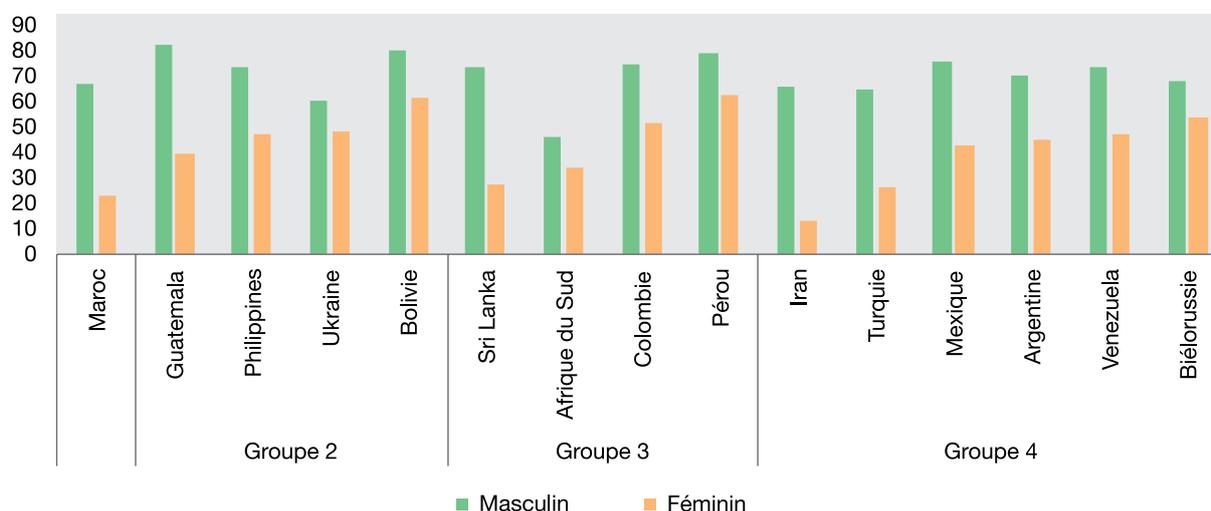
La prédominance de l'emploi de faible qualification renvoie à la structure de l'économie nationale et au niveau de productivité de ses composantes sectorielles.

L'amélioration de la croissance ne s'est pas accompagnée d'un changement notable des structures économiques en faveur des activités à haut contenu technologique. Les secteurs de l'agriculture, du bâtiment et travaux publics (BTP) et des services, qui participent pour 80 % à la valeur ajoutée totale, continuent d'être les principaux moteurs de la croissance économique. Cependant, ces secteurs se distinguent par la faiblesse de leurs multiplicateurs d'emploi, et notamment d'emploi qualifié. Avec une création de 10 emplois directs, l'agriculture ne crée que 2 emplois indirects, le BTP 2 et les services 3. Intensifs en emploi, ils participent peu, aussi directement qu'indirectement, au recrutement de main-d'œuvre qualifiée. En moyenne, 65 % de l'emploi créé par ces secteurs s'adresse à une main d'œuvre sans qualification et pour 30 % à des aides familiales. Il est dommageable, à cet égard, que le secteur de l'industrie, qui a vocation à mieux valoriser les qualifications, n'ait pas connu des rythmes de croissance susceptibles de créer des emplois de qualité en nombre (19).

(19) *La Situation de l'emploi et du chômage au Maroc et ses déterminants structurels et politiques dans un contexte de transition*, HCP, mai 2011.

Au cours de la même période, le nombre de personnes employées a augmenté, mais pas suffisamment pour stabiliser le taux d'emploi. Entre 2000 et 2015, le nombre d'adultes occupés (15 ans et plus) a augmenté de 20,7 % (équivalent à une création annuelle moyenne de 129 mille postes d'emploi), mais le taux d'emploi est passé de 46 % à 42,8 %. Le taux d'emploi au Maroc est relativement faible par rapport aux autres pays émergents ou développés, où ce taux atteint 60 % en moyenne, et ne permet donc pas au Royaume de se rapprocher des pays à revenus similaires ou plus avancés. Cette faiblesse vient de l'inactivité des femmes. Le taux d'emploi des hommes est comparable aux pays à revenus similaires ou plus avancés (Graphique 10), mais moins d'un quart (22,2 %) des femmes sont employées en 2015, en recul par rapport à 2000 (24,5 %). Par milieu de résidence, seules 13 % des femmes urbaines sont employées. Ce taux est inférieur à celui de tous les pays comparateurs où il atteint 42,9 % en moyenne, à l'exception de l'Iran. Même dans les pays où traditionnellement les femmes travaillent peu, la croissance économique s'accompagne d'une amélioration du taux d'emploi féminin. Au Pakistan, par exemple, cet indicateur est passé de 13 % en 2000 à 21,8 % en 2015. Toutefois, dans le cas du Maroc, il n'est pas observé de véritable dynamique de renforcement de la contribution des femmes à la croissance économique.

Graphique 10: Le taux d'emploi des 15 ans et plus au Maroc comparé à d'autres pays, 2015 (en %)



Source : IDM, base de données de la Banque Mondiale.

Note : Les chiffres correspondent aux estimations du BIT, qui peuvent être différentes des estimations nationales.

Le marché du travail au Maroc n'est pas assez inclusif. Par milieu de résidence, le taux d'emploi en zone urbaine (environ 35 %) est plus faible que dans les zones rurales (55 %). Cette disparité est le résultat d'une urbanisation rapide et de la faible participation des femmes dans les zones urbaines. Le volume de la population rurale est resté plus ou moins la même entre 2004 et 2014, mais la population urbaine continue d'augmenter, de 22,4 % entre 1994 et 2004 et de 24,4 % entre 2004 et 2014, en raison essentiellement de l'exode rural et de l'urbanisation des zones rurales. Ainsi, les villes marocaines hébergent 60,3 % des habitants du pays en 2014 au lieu de 55 % en 2004, et cette part devrait atteindre 64 % en 2030. Par conséquent, le taux d'emploi urbain est faible, bien que le milieu urbain ait concentré 71 % des 1,8 million d'emplois créés entre les années 2000 et 2014 (20). L'emploi en milieu rural a certes connu une évolution négative (en raison de la baisse des effectifs employés dans l'agriculture et sous l'effet de l'exode rural), mais à un rythme relativement lent au regard des expériences des pays avancés ou des pays émergents lorsqu'ils étaient au même niveau de développement que celui que connaît le Maroc

(20) « Résultats du Recensement général de la population et de l'Habitat, Prospective Maroc 2030 : Quelle démographie ? », HCP, 2015.

actuellement. À l'avenir, les disparitions d'emplois devraient se poursuivre, voire s'accroître en milieu rural, comme cela s'est produit dans tous les pays qui se sont développés dans le passé. C'est donc en milieu urbain que les créations d'emplois devront s'intensifier pour offrir des débouchés aux jeunes, aux femmes et aux Marocains issus du monde rural, tout en rehaussant le potentiel de croissance du Maroc à long terme (21).

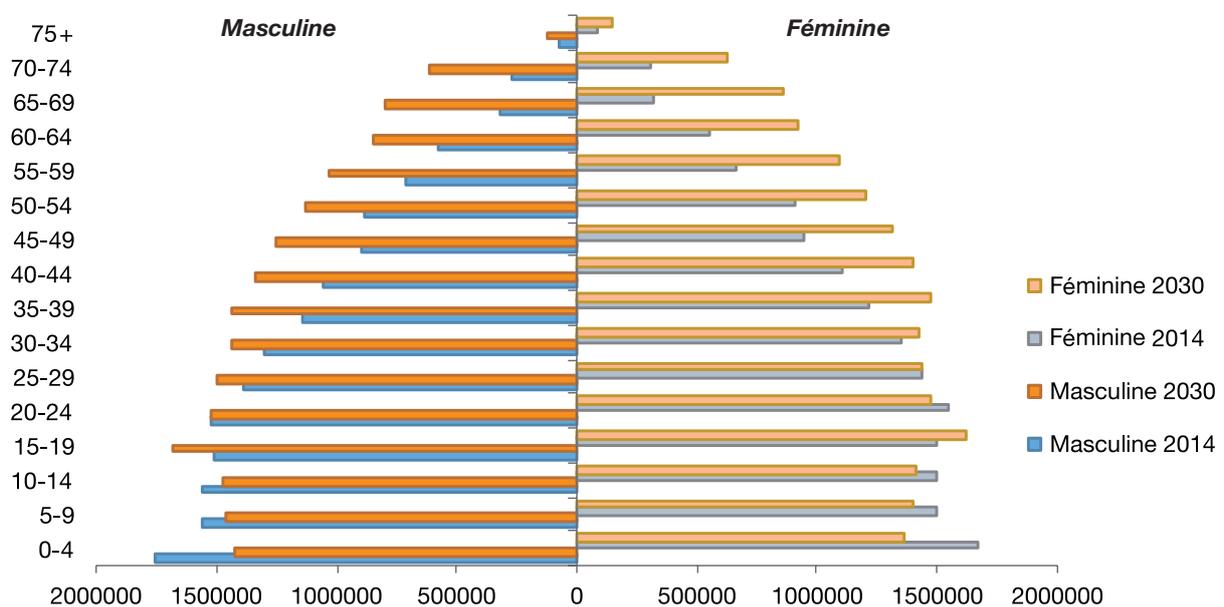
La dynamique démographique marocaine impose une pression supplémentaire sur la création d'emplois. L'économie marocaine est caractérisée par une faible capacité à insérer les jeunes. Le taux d'emploi est de 25,7 % parmi les jeunes de 15 à 24 ans et de 48 % parmi les 25-35 ans (contre 35,2 % et 65 % respectivement en moyenne dans les pays émergents). Ce faible taux d'emploi est dû au taux de chômage élevé, à la généralisation progressive de la scolarisation, au prolongement de la scolarité et à une part croissante de jeunes qui quittent le marché du travail. Le taux de chômage au Maroc est de 22,5 % parmi les jeunes de 15 à 24 ans et 13,5 % parmi les jeunes de 25 à 35 ans. Le taux de scolarisation des 15-24 ans a progressé, passant de 27,3 % en 2000 à 46,4 % en 2014. En outre, la part des jeunes ni en emploi, ni en

(21) *Mémoire économique du pays 2016*, Banque Mondiale.

éducation, ni en formation (NEET) représente 27,9 % des 15-24 ans (22). Le défi de l'intégration des jeunes sur le marché du travail va devenir de plus en plus pressant. En effet, selon les tendances dégagées par les projections démographiques du HCP, la population du Maroc passerait de 33,8 millions d'habitants en 2014 à 39,3 millions en 2030 (23). Cette évolution s'accompagne de l'amorce d'une inversion de la pyramide des âges impliquant une pression accrue sur le marché de l'emploi (Graphique 11). La population en âge de travailler (les 15-59 ans) verrait ses effectifs passer de 21,1 millions en 2014 à 24,7 millions en 2030 (près de 225 000 personnes supplémentaires en moyenne par an d'ici 2030). Ce potentiel d'actifs est en grande partie déjà né, vivant en majorité en milieu urbain et a, en partie, déjà reçu la formation qui lui permettra ou non de s'insérer dans l'économie de demain. Toutefois,

le Maroc pourrait bénéficier de l'aubaine créée par la transition démographique impliquant la baisse de la part des jeunes dans sa population. La fécondité a chuté à 2,2 enfants par femme en 2014, cette tendance à la baisse devant se poursuivre pour atteindre le taux de remplacement (1,95 en 2030). Ainsi, l'effectif des jeunes (de 0 à 15 ans) baisserait de 9,5 millions en 2005 à près de 8,5 millions en 2030, et leur poids démographique diminuerait de 28,2 % à environ 21,7 % (24). Cette évolution peut constituer une réelle opportunité pour le pays, le taux de dépendance étant le plus bas jamais atteint (passant de 71,8 % en 1995 à 59,8 % en 2015 et resterait constant pendant de nombreuses années par la suite) (Graphique 12). Le Maroc devrait profiter de ce dividende démographique avant que sa population ne vieillisse.

Graphique 11 : Évolution de la composition de la population par âge et sexe, 2014 et 2030



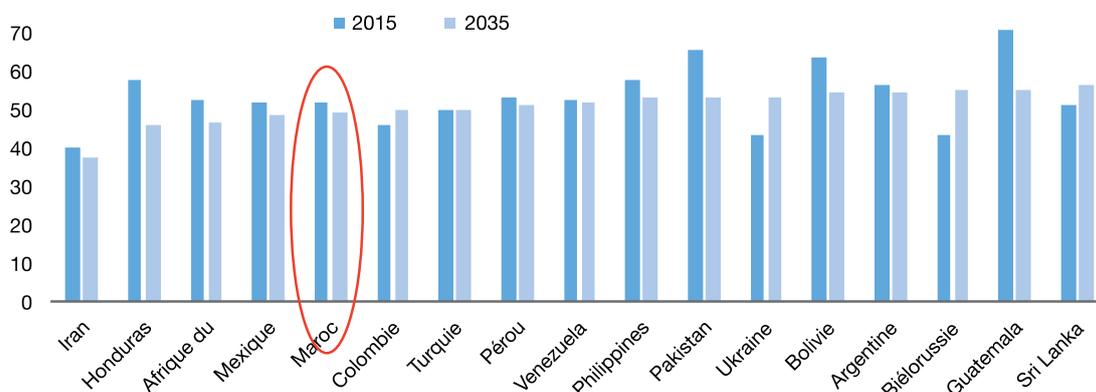
Source : HCP, Projections de la population et des ménages 2014-2050, CERED, 2017.

(22) Principaux enseignements sur la qualité de l'emploi en 2016, HCP, 2017.

(23) La transition démographique au Maroc se caractérise par la réduction de la mortalité avec un allongement de l'espérance de vie (de 47 ans en 1962 à 74,3 ans en 2015) et une baisse consécutive de la fécondité (de 7,2 à 2,19 enfants par femme durant la même période).

(24) HCP, Projections de la population et des ménages 2014-2050, CERED, 2017.

Graphique 12 : Ratio de dépendance totale (ratio population de 0 à 14 ans et 65 ans et plus pour 100 habitants de 15 à 64 ans) au Maroc comparé à d'autres pays

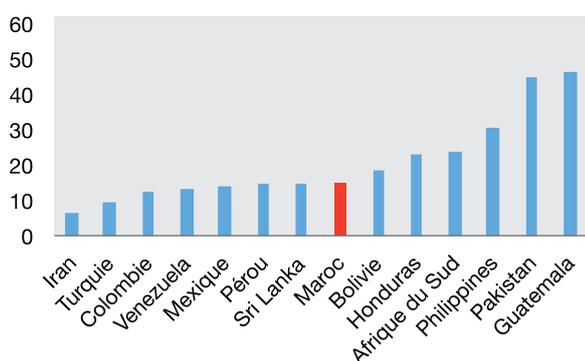


Source : Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population (2015). Perspectives démographiques mondiales : la révision de 2015.

Néanmoins, il est important de reconnaître que le Maroc a connu des améliorations importantes au niveau des conditions de vie. En ce qui concerne la nutrition, par exemple, le Maroc a réduit la part des enfants de moins de 5 ans en retard de croissance, passant de 23,1 % en 2003 à 14,9 % en 2011, permettant

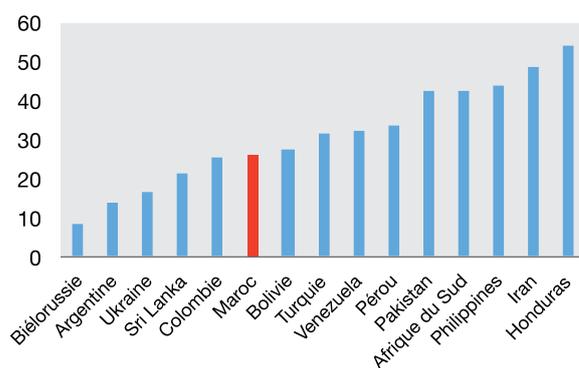
au Maroc d'atteindre un niveau au moins équivalent à celui de pays à revenu plus élevé comme le Mexique, l'Afrique du Sud et la Colombie (Graphique 13). La proportion d'adultes en insécurité alimentaire modérée ou sévère (25) (26 %) est également relativement faible (Graphique 14).

Graphique 13 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans en retard de croissance, 2010 (en%)



Source : Base de données ODD mondiale des Nations Unies.

Graphique 14 : Prévalence estimée de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère chez les adultes (15+), 2015 (en %)



(25) Ce sont en réalité deux indicateurs apparentés, représentant le pourcentage d'individus dans la population adulte nationale (15 ans ou plus) qui ont connu des niveaux modérés ou sévères et des niveaux sévères d'insécurité alimentaire respectivement au cours de l'année précédente. La sévérité de l'insécurité alimentaire est définie comme la mesure dans laquelle les gens ont des difficultés à accéder à des aliments de qualité et / ou de quantité suffisante en raison d'un manque d'argent ou d'autres ressources. Les difficultés comprennent également les problèmes psychologiques associés à la lutte pour accéder à la nourriture.

En termes d'indice de développement humain (IDH), le Maroc a réalisé des progrès significatifs au cours des dernières décennies, même si d'importantes marges d'amélioration existent. Entre 1980 et 2015, la valeur de l'IDH du Maroc est passée de 0,4 à 0,65, soit une augmentation de l'ordre de 60 % et une augmentation annuelle moyenne d'environ 1,3 %. L'espérance de vie à la naissance a augmenté de 16,7 années, l'espérance de vie scolaire de 6,2 années, la durée moyenne de scolarisation a augmenté de 3,8 années et le revenu national brut par habitant a presque doublé en l'espace de 35 ans (Tableau 1). Compte tenu de la situation initiale très dégradée du Maroc au début des années 1980, ces améliorations sont spectaculaires. Parmi

les pays comparateurs, le Maroc a connu, entre 2000 et 2015, l'amélioration la plus significative, bien que ses résultats restent encore largement inférieurs (Graphique 15). Cependant, il est important de noter que cette amélioration provient principalement de l'augmentation de l'espérance de vie. Alors que le Maroc est classé 123^e en terme d'IDH (sur 188 pays), son espérance de vie le classe 86^e tandis que la durée moyenne de scolarisation le situe au 153^e rang. La situation de la durée moyenne de scolarisation est encore plus dégradée lorsque l'on observe les différences de genre : la durée moyenne de scolarisation des hommes est de 6,4 ans alors qu'elle n'est que de 3,8 ans pour les femmes.

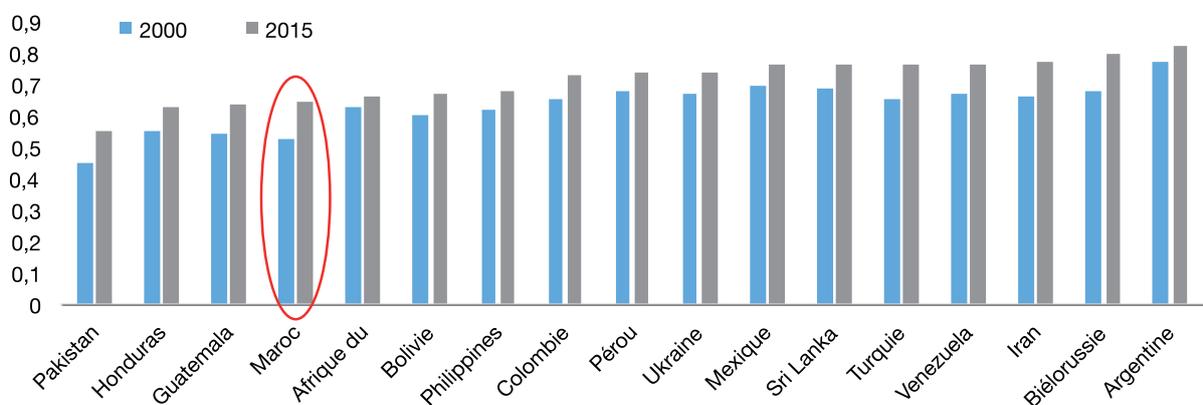
Tableau 1

L'IDH du Maroc, 1980-2015

	Espérance de vie à la naissance	Années de scolarisation escomptées	Durée moyenne de scolarisation	RNB par habitant (USD PPA constant 2011)	Valeur IDH
1980	57,6	5,9	1,2	3 490	0,399
1990	64,7	6,5	2,2	3 899	0,458
2000	68,2	8,4	3,4	4 276	0,530
2010	70,2	11,1	4,4	6 256	0,612
2015	74,3	12,1	5,0	7 195	0,647

Source : Rapport sur le développement humain, 2016.

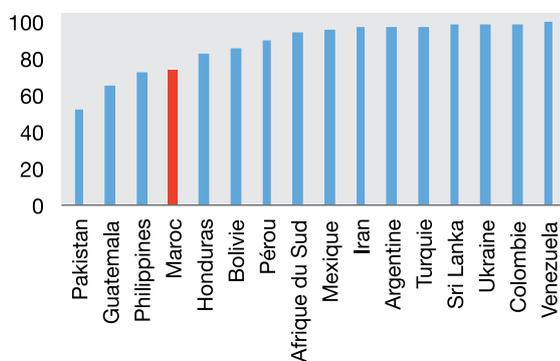
Graphique 15: L'indice de développement humain au Maroc comparé à d'autres pays



Source : Rapport sur le développement humain, 2016.

En outre, des progrès supplémentaires sont nécessaires en termes d'accès aux services. Comme indiqué ci-dessus, le gouvernement a réussi à élargir l'accès à l'éducation, à la santé et à la nutrition. Des programmes, tels que l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, ont ciblé les zones défavorisées pour élargir l'accès aux services sociaux. La proportion de la population accédant aux sources d'eau potable améliorées est passée de 78,3 % en 2000 à 85,4 % en 2015. La même augmentation (de 64 % à 76,7 %) a été observée pour l'accès à l'assainissement amélioré. La part des naissances assistées par du personnel de santé est passée de 62,6 % en 2004 à 73,6 % en 2011, ce qui a entraîné une réduction des taux de mortalité maternelle et infantile de 75 % dans la même période (26). Ces réalisations importantes n'ont cependant pas été suffisantes pour que le Maroc rattrape les pays comparateurs (Graphique 16 et Graphique 17).

Graphique 16 : Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié, 2012 (en %)



Source : Base de données ODD mondiale des Nations Unies.

Vue d'ensemble sur l'évolution du niveau de vie

Entre 2001 et 2014, la progression du niveau de vie, appréhendé par la dépense annuelle moyenne par personne, a profité à l'ensemble des ménages, particulièrement aux catégories modestes et intermédiaires, et a favorisé le rapprochement en termes de bien-être socioéconomique entre les différentes zones territoriales du Royaume.

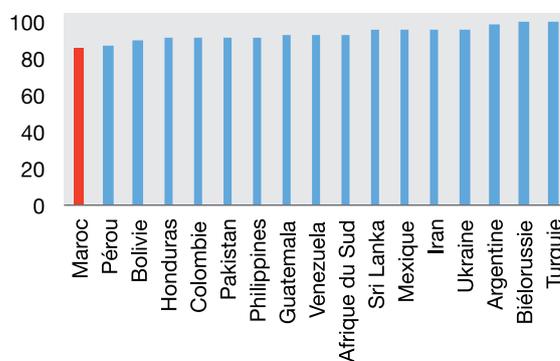
(26) Base de données ODD mondiale des Nations Unies.

La progression du niveau de vie (27)

L'évolution du niveau de vie a été positive au cours des années 2000. En termes réels, le taux de croissance du niveau de vie est passé de 3,3 % entre 2001 et 2007 à 3,6 % entre 2007 et 2014 (Graphique 18). Exprimé en dirham courant, le niveau de vie moyen par personne est passé de 8 280 Dh en 2001 à 11 233 Dh en 2007 et à 15 876 Dh en 2014.

Cette amélioration a profité aussi bien aux citoyens qu'aux ruraux. Le niveau de vie des citoyens est passé de 10 642 Dh en 2001 à 19 513 Dh en 2014, tandis que le niveau de vie en milieu rural est passé de 5 288 à 10 425 Dh au cours de la même période. Toutefois, même si la consommation par habitant dans les zones rurales a augmenté plus rapidement que dans les zones urbaines entre 2001 et 2007 (4,7 % contre 2,7 % par an),

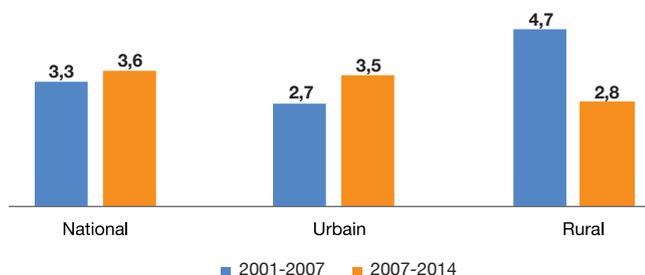
Graphique 17 : Proportion de la population utilisant des sources d'eau potable améliorées, 2015 (en %)



cela n'a pas été le cas entre 2007 et 2014 (2,8 % contre 3,5 %). Cela se traduit par un nouveau creusement de l'écart entre le niveau de vie des deux milieux de résidence. Cet écart, qui était de l'ordre de 2,01 en 2001 s'établissait à 1,79 en 2007 puis à 1,87 en 2014.

(27) « Introduction, Présentation des résultats de l'Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des ménages 2013/2014 » et Étude sur « Inégalités sociales et territoriales », HCP, octobre 2016.

Graphique 18: Croissance annuelle de la consommation réelle par habitant (en %)

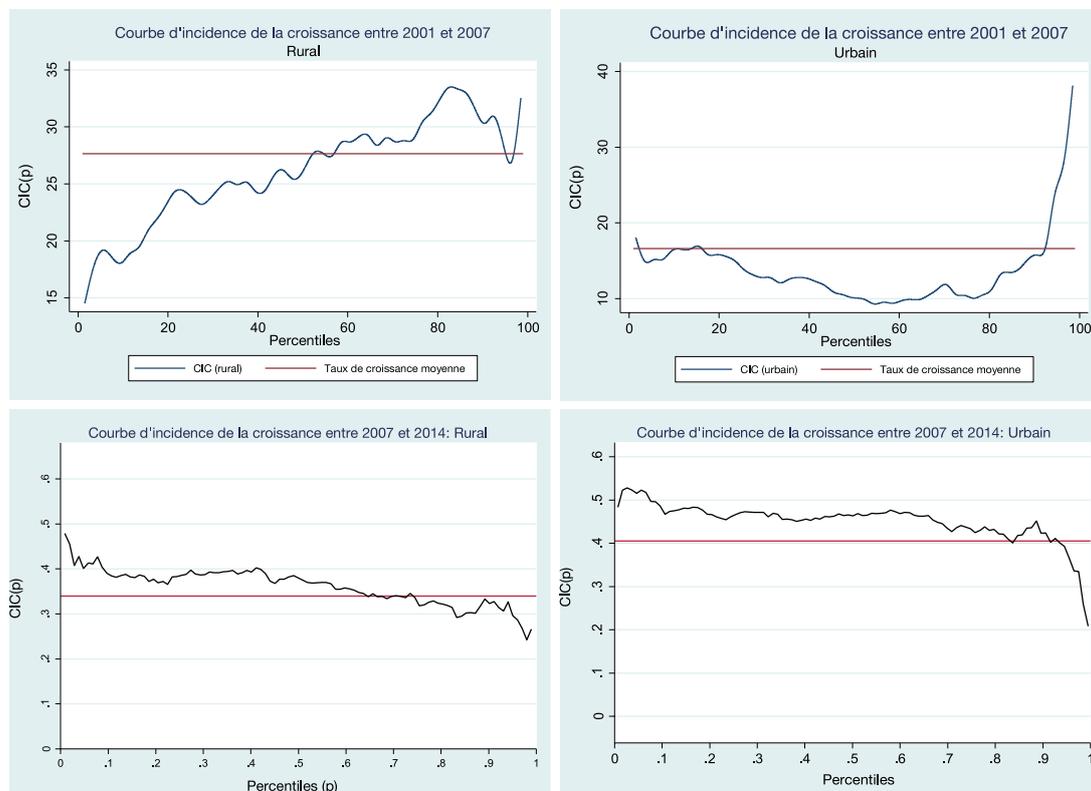


Source : HCP, ENNVN 2006-2007 et ENCDM 2001-2002 et 2013-2014.

Cette amélioration a bénéficié à toutes les couches sociales et aux pauvres plus qu'aux non-pauvres. Les courbes d'incidence de la croissance (CIC) 2001-

2007 et 2007-2014 sont positives pour l'ensemble des couches sociales (28). Une telle amélioration se traduit à la fois par la réduction de la pauvreté monétaire sous toutes ses formes et par une baisse globale des inégalités. Cependant, les modèles sont différents entre les deux périodes. Entre 2001 et 2007, la CIC est relativement plate au milieu urbain et augmente réellement dans les zones rurales, ce qui reflète une croissance plus lente chez les pauvres que les non-pauvres. Entre 2007 et 2014, les CIC des milieux urbain et rural sont décroissantes, traduisant un impact plus élevé de la croissance sur la population pauvre que sur la population non pauvre. En somme, ces indices mettent en évidence le fait que la croissance au Maroc a été significativement pro-pauvres au cours de la période 2007-2014 (Graphique 19).

Graphique 19: Courbe d'incidence de la croissance 2001-2014



Source : HCP, ENNVN 2006-2007 et ENCDM 2001-2002 et 2013-2014.

(28) L'approche ordinale de Ravallion et Chen (2003), moyennant la CIC, permet d'illustrer graphiquement la nature des liens entre la croissance et la pauvreté.

Disparités régionales de niveau de vie : une mesure par l'approche de convergence (29)

Les écarts de développement entre les régions les plus riches et celles les moins riches sont révélateurs d'une grande hétérogénéité en termes de consommation et de niveau de vie de la population. À cet égard, les régions dotées d'un niveau de vie supérieur à la moyenne nationale sont Eddakhla-Oued Eddahab ; Grand Casablanca-Settat ; Laâyoune-Sakia El Hamra ; Rabat-Salé-Kénitra ; Tanger-Tétouan-Al Hoceima et l'Oriental.

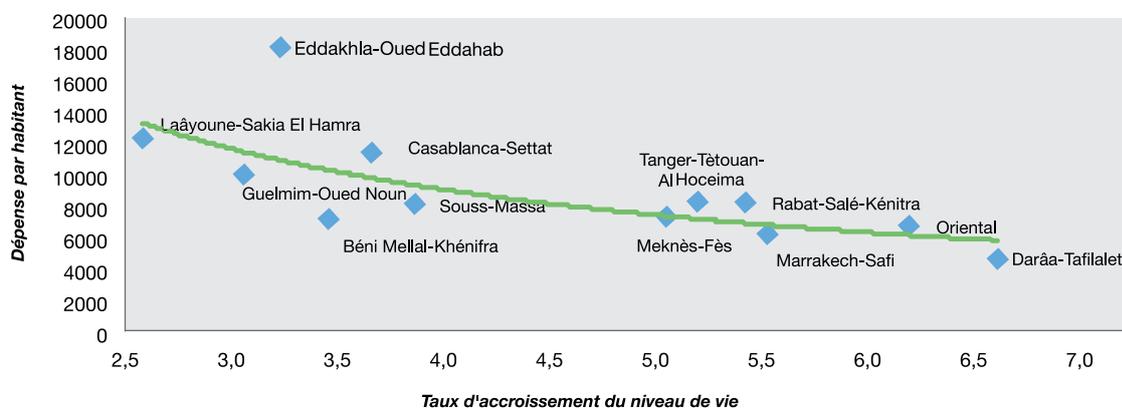
La significativité du coefficient de convergence de niveau de vie entre 2001 et 2014 indique une tendance à la réduction des disparités de niveau de vie entre les différentes régions du Royaume. L'idée que la croissance économique peut s'accompagner, sous certaines conditions, d'un rattrapage des économies riches par les économies moins favorisées, s'inscrit dans un corpus théorique valorisant la prospérité des populations, la réduction des inégalités sociales et l'intégration territoriale par la réduction des disparités entre les territoires et les catégories sociales. À cet égard, l'analyse de la convergence régionale en termes de développement constitue un apport non négligeable à la réflexion sur les processus de développement. Cette approche consiste à mesurer la réduction de la dispersion du niveau de vie dans le temps sur la base

du coefficient de convergence qui mesure le rythme de retour à la moyenne en régressant le taux de croissance du niveau de vie sur son niveau initial ; il explique dans quelle mesure deux régions éloignées se rapprochent et par conséquent les disparités se réduisent.

Sur le plan régional, l'évolution du niveau de vie entre 2001 et 2014 a nettement montré l'existence d'un processus de convergence entre les 12 régions du Royaume, bien que le rythme de réduction des écarts régionaux n'ait pas été le même pour toutes les régions.

Le coefficient de convergence indique clairement que le niveau de vie des régions les moins riches tend à croître plus vite que celui des régions les plus riches. Les régions comme Fès-Meknès et l'Oriental ont clairement convergé vers les régions les plus nanties au moment où les régions de Drâa-Tafilalet et Béni Mellal-Khénifra sont marquées par un rythme de convergence remarquablement lent. C'est ainsi que des régions moins nanties comme Drâa-Tafilalet, l'Oriental, Marrakech-Safi, Fès-Meknès affichent des taux d'accroissement du niveau de vie supérieurs à ceux des régions parmi les plus riches, telles que Ed Dakhla-Oued Eddahab, Laayoune-Sakia-El Hamra, Casablanca-Settat, Guelmim-Oued Noun (Graphique 20). Dans ces conditions, avec un rythme annuel tendanciel de convergence de 4 %, il faudrait 24 ans pour que le processus de convergence arrive à réduire les disparités régionales initiales de moitié.

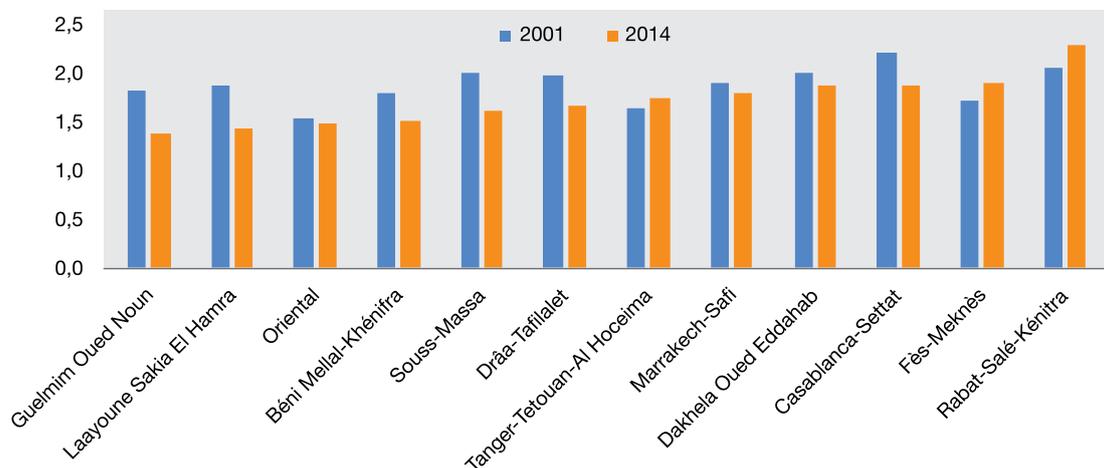
Graphique 20 : Répartition des régions selon le taux d'accroissement des dépenses 2001-2014 et le niveau de vie régional



Source : HCP, ENCDM 2000-2001 et 2013-2014.

(29) « Introduction, Présentation des résultats de l'Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des ménages 2013/2014 » et Étude sur « Inégalités sociales et territoriales », HCP, octobre 2016.

Graphique 21 : L'écart de consommation intra régional entre zones urbaines et rurales



Source : HCP, ENCDM 2000-2001 et 2013-2014.

Par postes de consommation, deux groupes différents sont à distinguer. Le premier groupe est composé des postes dans lesquels la convergence est confirmée par une baisse du coefficient de variation. Dans ces derniers, un processus de convergence régionale est clairement à l'œuvre. Il s'agit de l'alimentaire, de l'habillement, de la santé, de l'équipement et du transport. Le deuxième groupe est composé des postes pour lesquels la convergence existe, mais n'est pas significative : l'habitat, l'enseignement et les loisirs. Il y a clairement une rigidité des disparités régionales à la baisse sur ces deux types de dépenses. Il faudrait 22 ans pour réduire les disparités régionales initiales de moitié dans le transport, 20 ans dans l'alimentaire et l'équipement, 16 ans dans la santé et moins de 15 ans dans l'habillement.

Au-delà de la convergence entre les régions, une réduction de l'écart à l'intérieur des régions entre zones urbaines et rurales s'est opérée. En raison de la croissance différenciée entre zones urbaines et rurales, comme décrit ci-dessus, l'écart de consommation entre ces deux zones est passé de 2,01 en 2001 à 1,79 en 2007, pour augmenter de nouveau et atteindre 1,87 en 2014. Dans l'ensemble, l'accroissement entre 2001 et 2014 du niveau de vie reste plus important à la campagne qu'en ville, se traduisant par une réduction de l'écart du niveau de vie entre les deux milieux de résidence dans la plupart des régions (Graphique 21).

Dynamique de la pauvreté, des inégalités et de la prospérité partagée

Dynamique de la pauvreté monétaire (30)

La pauvreté nationale et régionale

Entre 2001 et 2014, l'évolution de la pauvreté (31) a été marquée par une tendance générale à la baisse, tout en restant plus concentrée en milieu rural. Au niveau national, l'incidence de la pauvreté est passée de 15,3 % en 2001 à 8,9 % en 2007 et à 4,8 % en 2014. Par milieu de résidence, l'incidence de la pauvreté est respectivement passée de 7,6 % à 4,9 % et à 1,6 % en milieu urbain et de 25,1 % à 14,4 % et à 9,5 % en

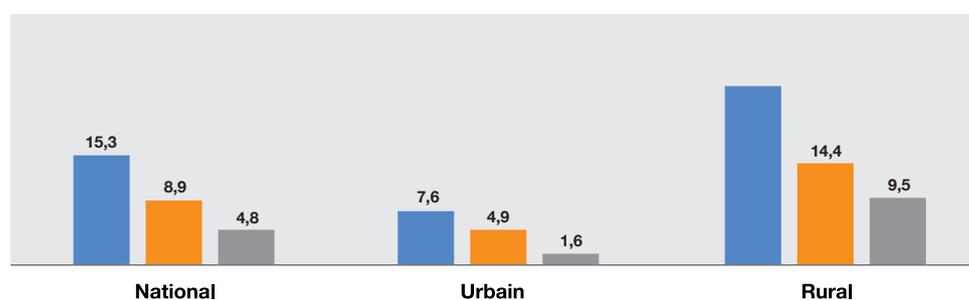
(30) *Idem.*

(31) Sont considérées pauvres toutes les personnes dont les dépenses de consommation sont inférieures au seuil de pauvreté. Il est à rappeler que ce dernier est la valeur d'un panier de consommation alimentaire procurant l'apport nutritionnel minimum et de biens de consommation non alimentaires de base. En 2001, les seuils de pauvreté ont été fixés à 3 421 Dh par personne et par an dans les zones urbaines et 3 098 Dh dans les zones rurales. Ajustés par l'IPC, les seuils de pauvreté en 2007 sont de 3 834 Dh pour les zones urbaines et de 3 569 Dh pour les zones rurales. En 2014, le seuil de pauvreté est de 4 667 Dh en milieu urbain et 4 312 Dh en milieu rural.

milieu rural (Graphique 22). En 2014, près de 1 605 000 personnes avaient un niveau de dépenses annuelles inférieur au seuil de pauvreté. Près de 79,4 % d'entre eux vivent en milieu rural, soit 1 275 000 personnes. Entre 2001 et 2014, l'effectif de la population pauvre est passé de 4 461 000 en 2001 à 2 755 000 en 2007 et à 1 605 000 en 2014 enregistrant ainsi une baisse annuelle moyenne de 7,7 % entre 2001 et 2007 et de 7,8 % entre 2007 et 2014.

Bien que la pauvreté ait été rapidement résorbée dans les deux milieux de résidence, force est de constater que la baisse a été plus prononcée en milieu urbain qu'en milieu rural. Le rythme de réduction annuel moyen de la pauvreté s'est accéléré dans les villes en passant de 7,1 % entre 2001 et 2007 à 15,4 % entre 2007 et 2014 contre un ralentissement à la campagne en passant respectivement de 8,8 % à

Graphique 22 : Évolution du taux de pauvreté selon le milieu de résidence (en %)



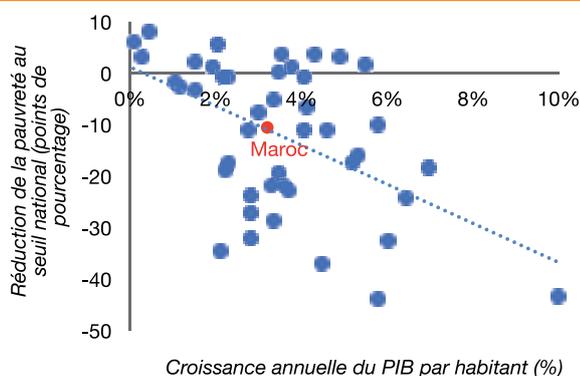
Source : HCP, ENCDM 2000-2001 et 2013-2014.

Le rythme de réduction de la pauvreté au Maroc se situe dans la moyenne des pays ayant un taux de croissance du PIB par habitant similaire (Graphique 23). Le taux de pauvreté du Royaume est particulièrement faible par rapport aux pays ayant un niveau de développement similaire. (Graphique 24). Aux seuils internationaux de 1,9 et 3,1 USD en PPA 2011 par jour, le Maroc atteignait respectivement un taux de pauvreté de 0,8 % et 5,8 % en 2014, inférieur à ceux de l'Iran, du Mexique et de la Roumanie au cours de la même période.

6,0 %. Cette divergence dans le rythme de baisse de la pauvreté entre les deux milieux est corroborée par les changements observés dans le rythme de croissance des niveaux de vie par milieu de résidence : alors qu'il s'est accéléré en milieu urbain passant de 2,7 % entre 2001 et 2007 à 3,5 % entre 2007 et 2014, il a ralenti en milieu rural en passant respectivement de 4,7 % à 2,8 %.

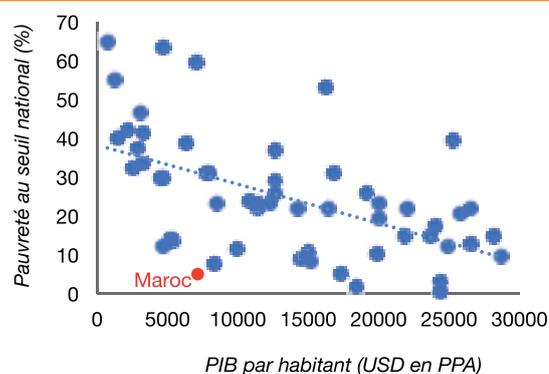
À l'instar des conditions de vie, il y a eu une convergence des taux de pauvreté entre les régions :

Graphique 23 : Croissance du PIB et réduction de la pauvreté vers 2001-2014



Source : IDM, base de données de la Banque Mondiale.

Graphique 24 : PIB par habitant et pauvreté vers 2014

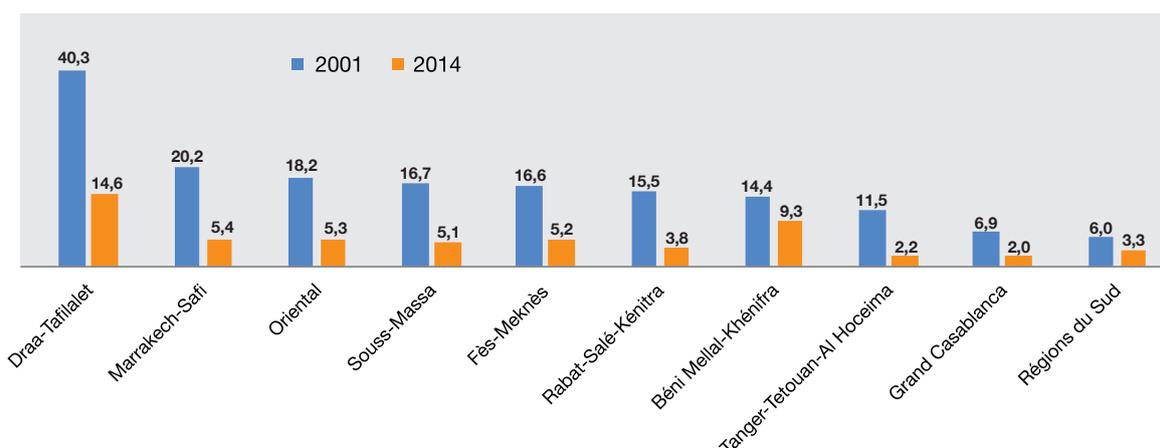


le rythme de baisse de la pauvreté est plus prononcé entre 2001 et 2014 parmi les régions les plus pauvres en début de période. Le taux de pauvreté est plus élevé que la moyenne nationale dans les régions du Drâa-Tafilalet (14,6 %), de Béni-Mellal-Khénifra (9,3 %), de Marrakech-Safi (5,4 %), de l'Oriental (5,3 %), de Fès-Meknès (5,2 %) et du Souss-Massa (5,1 %). Ces régions regroupent 74 % de l'ensemble de la population pauvre. Entre 2001 et 2014, l'incidence de la pauvreté a baissé dans toutes les régions (Graphique 25). La baisse la plus forte a concerné le Drâa-Tafilalet, avec une réduction du taux de pauvreté de 25,7 points de pourcentage, Marrakech-Safi (14,8 points), l'Oriental (12,9 points), Rabat-Salé-Kénitra (11,7 points), le Souss-Massa (11,6 points) et Fès-Meknès (11,4 points).

et rurale, sont Rabat-Salé-Kénitra, Souss-Massa, Marrakech-Safi et les régions du Sud. Ces dernières regroupent 36,4 % de la population rurale en situation de pauvreté. La pauvreté rurale n'est relativement limitée (inférieure à la moyenne nationale) que dans les régions ayant d'importantes potentialités économiques et sociales, à savoir Casablanca-Settat et Tanger-Tétouan-Al Hoceima. Ces deux régions regroupent 15,6 % de la population rurale pauvre et se distinguent du reste des zones rurales par un meilleur accès aux facteurs permettant de réduire la pauvreté.

L'incidence de la pauvreté a très fortement baissé dans les zones rurales des régions où la pauvreté globale a diminué le plus. Ainsi, le Drâa-Tafilalet, qui a connu une baisse de 26,3 points de pourcentage, Rabat-

Graphique 25 : Évolution du taux de pauvreté entre 2001 et 2014 par région (en %)



Source : HCP, ENCDM 2000-2001 et 2013-2014.

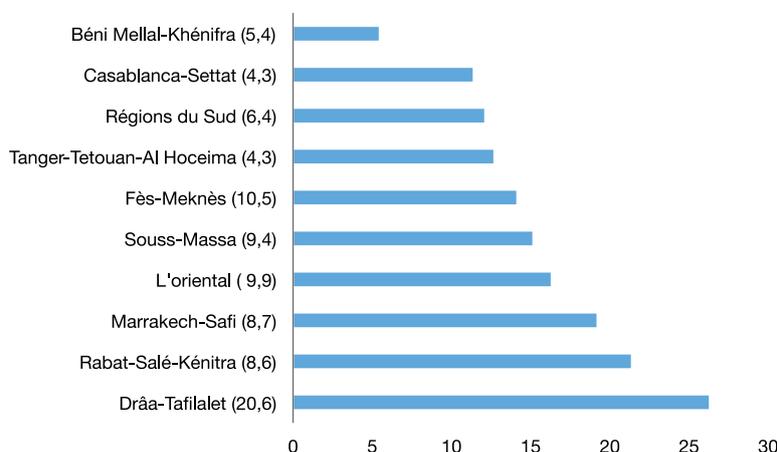
Note : Régions du Sud regroupent Ed Dakhla-Oued Ed Dahab, Laâyoune-Saguia Al Hamra et Guelmim-Oued Noun.

Par milieu de résidence, la pauvreté rurale est plus élevée que la pauvreté urbaine dans toutes les régions. Les zones rurales les plus affectées par la pauvreté font partie des régions Drâa-Tafilalet (20,6 %), Béni-Mellal-Khénifra (14,7 %), Fès-Meknès (10,5 %), et l'Oriental (9,9 %). Ces zones rurales connaissent un taux de pauvreté supérieur à la moyenne rurale (9,5 %) et représentent 44,3 % de la population pauvre. La zone rurale de Marrakech-Safi, où vit près de 15 % de la population pauvre, est la plus importante contributrice au phénomène de la pauvreté rurale. Les régions où l'incidence de la pauvreté rurale se situe à un niveau intermédiaire, c'est-à-dire entre les moyennes nationale

Salé-Kénitra (21,4 points), Marrakech-Safi (19,2 points), l'Oriental (16,2 points), Souss-Massa (15,1 points) et Fès-Meknès (14,1 points) (Graphique 26).

Bien qu'il y ait des différences significatives en matière de pauvreté entre les zones urbaines des régions, force est de constater que l'incidence de la pauvreté urbaine est partout inférieure à la moyenne nationale. Les régions où l'incidence de la pauvreté urbaine se situe à un niveau supérieur à la moyenne urbaine (1,6 %), sont Béni-Mellal-Khénifra (3,5 %), Drâa-Tafilalet (3,0 %), l'Oriental (2,8 %), les Régions du Sud (2,6 %) et Rabat-Salé-Kénitra (1,7 %). Ces régions concentrent 52,6 %

Graphique 26 : Baisse du taux de pauvreté rurale entre 2001 et 2014 par région (en points de pourcentage)



Source : HCP, ENCDM 2000-2001 et 2013-2014.

Note : Les Régions du Sud regroupent Ed Dakhla-Oued Ed Dahab, Laâyoun-Saguia Al Hamra et Guelmim-Oued Noun. Les nombres entre parenthèses représentent le taux de pauvreté rurale en 2014.

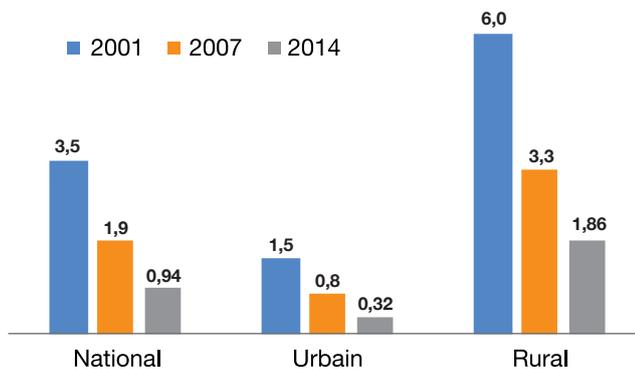
de la population urbaine pauvre. La zone urbaine de la région Casablanca-Settat concentre le nombre le plus important de citoyens pauvres, soit 17,4 % d'entre eux. La baisse la plus importante en termes de pauvreté urbaine concerne le Drâa-Tafilalet (17,1 points), l'Oriental (10,5 points), Marrakech-Safi (8,5 points) et Fès-Meknès (8,1 points).

Les indices volumétriques et de sévérité de la pauvreté (32) mettent en évidence un phénomène fortement ancré dans le milieu rural, malgré une amélioration de la situation des pauvres. En 2014, l'indice volumétrique de la pauvreté était de 0,94 %,

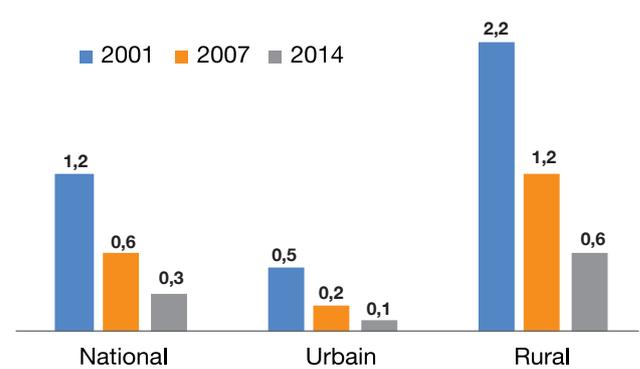
(32) En dépit de son importance, le taux –l'incidence– de la pauvreté n'attache aucune importance ni au degré de privation ni à la mesure dans laquelle les différentes dépenses inférieures au seuil de pauvreté sont éloignées de ce seuil. Autrement dit, cet indice ne fournit aucune indication sur la position de l'individu pauvre par rapport au seuil de pauvreté et sur l'inégalité des dépenses parmi les pauvres. Pour surmonter cette limite, il est important d'examiner l'ampleur et la sévérité de la pauvreté. À cet égard, l'indice volumétrique de la pauvreté et l'indice de sévérité de la pauvreté sont d'usage courant. L'indice volumétrique de la pauvreté renseigne sur l'ampleur de la pauvreté en mesurant le coût minimum d'élimination de la pauvreté avec un ciblage parfait, exprimé en pourcentage du coût maximum sans ciblage. La sévérité de la pauvreté renseigne sur l'inégalité du niveau de vie parmi les pauvres en accordant à chacun d'entre eux une pondération selon le degré de son éloignement du seuil de pauvreté.

c'est-à-dire que le coût moyen estimé pour relever la consommation des pauvres au seuil de pauvreté représente 0,94 % du seuil de pauvreté (Graphique 27). Étant donné que cet indice dépend fortement de l'incidence de la pauvreté, le milieu rural, qui représente 40 % de la population marocaine, compte pour 80 % du coût global d'élimination de la pauvreté. L'indice volumétrique de la pauvreté a régressé de 3,5 % en 2001 à 1,9 % en 2007 et à 0,9 % en 2014, indiquant une baisse annuelle moyenne du coût de l'élimination de la pauvreté de 9,6 %. La sévérité de la pauvreté a enregistré une baisse importante entre 2001 et 2014 (Graphique 28). Ainsi, l'évolution de cet indice montre une amélioration de la répartition du bien-être parmi les pauvres et la réduction de l'écart entre leurs dépenses de consommation et le seuil de pauvreté : entre 2001 et 2014, la sévérité de la pauvreté a baissé de 75 % au niveau national, de 80 % en milieu urbain et de 73 % en milieu rural. La sévérité de la pauvreté demeure également une réalité rurale dans la mesure où, en 2014, 80 % de la sévérité relève du milieu rural. Cette proportion est restée pratiquement figée au fil des années : 80 % en 2007 et 79 % en 2001. Tous ces indices portent donc à conclure que toute intervention ciblant la population en situation de pauvreté doit prioritairement être orientée vers le milieu rural, et ce en ciblant particulièrement les plus pauvres parmi les pauvres.

Graphique 27 : Évolution de l'indice volumétrique de la pauvreté (en %)



Graphique 28 : Évolution de l'indice de sévérité de la pauvreté (en %)



Source : HCP-ENNVM 2006-2007 et ENCDM 2000-2001 et 2013-2014.

De même, la profondeur et la sévérité de la pauvreté sont plus fortes dans les régions marquées par une forte incidence de la pauvreté (33), notamment la région Drâa-Tafilalet, avec un indice volumétrique de 4,3 % et un indice de sévérité de 1,84 %. L'analyse de ces indices met en évidence le fait que les populations pauvres de la région de l'Oriental s'éloignent plus du seuil de pauvreté que les populations pauvres d'autres régions ayant un niveau de pauvreté comparable, telles que Fès-Meknès, Marrakech-Safi et Souss-Massa. En effet, l'indice volumétrique de l'Oriental s'élève à 1,11 %, contre 0,98 % à Fès-Meknès, 0,97 % à Marrakech-Safi et 1,03 % à Souss-Massa.

La pauvreté provinciale (34)

Le taux de pauvreté a été réduit dans toutes les provinces, mais à des rythmes différents (35). Entre

2004 et 2014, le nombre de provinces ayant enregistré des taux de pauvreté en deçà de 10 % a significativement augmenté : il est passé de 18 à 63 à l'échelle nationale, de 10 à 51 en milieu rural, et de 43 à 69 en milieu urbain (Graphique 29). La baisse de la pauvreté entre 2004 et 2014, en valeur absolue, est, en général, favorable aux provinces les plus pauvres. En terme relatif, la pauvreté a été réduite de plus de moitié dans 80 % des provinces (Graphique 30) (36).

La pauvreté varie considérablement d'une province à l'autre (Graphique 31). Les 20 provinces les plus pauvres en 2014 enregistrent un taux de pauvreté 1,5 fois supérieur à la moyenne nationale. À leur tête figurent les provinces suivantes : Azilal (20,7 %), Tinghir (20,2 %), Zagora (20,1 %), Tata (17,0 %), Figuig (14,6 %), Midelt (14,2 %) et Guercif (13,1 %). En revanche, dans les 20 provinces les moins pauvres, le taux de pauvreté est inférieur à 3 %. Il s'agit notamment de Oued Ed-Dahab

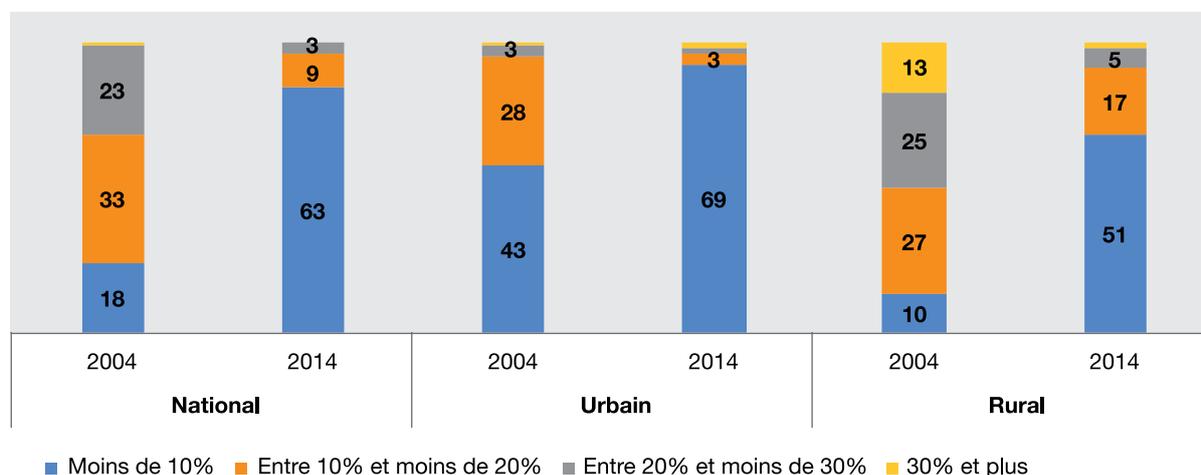
(33) Étude sur « Inégalités sociales et territoriales », HCP, octobre 2016.

(34) Étude sur « La cartographie de pauvreté monétaire et le ciblage géographique pour la réduction de la pauvreté », HCP, 2017.

(35) Cette analyse se fonde sur des données datant de 2014, celles de la dernière carte de la pauvreté monétaire réalisée par le HCP selon l'approche « Poverty mapping » de la Banque Mondiale. Il est à rappeler que la cartographie de pauvreté s'identifie à une base de données sur les indicateurs fondamentaux de la pauvreté et de la vulnérabilité à l'échelle provinciale, communale et, au besoin, infra-communale. Ils se rapportent au découpage territorial qui prévalait au 1^{er} septembre 2014, date de référence du dernier recensement général de la population et de l'habitat.

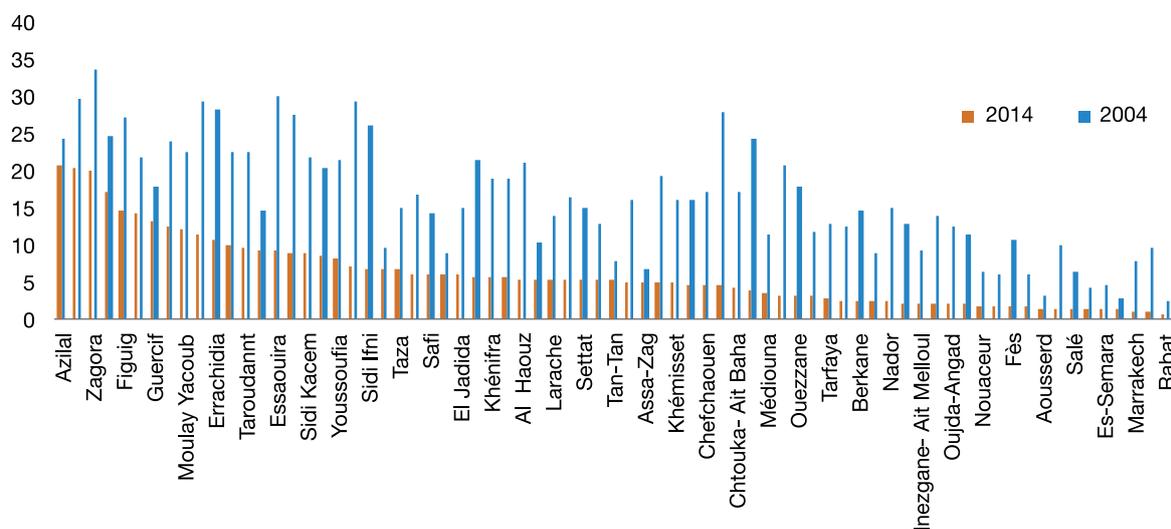
(36) Les provinces ayant le plus bénéficié de cette réduction de la pauvreté, sont M'Diq-Fnideq dont le taux de pauvreté est passé de 10,1 % en 2004 à 0,6 % en 2014, Tanger-Assilah (de 9,4 % à 0,9 %), Marrakech (de 7,9 % à 1 %), Oued Ed-Dahab (de 2,8 % à 0,4 %), Skhirate-Témara (de 10 % à 1,5 %), Driouch (de 24,2 % à 3,7 %), El Kelâa des Sraghna (de 20,6 % à 3,2 %), Fès (de 10,7 % à 1,7 %), Nador (de 15 % à 2,4 %), Benslimane (de 13,9 % à 2,2 %), Rehamna (de 27,9 % à 4,6 %), Berkane (de 14,8 % à 2,4 %), Oujda-Angad (de 12,3 % à 2,1 %), Ouezzane (de 17,7 % à 3 %), Al Hoceima (de 12,9 % à 2,2 %) et Tétouan (de 11,4 % à 2 %).

Graphique 29 : Évolution du nombre de provinces par niveau de pauvreté



Source : HCP, RGPH 2004 et 2014.

Graphique 30 : Évolution du taux de pauvreté entre 2004 et 2014 par province (en %)



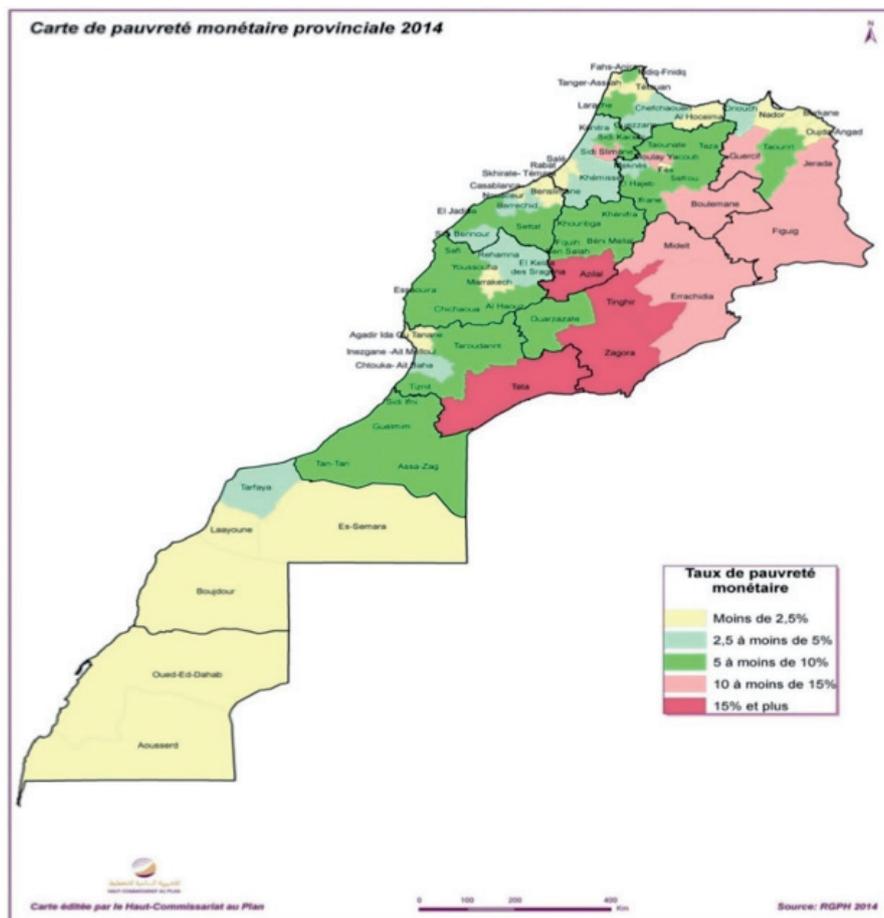
Source : HCP, RGPH 2004 et 2014.

(0,4 %), M'Diq-Fnideq (0,6 %), Rabat (0,7 %), Tanger-Assilah (0,9 %), Marrakech (1,0 %) et Casablanca (1,2 %).

Près de 40 % des provinces ont enregistré, en 2014, un taux de pauvreté en zone rurale plus de trois fois plus élevé que celui enregistré en zone urbaine. C'est le cas, notamment, des provinces de Tinghir (24,6 % en milieu rural contre 5,7 % en milieu urbain), Midelt

(22,2 % contre 3,8 %), Boulemane (16,3 % contre 4,7 %), Ouarzazate (12,6 % contre 2,0 %), Essaouira (11,5 % contre 1,0 %) et Ifrane (10,5 % contre 0,5 %). En revanche, sur les 75 provinces du Royaume, seulement deux ont un taux de pauvreté urbaine significativement supérieur à celui enregistré en milieu rural. Ces provinces sont Moulay Yacoub (20,4 % en milieu urbain contre 10,9 % en milieu rural) et Médiouna (respectivement 4,5 % contre 0,7 %).

Graphique 31 : Carte de la pauvreté monétaire provinciale 2014



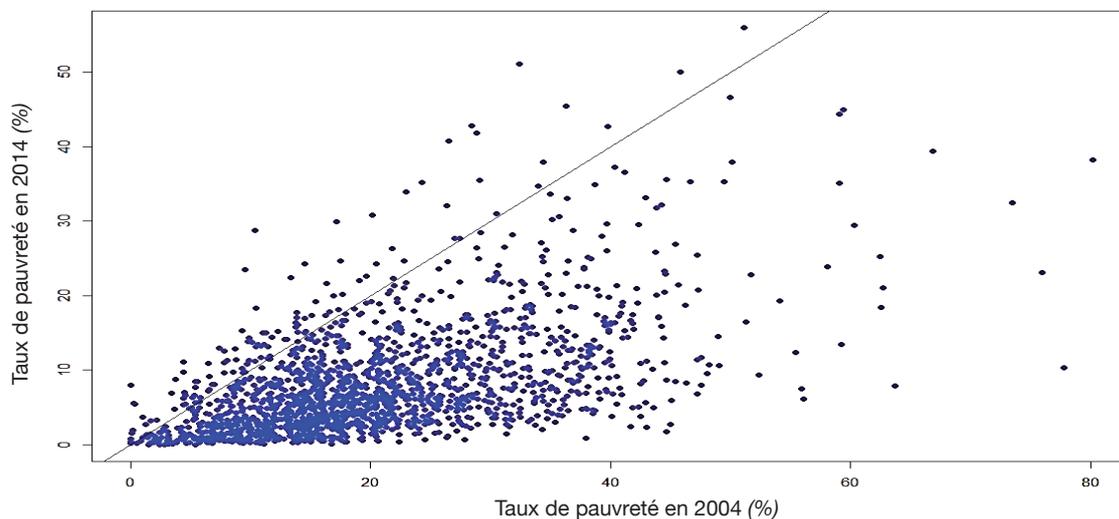
La pauvreté communale (37)

Comme à l'échelle provinciale, la baisse de la pauvreté monétaire a été plus favorable aux communes les plus pauvres (taux de pauvreté supérieur à 30 %) en 2004 (Graphique 32). Dans ce sens, 8,3 % d'entre elles continuent de connaître un taux de pauvreté supérieur à 30 % en 2014, 14,9 % un taux compris entre 20 % et 30 %, 39,9 % un taux entre 10 % et 20 %, et 36,8 % ont réduit leur taux de pauvreté à moins de 10 % (Graphique 33). En milieu rural, parmi les communes les plus pauvres en 2004, soit 345 communes, 37,1 % affichent un taux de pauvreté de moins de 10 % en 2014, 39,7 % un taux entre 10 %

et 20 %, 14,8 % un taux entre 20 % et 30 %, et 8,4 % un taux supérieur à 30 %. Sur les 52 communes urbaines les plus pauvres en 2004 (un taux de pauvreté supérieur à 15 %), 80,8 % des cas ont un taux de pauvreté inférieur à 10 % en 2014, 9,6 % ont un taux entre 10 % et 15 %, et le reste (9,6 %) ont un taux supérieur à 15 %. Dans l'ensemble, la baisse de la pauvreté a été supérieure à 70 % dans 46,9 % des communes et centres urbains, entre 50 % et 70 % dans 27,4 % des communes, entre 25 % et 50 % dans 17,5 % des communes, et de moins de 25 % dans 8,2 % des communes. En milieu rural, la baisse de la pauvreté monétaire a été supérieure à 70 % dans 42,1 % des communes, entre 50 % et 70 % dans 29,5 % des communes, et entre 25 % et 50 % dans 19,3 % des communes, et de moins de 25 % dans 9,1 % des communes. Ces proportions sont respectivement de 62,5 %, 20,4 %, 11,6 % et 5,5 % en milieu urbain.

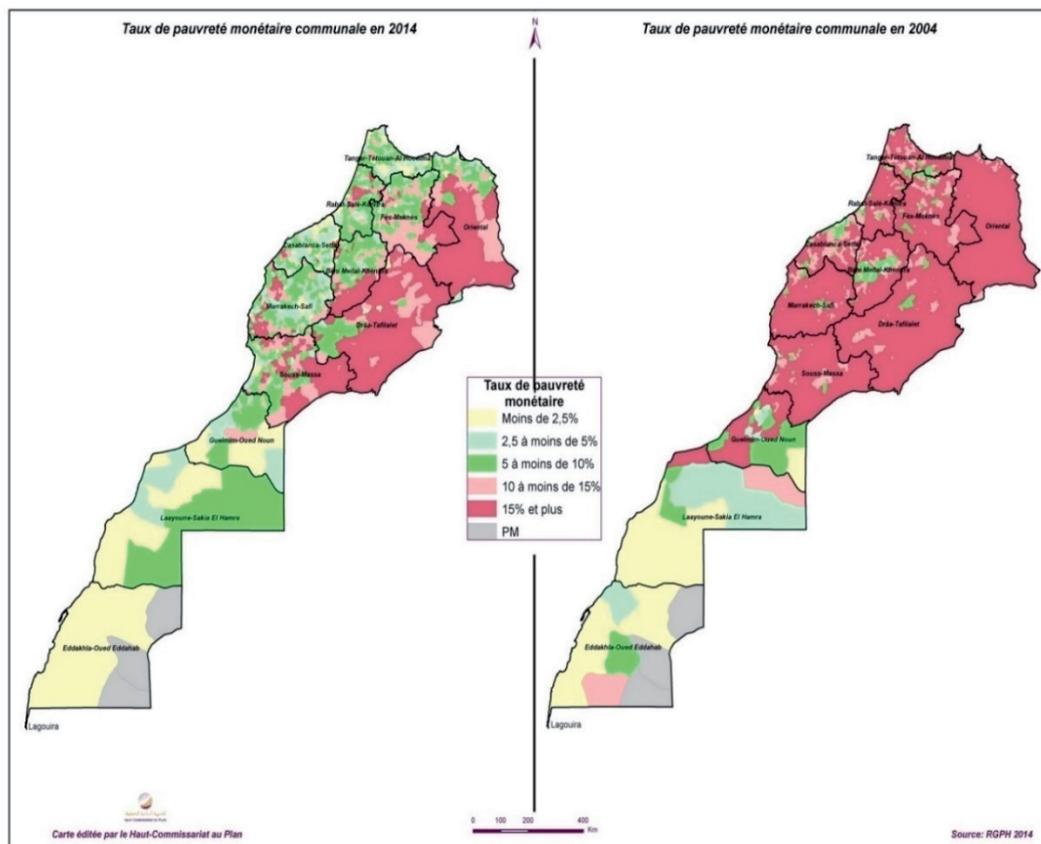
(37) Étude sur « La cartographie de pauvreté monétaire et le ciblage géographique pour la réduction de la pauvreté », HCP, 2017.

Graphique 32 : Taux de pauvreté des communes en 2004 et 2014



Source : HCP, RGPH 2014 et 2004.

Graphique 33 : Carte de pauvreté communale en 2004 et 2014



En 2014, 69 % des communes et centres urbains ont un taux de pauvreté inférieur à 10 %. Sur un total de 1 683 communes et centres urbains, 660 ont un taux de pauvreté monétaire inférieur à 5 %, 501 un taux entre 5 % et 10 %. Parmi les 31 % restants, 400 ont un taux entre 10 % et 20 %, 85 entre 20 % et 30 % et 37 un taux supérieur à 30 %. En milieu rural, sur les 1 279 communes, le taux de pauvreté monétaire est inférieur à 5 % dans 364 communes, et se situe entre 5 % et 10 % dans 440 des cas. Il oscille dans une fourchette comprise entre 10 % et 20 % dans 361 communes, entre

20 % et 30 % dans 77 communes, et est supérieur à 30 % dans 37 communes (38). À l'échelle urbaine, sur les 404 communes et centres urbains, 296 ont un taux de pauvreté inférieur à 5 %. Parmi les 108 communes et centres urbains restants, 61 ont un taux de pauvreté compris entre 5 % et 10 %, 39 entre 10 % et 20 %, et 8 un taux supérieur à 20 % (Tableau 2) (39). Cependant, même dans les communes où les taux de pauvreté sont faibles, une forte densité de population signifie qu'il y a encore beaucoup de pauvres (Graphique 34).

Tableau 2

Répartition de communes et centres urbains selon les classes du taux de pauvreté, 2014

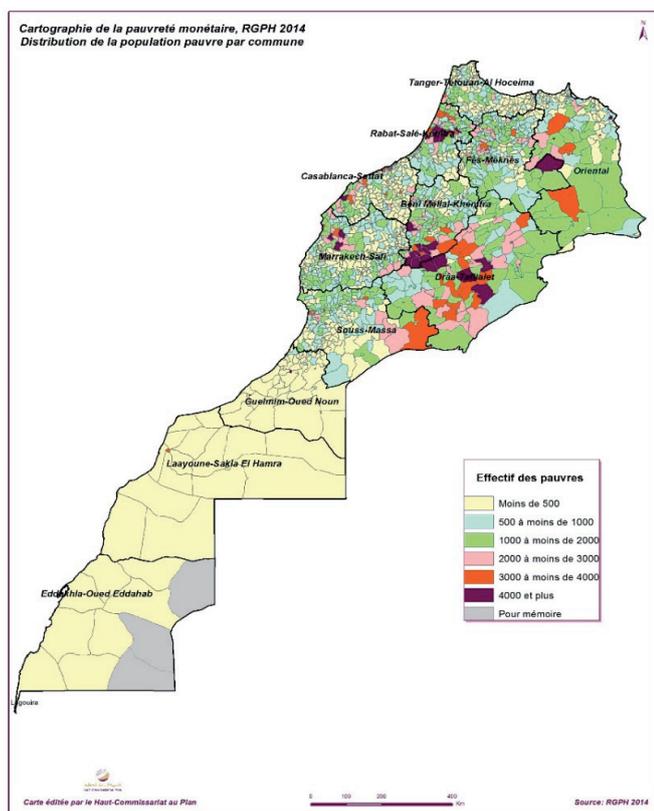
Niveaux de taux de pauvreté		Milieu		Nationale
		Rural	Urbain	
Moins de 5 %	Effectif	364	296	660
	%	28,5	73,3	39,2
De 5 % à moins de 10 %	Effectif	440	61	501
	%	34,4	15,1	29,8
De 10 % à moins de 20 %	Effectif	361	39	400
	%	28,2	9,6	23,8
De 20 % à moins de 30 %	Effectif	77	8	85
	%	6,0	2,0	5,1
Plus de 30 %	Effectif	37	0	37
	%	2,9	0	2,2
Total	Effectif	1 279	404	1 683
	%	100	100	100

Source : HCP, RGPH 2014.

(38) Avec un taux de pauvreté supérieur à 30 %, les communes rurales les plus pauvres relèvent des provinces de Midelt (Anemzi (56 %), Zaouiat Sidi Hamza (45,5 %), Gourrama (40,7 %), Ait Yahya (30,7 %), Imilchil (30,8 %), Amersid (30,3 %)); Azilal : (Tabaroucht (51 %), Ait Abbas (50 %), Ait Oumdis (45 %), Ait Blal (44,3 %), Sidi Boukhalf (42,8 %), Tifni (42,7 %), Ait Bou Oulli (38 %), Ait M'Hamed (35,6 %), Zaouiat Ahansal (35,3 %), Anergui (35,2 %), Ait Tamlil (34,9 %); Tinghir (Ikniouen (46,6 %), M'Semrir (41,8 %), Ighil N'Oumgoun (37,9 %), Ait Hani (33,1 %), H'Ssyia (32,5 %), Ouaklim (31,8 %); Figuig (Abbou Lakhel (39,4 %); Errachidia (Sidi Ali (38,2 %); Tata (Allougoum (37,2 %), Akka-Ighane (33,1 %); Zagora (Taghbalte (36,6 %), Taftechna (35,5 %), Ait Ouallal (32,2 %), Afella N'Dra (32 %); Ouarzazate (Imi-N'Oulaoune (35,3 %); Taourirt (Ouled M'hamed (35,1 %); Béni Mellal (Boutferda (34 %); Essaouira (Kechoula (33,6 %); Youssoufia (Jdour (31 %); et Taroudannt (Toufelazt (30,6 %).

(39) Avec un taux de pauvreté supérieur à 15 %, les communes urbaines les plus pauvres relèvent des provinces de Taroudannt (Irherm (24,6 %), Aoulouz (21 %), Taliouine (16,4 %); Tata (Akka (21,3 %); et Errachidia (Jorf (15,1 %). S'agissant des centres urbains, les taux de pauvreté les plus élevés relèvent des provinces : Moulay Yacoub (Ras El Mae (25 %); Guelmim (Taghjijt 24,6 %); Meknès (Zoualet (21,9 %), Ain Karma (20 %), Ain Jemaa (17,4 %); Béni Mellal (Ighram Laalam (20,9 %); Ouled Yaich (15,2 %); Taza (Tainaste (20 %); Larache (Laouamra (19 %)); Figuig (Talsint (16,7 %), Tendrara (16,4 %); Khénifra (Had Bouhssoussen (16,2 %); et Midelt (Gourrama (15,1 %).

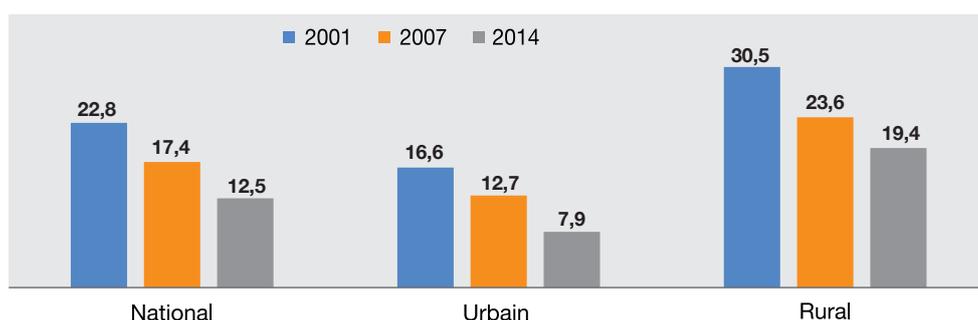
Graphique 34 : Distribution de la population pauvre par commune, 2014



La vulnérabilité et la classe moyenne (40)

Au cours de la période 2007-2014, parallèlement au recul de la pauvreté, la vulnérabilité économique (41) a également connu une baisse notable. C'est ainsi que la part des personnes économiquement vulnérables est passée de 17,4 % à 12,5 % au niveau national, de 12,7 % à 7,9 % en milieu urbain et de 23,6 % à 19,4 % en milieu rural (Graphique 35). En termes absolus, le nombre de personnes économiquement vulnérables est passé de 5,4 millions d'individus en 2007 à 4,2 millions en 2014, enregistrant une baisse annuelle moyenne de 3,6 %. Différenciée par milieu de résidence, cette baisse reste plus marquée en ville que dans les campagnes : le total de la population vulnérable est passé de 2,2 millions à 1,6 million en milieu urbain, soit une baisse annuelle de 4,6 %, et de 3,2 millions à 2,6 millions en milieu rural, soit une baisse de 2,8 %. La vulnérabilité économique devient de plus en plus un phénomène concentré en milieu rural : en 2014, près des deux tiers (62,1 %) des personnes vulnérables sont des ruraux, contre 58,0 % en 2007.

Graphique 35 : Évolution du taux de vulnérabilité par milieu de résidence (en %)



Source : HCP, ENNVM 2006-2007 et ENCDM 2000-2001 et 2013-2014.

(40) « Introduction, Présentation des résultats de l'Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des ménages 2013/2014 » et Étude sur « Inégalités sociales et territoriales », HCP, octobre 2016.

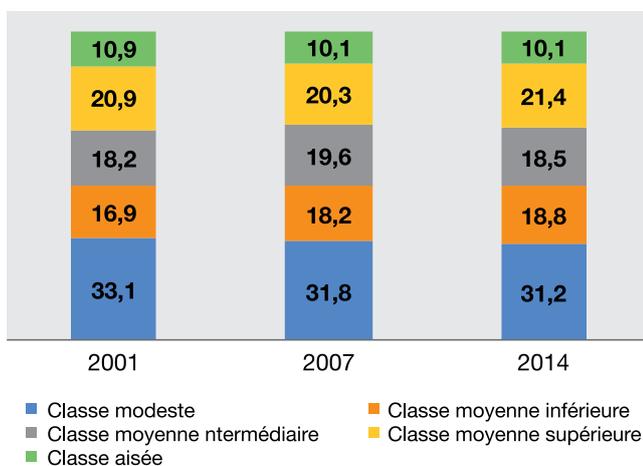
(41) La vulnérabilité monétaire renseigne sur le risque des ménages de basculer dans la pauvreté si leur filet de sécurité ne leur permet pas de faire face à des chocs économiques et sociaux ou à des situations très défavorables. La vulnérabilité est une mesure indirecte du potentiel de pauvreté future. Elle joue également un rôle pertinent dans la conception des politiques de réduction de la pauvreté pour cibler aussi bien les pauvres à court terme que les pauvres à long terme ou bien les plus vulnérables parmi les non-pauvres. La méthode de mesure de la « vulnérabilité à la pauvreté » consiste à estimer la part de la population dont le niveau de consommation par tête se situe dans une fourchette comprise entre le seuil de pauvreté et une fois et demi ce seuil.

La taille de la classe moyenne (42) n'a pas beaucoup changé. En 2014, la classe moyenne représentait 58,7 % de la population, contre 31,2 % pour la catégorie modeste, composée des pauvres (4,8 %), des vulnérables (12,5 %) et des relativement vulnérables (13,8 %), et 10,1 % pour la classe aisée (Graphique 36). Elle regroupe 19,7 millions d'habitants, 13,3 millions en milieu urbain et 6,4 millions en milieu rural. Parmi la population urbaine, 66,1 % appartient à la classe moyenne contre 47,6 % au sein de la population rurale. Entre 2007 et 2014, le poids démographique de la classe moyenne a augmenté de 1 %, après avoir augmenté de 3,8 % entre 2001 et 2007. De son côté, la classe modeste a reculé de 1,9 % entre 2007 et 2014 et de 3,9 % durant la période précédente. Quant au poids démographique de la classe aisée, il a stagné entre 2007 et 2014 après

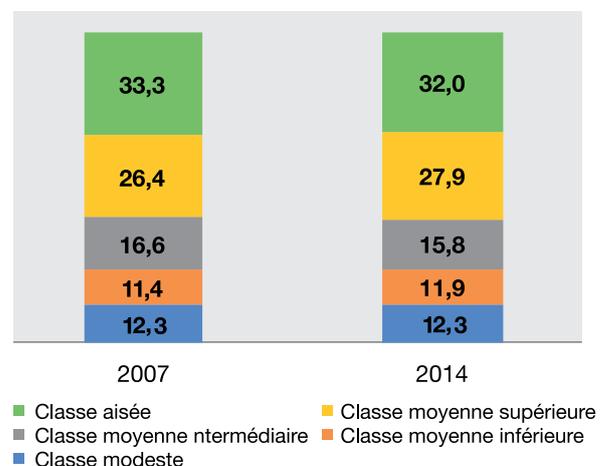
avoir reculé de 7,3 % entre 2001 et 2007. C'est ainsi que, entre 2007 et 2014, l'effectif de la classe moyenne a augmenté de 1,8 million de personnes dont 96,8 % sont issus de la classe modeste et 3,2 % de la classe aisée. Ainsi, l'élargissement en termes absolus de la classe moyenne est attribuable majoritairement à la mobilité sociale ascendante de la classe modeste.

Si le niveau de vie s'est amélioré pour l'ensemble des classes sociales, cette dynamique a davantage bénéficié aux classes modeste et moyenne qu'à la classe aisée. Le poids économique de la classe moyenne était de 55,7 % dans la consommation totale des ménages en 2014 contre 54,4 % en 2007 (Graphique 37). Le niveau de vie moyen mensuel et par ménage de la catégorie moyenne est passé de 4 342 Dh en 2007 (4 438 Dh en

Graphique 36 : Évolution de la structure de la classe moyenne (en %)



Graphique 37 : Poids économique de la classe moyenne en termes de niveau de vie (en %)



Source : HCP, ENNVN 2006-2007 et ENCDM 2000-2001 et 2013-2014.

(42) La définition de la classe moyenne se réfère à l'approche statistique du partage de la richesse nationale entre les différentes catégories sociales sous l'angle des inégalités de répartition du niveau de vie. Dans le cadre de cette approche, la classe moyenne se situe dans une fourchette dont les bornes sont fixées par référence à la médiane du niveau de vie. Cette référence a le mérite d'éviter les limites inhérentes à l'usage de la valeur moyenne du niveau de vie notamment si la distribution est inégalitaire ou comporte des valeurs extrêmes. La classe moyenne inférieure se situe entre une borne inférieure fixée à 0,75 fois la médiane et une borne supérieure fixée à 1 fois la médiane ; la classe moyenne intermédiaire entre 1 fois la médiane et 1 fois la moyenne ; et la classe moyenne supérieure entre 1 fois la moyenne et 2,75 fois la médiane.

milieu urbain et 4 156 Dh en milieu rural) à 5 760 Dh en 2014 (5 947 Dh en milieu urbain et 5 336 Dh en milieu rural). Durant cette période, le taux d'accroissement annuel moyen du niveau de vie, aux prix constants, a été de 3,8 % pour la classe moyenne contre 3,6 % au niveau national (Tableau 3). Ce sont les classes modeste et moyenne inférieure qui ont le plus bénéficié de cette amélioration globale du niveau de vie avec un taux d'accroissement de près de 3,9 % pour chacune des deux classes.

Tableau 3

**Evolution de la dépense moyenne par tête (en Dh de 2014)
selon les classes sociales**

Structure des classes	2001	2007	2014	TCAM 2001-2007 (%)	TCAM 2007-2014 (%)
Classe modeste	3 976	4 843	6 254	3,34	3,91
Classe moyenne inférieure	6 440	7 836	10 082	3,32	3,85
Classe moyenne intermédiaire	8 706	10 591	13 540	3,32	3,75
Classe moyenne supérieure	13 507	16 298	20 741	3,18	3,68
Classe moyenne	9 818	11 722	15 055	3,00	3,82
Classe aisée	31 891	41 235	50 450	4,38	3,07
Total	10 289	12 516	15 876	3,32	3,63

Source : HCP, ENNVM 2006-2007 et ENCDM 2000-2001 et 2013-2014.

Note : TCAM = Taux croissance annuelle moyenne.

La prospérité partagée (43)

Les progrès réalisés concernant la prospérité partagée ont été importants, les dépenses des 40 % les moins aisés ayant progressé plus rapidement que celles des 60 % les plus aisés. Entre 2001 et 2007 et entre 2007 et 2014, les dépenses des 40 % les moins aisés (classés par dépense totale par habitant) ont augmenté respectivement à un taux annuel de 3,6 % et 3,8 %. Ce résultat est légèrement supérieur au taux de croissance des dépenses des 60 % les plus aisés (3,3 % et 3,4 %). L'écart est plus élevé dans la deuxième période où la croissance était plus élevée. Le phénomène dit de prospérité partagée s'est produit à la fois en zones urbaines et rurales, à l'exception des zones rurales durant la première sous-période. Entre 2001 et 2007, les dépenses des zones rurales ont augmenté beaucoup plus rapidement que celles des zones urbaines. Cependant, la croissance des dépenses des 40 % les moins aisés en zone rurale a été de 0,6 points de pourcentage inférieure à celle des 60 % les plus aisés (Graphique 38).

(43) Indicateurs élaborés pour les besoins du présent rapport, à partir des enquêtes, ENNVM 2006-2007 et ENCDM 2000-2001 et 2013-2014, HCP, 2017.

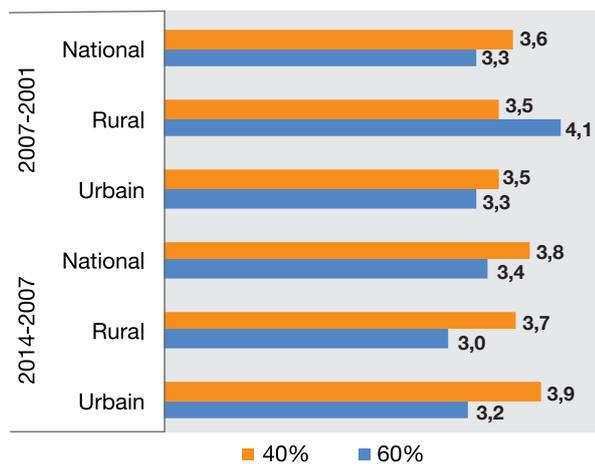
Les progrès réalisés dans la prospérité partagée ont contribué à diminuer l'écart de consommation entre les 60 % les plus aisés et les 40 % les moins aisés, mais seulement marginalement. Tandis que les 60 % les plus aisés dépensaient 3,3 fois plus que le 40 % les moins aisés en 2001, ce ratio a légèrement diminué à 3,2 fois en 2014. L'écart a davantage diminué dans les zones urbaines que dans les zones rurales (Graphique 39).

Inégalités des niveaux de vie (44)

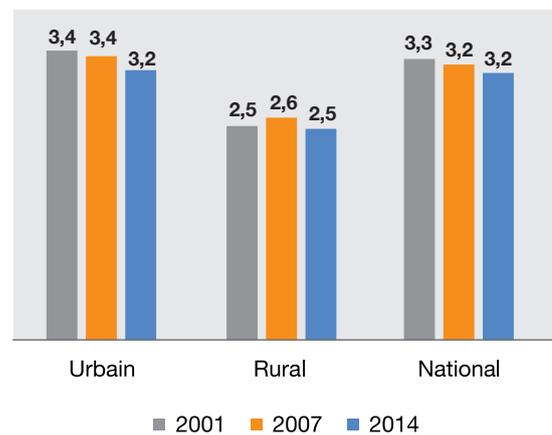
Entre 2007 et 2014, les inégalités ont significativement reculé. Cette tendance baissière au sujet des inégalités a concerné aussi bien le milieu urbain que le milieu rural. Les indicateurs, qu'ils soient partiels ou exhaustifs (voir encadré 1) ou graphiques, et les tests statistiques de significativité confirment ces changements dans l'édifice inégalitaire.

(44) « Présentation des résultats de l'Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des ménages 2013/2014 » et étude sur « Inégalités sociales et territoriales », HCP, octobre 2016.

Graphique 38 : Taux de croissance annuel 2001-2007 et 2007-2014 (en %)



Graphique 39 : L'écart de dépense totale par habitant entre les 60 % les plus aisés et les 40 % les moins aisés



Source : HCP, ENNVN 2006-2007 et ENCDM 2000-2001 et 2013-2014.

Encadré 1

Indicateurs d'inégalités du niveau de vie

La répartition du niveau de vie permet de se prononcer sur le schéma de partage du bien-être socio-économique entre les différents individus ou ménages de la société. Elle remédie, en partie, à l'insuffisance analytique des indicateurs de la tendance centrale, en particulier la moyenne, en estimant, entre autres, la part qui revient à chaque groupe social dans la masse globale des dépenses des ménages. Les inégalités de niveaux de vie sont appréhendées par deux types d'indicateurs. Le premier est basé sur la mesure des disparités sociales et spatiales de la distribution du niveau de vie. Le second type d'indicateurs comporte des indicateurs synthétiques récapitulant l'inégalité relative en une seule valeur.

1. a) Les indicateurs de répartition verticale : ce sont des indicateurs qui utilisent la répartition verticale des individus ou groupes d'individus repérés par leur position dans la hiérarchie de l'indicateur du niveau de vie. Il s'agit notamment de :

- La part du premier décile, qui regroupe les 10 % les plus pauvres de la population, dans le total des dépenses;
- La part du dixième décile, qui regroupe les 10 % les plus riches de la population, dans le total des dépenses;
- Le rapport inter-décile calculé en rapportant la part du 10^e décile à la part du premier décile;
- La part de chaque quintile (20 %) dans la dépense totale;
- Le rapport inter-quintile calculé en rapportant la part du 5^e quintile à la part du 1^{er} quintile
- La part des 50 % les moins aisés de la population.

NB : Les quintiles sont des valeurs de la distribution du niveau de vie qui partagent la population en 5 classes égales de 20 % de l'effectif total après rangement suivant la valeur croissante de la dépense annuelle moyenne par tête. En 2014 ces quintiles sont les suivantes :

- Q1 : moins de 7 149,77 Dh;
- Q2 : de 7 149,77 à moins de 9 964,29 Dh;
- Q3 : de 9 964,4 à moins de 13 639,8 Dh;
- Q4 : de 13 639,8 Dh à moins 20 395 Dh;
- Q5 : 20 395 Dh et plus.

Les déciles sont des valeurs de la distribution du niveau de vie qui partagent la population en 10 classes égales de 10 % de l'effectif total après rangement suivant la valeur croissante de la dépense annuelle moyenne par tête. En 2014, ces déciles sont les suivantes :

- D1 : moins de 5 522,57;
- D2 : De 5 522,57 Dh à 7 149,77 Dh;
- D3 : De 7 149,78 Dh à 8 529,14 Dh;
- D4 : De 8 529,14 Dh à 9 964,29 Dh;
- D5 : De 9 964,29 Dh à 11 588,58 Dh;
- D6 : De 11 588,58 Dh à 13 639,80 Dh;
- D7 : De 13 639,80 Dh à 16 332,33 Dh;
- D8 : De 16 332,34 Dh à 20 394,92 Dh;
- D9 : De 20 394,93 Dh à 29 062,2 Dh;
- D10 : 29 062,21 Dh et plus.

1. b) Les indicateurs de répartition horizontale : ils consistent à comparer les rapports et les différences entre le niveau de vie des catégories d'individus présentant des caractéristiques communes (le milieu de résidence, les régions, les provinces/villes, âge, sexe, taille de ménage, etc.). Ils permettent d'évaluer les disparités spatiales du niveau de vie à partir notamment des indicateurs suivants :

- Écart urbain/rural : cet indicateur représente le rapport de la dépense annuelle moyenne en milieu urbain à la dépense annuelle moyenne en milieu rural. Ce rapport est calculé à l'échelle nationale et par région en termes de niveau de vie par personne ou par ménage.
- Écart régional : il représente le rapport de la dépense annuelle moyenne dans une région donnée à la dépense annuelle moyenne calculée à l'échelle nationale. Ce rapport est aussi calculé par zones urbaine et rurale régionales en termes de dépense par tête ou par ménage.

2. Les indicateurs exhaustifs : ils récapitulent l'inégalité relative en une seule valeur. Ils remédient aux limites des indicateurs de la répartition verticale en prenant en compte ce que gagne chaque fraction de la distribution et non simplement des déciles ou des quintiles de la répartition. L'estimation des indicateurs exhaustifs (Gini, Atkinson, etc.) est fondée sur la mesure de la concentration ou de l'ampleur des écarts d'une distribution par rapport à une répartition égalitaire ou des écarts internes à la distribution.

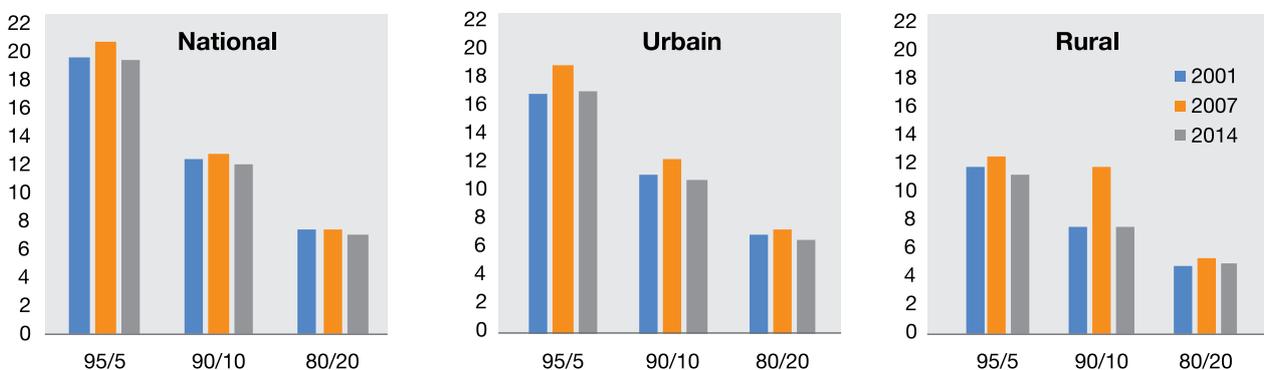
Plus l'indice est proche de zéro, plus on s'approche de l'égalité (tous les individus ont le même revenu). Plus il est proche d'un, plus on est proche de l'inégalité totale (un seul individu reçoit tous les revenus). Le coefficient de Gini est compris entre 0 (répartition parfaitement égalitaire) et 1 (répartition parfaitement inégalitaire).

Disparités sociales de niveau de vie (45)

Les différents indicateurs de concentration du niveau de vie, notamment pour le premier et le dernier décile (46), tout comme pour les 5 % de la population inférieurs et supérieurs, indiquent que la part du total des niveaux de vie détenue par les plus aisés a sensiblement diminué au moment où celle des plus défavorisés a stagné. La part des dépenses des 10 % des ménages les plus défavorisés a tendance à se maintenir au même niveau : 2,6 % en 2007 et 2,7 % en 2014, alors que celle des plus aisés a significativement diminué de 33,1 % en 2007 à 31,9 % en 2014. Ainsi, le rapport inter-décile s'est amélioré, passant de 12,5 en 2007 à 11,8 en 2014 (Graphique 40). La même situation est enregistrée parmi les 5 % les plus pauvres et les 5 % les plus riches, soit une stagnation de la part des dépenses des premiers, 1,1 % en 2007 et en 2014, contre une baisse significative pour les seconds, 22,5 % en 2007 et 21,1 % en 2014. Quant aux 20 % les plus riches, leur part dans les dépenses totales de consommation est de 47 % alors que celle des 20 % ayant les plus faibles dépenses est de 6,7 %, soit un niveau de vie près de 7 fois supérieur. Ce rapport est de l'ordre de 6,6 en milieu urbain et de 4,9 en milieu rural. De 2007 à 2014, les 20 % les plus modestes n'ont pas significativement amélioré leur part dans les dépenses de consommation : 6,6 % en 2007 et 6,7 % en 2014. En revanche, la part détenue par les 20 % les plus aisés a connu une baisse de 48 % en 2007 à 47 % en 2014.

Cependant, la part des dépenses des personnes au niveau de vie intermédiaire a significativement augmenté. Cette réduction de l'inégalité par le haut a amélioré la part des dépenses détenue par les classes de niveau de vie intermédiaire de près d'un point de pourcentage. En 2014, un Marocain sur deux à un niveau de vie inférieur à 11 589 Dh, soit l'équivalent de 966 Dh par mois. Ce niveau de vie médian est de 14 270 Dh par personne et par an en milieu urbain et de 8 678 Dh en milieu rural. Avec ces seuils de niveau de vie, la moitié les moins aisée de la population marocaine réalise 24,2 % de la masse totale des dépenses de consommation, 24,7 % en milieu urbain et 28,7 % en milieu rural. Quant à l'autre moitié de la population, la plus aisée, elle dispose de 75,8 % de la masse des niveaux de vie, soit un peu plus de trois fois (3,1) le niveau de vie des 50 % les moins aisés. Ce rapport est moins élevé à la campagne (2,5 fois) que dans les villes (3 fois). Entre 2007 et 2014, les 50 % des ménages les moins aisés ont peu amélioré leur part dans la masse totale des dépenses, celle-ci passant de 23,7 % en 2007 à 24,2 % en 2014. Cette part s'est également améliorée, passant de 23,6 % à 24,7 % en milieu urbain et de 27,7 % à 28,7 % en milieu rural. Cette réallocation des ressources envers les moins aisés a couvert la moitié de la population (50 %) classée au bas de l'échelle de répartition, soit une part dans les dépenses totales de 24,5 % en 2014 contre 23,4 % en 2001 et 23,6 % en 2007.

Graphique 40 : Le rapport inter-décile : la répartition du niveau de vie des plus riches aux plus pauvres de la population



Source : HCP, ENNVN 2006-2007 et ENCDM 2000-2001 et 2013-2014.

(45) *Idem.*

(46) Voir encadré 1.

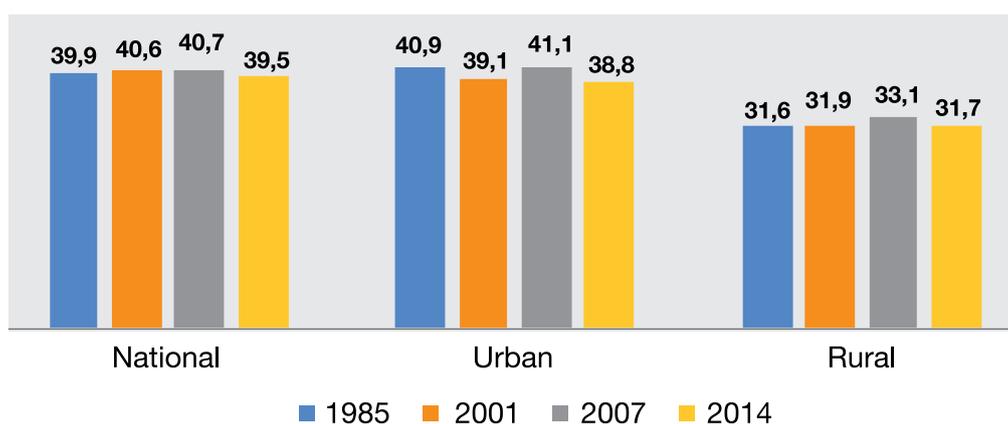
La baisse des inégalités de niveaux de vie est également illustrée par les indicateurs exhaustifs de la répartition, notamment l'indice de Gini. À cet égard, l'édifice inégalitaire se caractérise par un niveau d'inégalité de 39 en 2014 (indice de Gini) significativement inférieur à celui enregistré en 2007 (40) ou en 2001 (40,6) (Graphique 41). Cette baisse a concerné les deux milieux de résidence : entre 2007 et 2014, l'indice de Gini est passé de 41,1 à 38,8 en milieu urbain, et de 33,1 à 31,7 en milieu rural. En utilisant l'indice d'Atkinson, plus sensible aux changements qui interviennent au niveau de la population défavorisée, l'inégalité a baissé de 1,5 point de pourcentage à l'échelle nationale, de 2,6 en milieu urbain et de 2,0 en milieu rural. Plus on accorde de pondération aux populations défavorisées, plus la baisse des inégalités est importante. En 2014, toutes choses égales par ailleurs, 22 % de l'inégalité globale est due aux écarts entre les niveaux de vie des milieux urbain et rural, 55 % aux inégalités dans le milieu urbain et 23 % aux inégalités dans le milieu rural. Cela signifie que 22 % des inégalités observées à l'échelle nationale s'estomperaient si les disparités de niveau de vie entre la ville et la campagne étaient éradiquées.

par une amélioration générale relative des niveaux de vie des catégories sociales modestes et intermédiaires, concrétisant ainsi le caractère inclusif de la croissance économique. Cette tendance à la baisse des inégalités se confirme par les tests de dominance stochastique entre 2007 et 2014 qui indiquent que la répartition des niveaux de vie en 2014 est moins inégalitaire que celle de 2007. Ainsi, les tests de dominance stochastique confirment que la distribution du niveau de vie en 2014 est moins inégalitaire et plus génératrice de bien-être social que celle de 2007 ou celle de 2001 (Graphique 42).

Inégalités spatiales (47)

À l'échelle régionale, les inégalités, appréhendées par l'indice de Gini, sont marquées par d'importants contrastes. L'évolution des inégalités au niveau régional, entre 2001 et 2014, montre une baisse dans les régions de Casablanca-Settat, passant de 43,2 à 39,6, du Souss-Massa, de 40,9 à 37,3, de Marrakech-Safi, de 36,2 à 34,6 et de Béni-Mellal-Khénifra, de 35,3 à 34,4. Les autres régions se sont caractérisées par une stagnation des inégalités, c'est le cas notamment de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima (37), ou par une

Graphique 41 : Coefficient Gini, 1985-2014

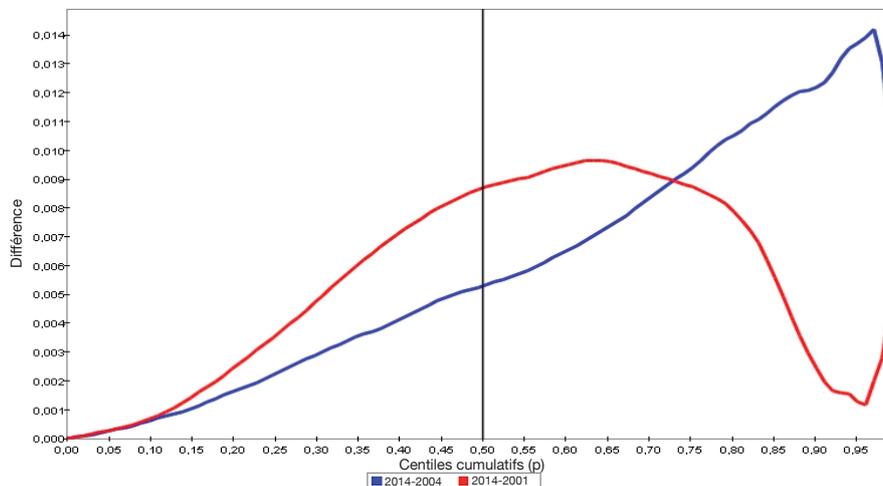


Source : HCP, ENNVN 2006-2007 et ENCDM 1984-1985, 2000-2001 et 2013-2014.

Au cours des quinze dernières années, le dynamisme de la société marocaine a été marqué par une mobilité sociale contribuant à la réduction des inégalités de niveau de vie, telles que mesurées par la consommation par personne. Cette tendance distributive s'est traduite

(47) « Présentation des résultats de l'Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des ménages 2013/2014 » et étude des inégalités sociales et territoriales », HCP, octobre 2016.

Graphique 42 : Différence entre les courbes de concentration du niveau de vie (Lorenz)



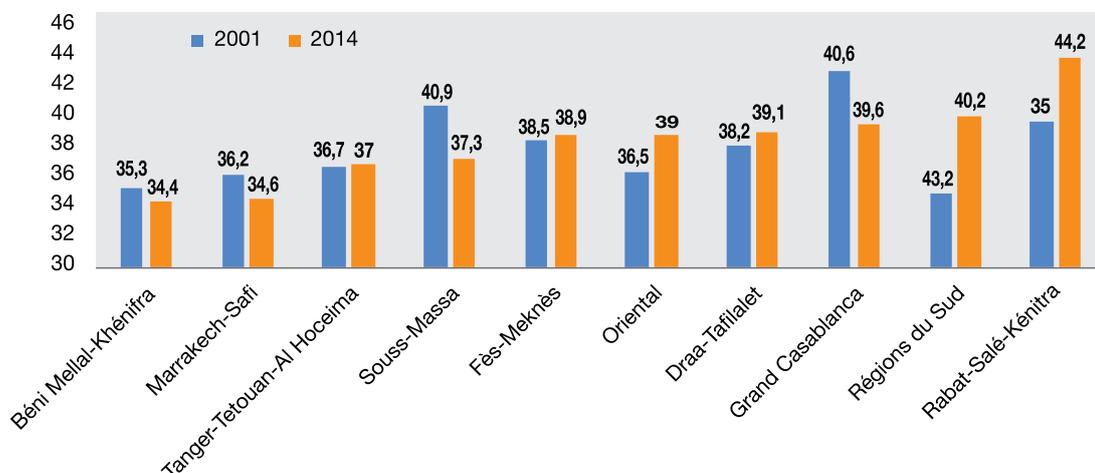
Source : HCP, ENCDM 2000-2001 et 2013-2014.

augmentation, dont la plus forte est enregistrée dans les Régions du Sud où l'indice de Gini a crû de 35 à 40,2. En 2014, les inégalités sont prononcées dans les régions de Rabat-Salé-Kénitra (44,2), des Régions du Sud (40,2) et de Casablanca-Settat (39,6). Dans sept régions (Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, l'Oriental, Fès-Meknès, Béni Mellal-Khénifra, Marrakech-Safi,

Drâa-Tafilalet, Souss-Massa), l'indice de Gini se situe au-dessous de la moyenne nationale, oscillant entre 34,4 et 39,1 (Graphique 43).

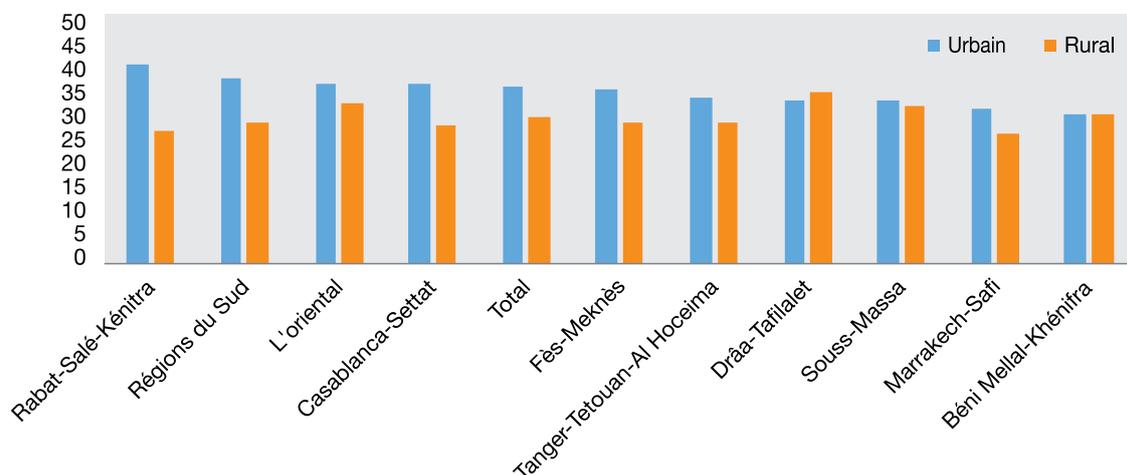
Abstraction faite de la région Drâa-Tafilalet, les inégalités régionales sont plus fortes en milieu urbain qu'en milieu rural (Graphique 44).

Graphique 43 : Inégalités régionales (coefficient Gini) en 2001 et 2014



Source : HCP, ENCDM 2000-2001 et 2013-2014.

Graphique 44 : Inégalités régionales (coefficient Gini) par milieu en 2014



Source : HCP, ENCDM 2013-2014.

Liens croissance-inégalité-pauvreté

Le déclin des formes monétaires de la pauvreté absolue au Maroc, entre 1985 et 2007, a principalement résulté de la croissance économique, alors qu'entre 2007 et 2014, ce déclin a résulté de l'effet conjugué de la croissance économique et du recul significatif des inégalités.

La configuration pro-pauvre de la croissance (48)

La croissance a été plus inclusive et a plus avantagé les pauvres que les non pauvres entre 2007 et 2014 qu'entre 2001 et 2007. L'indice de croissance pro-pauvres (49) était de 0,94 entre 2001 et 2007 et de 1,13 entre 2007 et 2014 (Tableau 4). Dans la deuxième période, la croissance était pro-pauvres aussi bien en milieu urbain (1,29) qu'en milieu rural (1,25). En d'autres termes, la croissance économique réalisée au Maroc au cours de cette période a profité davantage aux pauvres qu'aux non-pauvres.

(48) Étude sur « Inégalités sociales et territoriales », HCP, 2016.

(49) Il s'agit notamment de l'indice de N. Kakwabi, S. Khandker et H. Son (2004). Avec un coefficient supérieur ou égal à 1, la croissance est considérée pro-pauvres.

Tableau 4

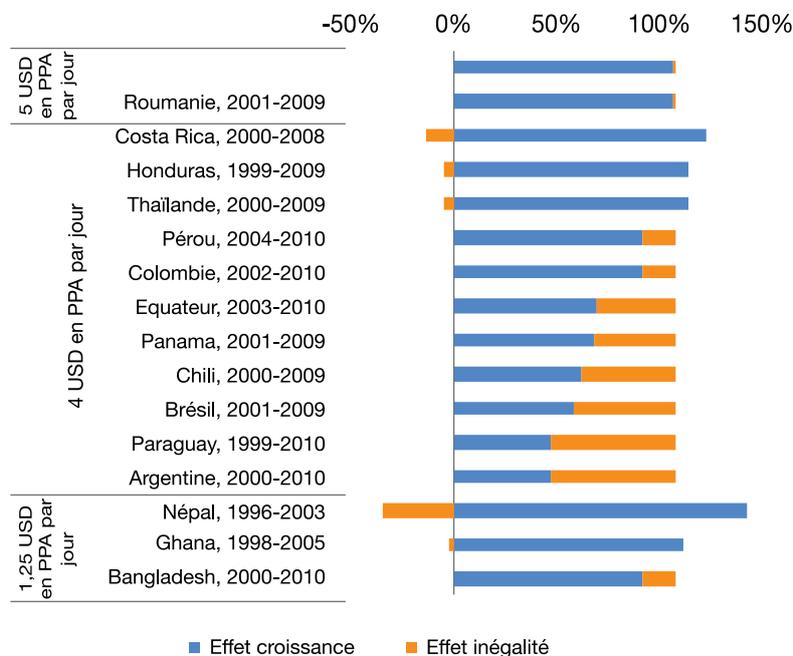
Indice de croissance pro-pauvre de Kakwani et al. (2004)

Indicateurs	2001-2007	2007-2014	2001-2014
Taux de croissance	20,2	16,0	39,5
Taux de croissance équivalent à la pauvreté	19,0	18,1	40,1
Indice de croissance pro-pauvres	0,94	1,13	1,02

Source : HCP, ENNVN 2006-2007 et ENCDM 2000-2001 et 2013-2014.

En conséquence, la croissance a contribué largement à la réduction de la pauvreté. La croissance économique a contribué à la réduction de l'incidence de la pauvreté de 93,3 % entre 2001 et 2014 et de 81,9 % entre 2007 et 2014. L'évolution de l'élasticité croissance-pauvreté montre que la croissance prend de plus en plus d'importance dans la réduction de la pauvreté : une croissance économique de 1 % donne lieu à une réduction du taux de pauvreté de 2,3 % en 1985, de 2,7 % en 2001, de 2,9 % en 2007 et de 3,6 % en 2014. Le rôle important de la croissance dans la réduction de la pauvreté se manifeste non seulement au Maroc, mais aussi dans de nombreux autres pays en développement (Graphique 45).

Graphique 45 : Contribution à la variation de la pauvreté des autres pays



Source : Azevedo, Inchauste, Saavedra, Olivieri et Winkler, 2012.

Toutefois, l'impact d'une augmentation des inégalités sur l'augmentation de la pauvreté monétaire n'est pas seulement fort, mais il augmente avec le temps, et est bien supérieur à celui d'une croissance positive.

Entre 1985 et 2007, les faibles changements observés dans l'évolution des inégalités n'ont pas impacté la baisse tendancielle de la pauvreté aussi bien en termes d'incidence, de profondeur et de sévérité. Inversement, entre 2007 et 2014, le déclin des inégalités économiques a contribué à réduire la pauvreté absolue dans ses différentes mesures : 18,1 % de la baisse de l'incidence de la pauvreté, 17,4 % de l'ampleur de la pauvreté et 17,0 % de la sévérité de la pauvreté. Ainsi, en 2014, une hausse de 1 % des inégalités entraîne une hausse de 8,9 % de l'incidence de la pauvreté contre une réduction de près de 3,6 % suite à une croissance économique de 1 %. En 2007, ces proportions étaient respectivement de 6 % et 3 %. En termes de substitution entre les effets de la croissance et des inégalités sur l'incidence de la pauvreté, les indices indiquent qu'une hausse de 1 % des inégalités aurait annulé l'effet sur la pauvreté de 2,5 points de pourcentage de croissance économique en 2014, contre 2 points de pourcentage en 2007, d'où le

rôle de la baisse, ou du moins de la stabilisation, des inégalités dans la lutte contre la pauvreté. Ces résultats montrent encore une fois que l'effet conjugué de la croissance économique et de la réduction des inégalités a favorisé le bien-être de la population pauvre d'une façon plus que proportionnelle au reste de la population.

Configuration spatiale des liens triangulaires croissance-inégalité-pauvreté (50)

À l'échelle nationale, la croissance est un facteur majeur de la réduction de la pauvreté dans la plupart des régions. La décomposition de la pauvreté régionale en effet croissance et en effet inégalités entre 2001 et 2014 illustre ce constat (Graphique 46). Entre 2001 et 2014, la croissance et le déclin des inégalités ont contribué à la réduction de la pauvreté respectivement pour 63 % et 37 % dans la région Casablanca Settat, idem pour les régions du Sud, de 70 % et 30 % pour la région Souss-Massa, et de 92 % et 8 % pour la région

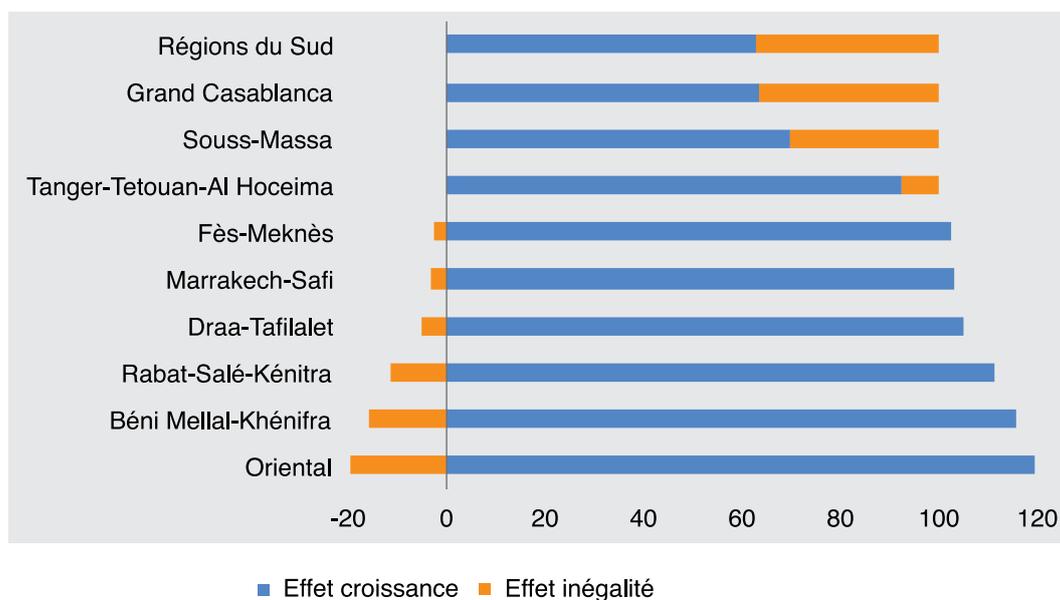
(50) L'illustration de la nature de ces liens à l'échelle régionale se réfère aux données des ENCDM 2001 et 2014 pour assurer une meilleure représentativité des régions.

Tanger-Tétouan-Al Hoceïma. En revanche, dans les autres régions, l'effet de la croissance sur la réduction de la pauvreté a été réduit par l'augmentation des inégalités de 19 % dans l'Oriental ; de 16 % dans la région de Béni Mellal-Khénifra ; de 11 % dans la région de Rabat-Salé-Khénitra ; de 5 % dans la région du Drâa-Tafilalet ; et de 3 % dans la région de Marrakech-Safi. Autrement dit, dans ces régions, la pauvreté aurait diminué davantage si la croissance économique s'était accompagnée d'une diminution des inégalités.

Évolution de la pauvreté multidimensionnelle (51)

La pauvreté multidimensionnelle (52) a connu, comme la pauvreté monétaire, un fort déclin au fil des années. Entre 2004 et 2014, le taux de pauvreté multidimensionnelle a remarquablement diminué, à hauteur de 67,2 %, à l'échelle nationale, passant de 25,0 % à 8,2 % ; de 78 % en milieu urbain, passant de 9,1 % à 2,0 % ; et de 60 % en milieu rural, passant de 44,6 % à

Graphique 46 : Dynamique de la pauvreté régionale 2001-2014 (en %)



Source : HCP, ENCDM 2000-2001 et 2013-2014.

Entre 2001 et 2014, la croissance a clairement été pro-pauvres dans les régions où la baisse de la pauvreté provient de l'effet conjugué de la croissance et de la baisse des inégalités. Ces régions sont : Casablanca-Settat, les régions du Sud, le Souss-Massa, et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma. À l'opposé, avec un indice de Kakwani et al (2004) inférieur à 1, les régions marquées par une augmentation des inégalités ne sont pas caractérisées par une croissance pro-pauvres, il s'agit des régions de Béni-Mellal-Khénifra, du Drâa-Tafilalet, de Rabat-Salé-Kénitra, de l'Oriental et de Fès-Meknès.

(51) Étude sur « La cartographie de la pauvreté multidimensionnelle 2014, Paysage territorial et dynamique », HCP, 2017.

(52) La mesure de la pauvreté multidimensionnelle s'est fondée sur l'approche d'Alkire-Foster du PNUD dite d'Oxford. Elle s'appuie sur la construction d'un indice composite du bien-être qui distribue les ménages selon leur degré de privation. Cet indice permet d'estimer, entre autres, le taux de pauvreté multidimensionnelle qui donne la proportion de la population qui cumule simultanément un nombre de privations supérieur au seuil de pauvreté – au moins 30 % des dimensions de l'espace du bien-être. En appréhendant ces privations, cette approche rend compte des sources et des manifestations de la pauvreté se rapportant aux trois dimensions du bien-être de la population, santé, éducation et conditions de vie. Ces trois dimensions font partie des principaux objectifs des ODD 2030 pour mesurer les progrès réalisés par les pays en matière de développement humain.

17,7 % (Graphique 47). L'effectif global de la population pauvre, selon l'approche multidimensionnelle, est de près de 2,8 millions d'individus dont 2,4 millions sont des ruraux et 400 mille des citadins.

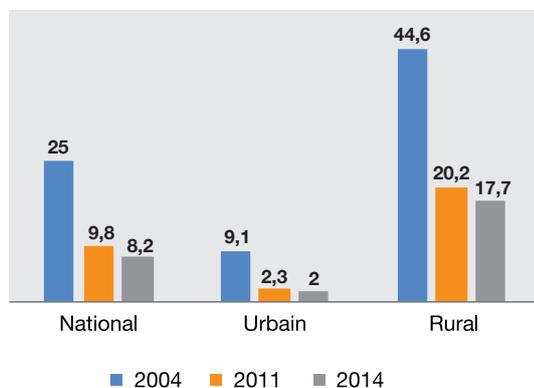
Ces écarts entre les deux milieux de résidence montrent que la pauvreté multidimensionnelle, à l'instar de la pauvreté monétaire, demeure principalement un phénomène rural : 85,4 % de la population en situation de pauvreté multidimensionnelle réside dans l'espace rural. Ainsi, la pauvreté multidimensionnelle tend à être statistiquement non significative en milieu urbain. En milieu rural, bien qu'elle affecte encore un peu moins de deux personnes sur 10, elle se réduit notablement.

La décomposition de la pauvreté multidimensionnelle par dimension du bien-être montre que les déficiences en termes d'éducation des adultes expliquent à elles seules 34 % de la pauvreté au niveau national. La non-scolarisation des enfants contribue à hauteur de 21,3 % à la pauvreté multidimensionnelle. Dans l'ensemble, les déficits en termes d'éducation expliquent un peu plus de la moitié de la pauvreté multidimensionnelle (55,3 %). Quant aux privations en termes d'accès aux infrastructures sociales de base, elles expliquent 19,7 % de la pauvreté multidimensionnelle. Cette contribution s'élève à 14,1 % pour les privations en termes de conditions d'habitat et à 10,9 % en termes de santé (Graphique 48).

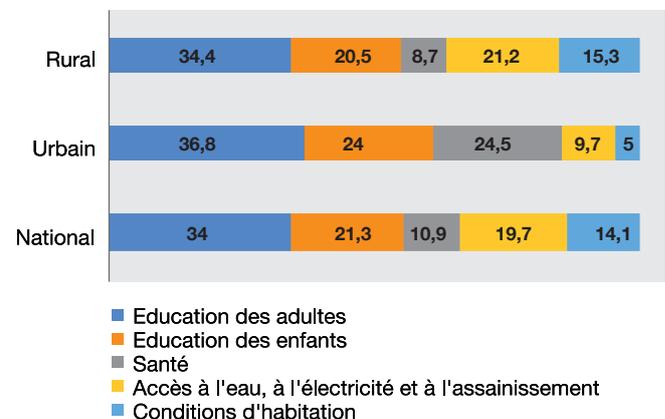
La dimension régionale de la pauvreté multidimensionnelle montre que les disparités territoriales à l'égard de la pauvreté sont importantes.

Les régions dont l'incidence de la pauvreté dépasse la moyenne nationale sont : Béni Mellal-Khénifra (13,4 %), suivie de Marrakech-Safi (11,3 %), Drâa-Tafilalet (10 %), Fès-Meknès (9,6 %), L'Oriental (9,5 %) et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (9,5 %). Inversement, les régions les moins pauvres, marquées par une incidence inférieure à la moyenne nationale, sont Laâyoune-Sakia Al Hamra (1,7 %), Dakhla-Oued Eddahab (3,8 %), Casablanca-Settat (4,1 %), Rabat-Salé-Kenitra (6,1 %), Guelmim-Oued-Noun (6,2 %) et Souss-Massa (7,2 %). Si le taux de pauvreté classe la région Béni Mellal-Khénifra comme la plus pauvre, c'est la région Marrakech-Safi qui abrite le plus grand nombre de pauvres au Maroc. Sa contribution relative à la pauvreté multidimensionnelle à l'échelle nationale atteint 18,5 % en 2014, suivie par les régions Fès-Meknès (14,7 %), Béni Mellal-Khénifra (12,3 %) et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (12,3 %). Ces quatre régions regroupent 57,8 % de la population multidimensionnellement pauvre (Graphique 49). En 2014, les dix provinces les plus pauvres selon l'approche multidimensionnelle enregistrent une incidence de pauvreté supérieure à deux fois la moyenne nationale. Il s'agit des provinces de Figuig (34,5 %), Azilal (28,8 %), Taounate (23,4 %), Chichaoua (23,1 %), Essaouira (22,1 %), Youssoufia (18,8 %), Chefchaouen (18,8 %), Midelt (17,3 %),

Graphique 47 : Tendance de l'incidence de la pauvreté multidimensionnelle (en %)



Graphique 48 : Décomposition de la pauvreté multidimensionnelle par source de privation (en %)

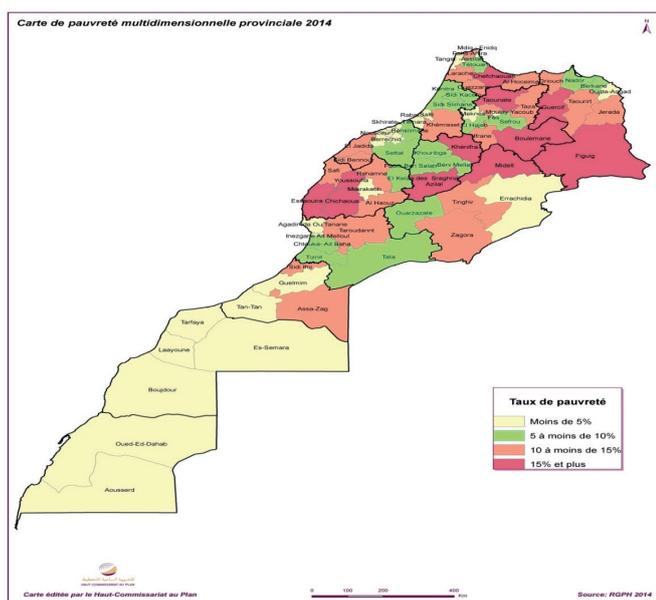


Source : HCP, RGPH 2014 et 2004, et Enquête Nationale sur l'Anthropométrie 2011.

Guercif (17,3 %) et Boulemane (17,1 %). Inversement, les vingt provinces les moins pauvres enregistrent un taux de pauvreté inférieur à la moitié de la moyenne nationale. Il s'agit principalement de Rabat (0,9 %), Casablanca (1 %), Laâyoune (1,3 %), Es-Semara (1,6 %), Mohammedia (1,7 %), Skhirate-Témara (2,1 %), Noiceur (2,1 %), Inezgane Ait Melloul (2,3 %), Salé (2,4 %) et Fès (2,5 %).

Au niveau communal, sur un total de 1 683 communes et centres urbains, 438 ont un taux de pauvreté multidimensionnelle inférieur à 5 %, 300 un taux entre 5 % et 10 %, 447 un taux entre 10 % et 20 %, 274 entre 20 % et 30 %, 113 entre 30 % et 40 % et 111 un taux supérieur à 40 %. En milieu rural, sur 1 279 communes, le taux de pauvreté multidimensionnelle est inférieur à 10 % dans 337 communes, et se situe entre 10 % et 20 % dans 444 communes. Il oscille dans une fourchette comprise entre 20 % et 30 % dans 274 communes, entre 30 % et 40 % dans 113 communes, entre 40 % et 50 % dans 55 communes, et est supérieur à 50 % dans 56 communes. À l'échelle urbaine, sur les 404 communes et centres urbains, 363 ont un taux de pauvreté inférieur à 5 %. Parmi les 41 communes restantes, 38 ont un taux entre 5 % et 10 % et 3 communes ont un taux compris entre 10 % et 15 % (Graphique 49).

Graphique 49 : Carte de pauvreté multidimensionnelle provinciale 2014



Perception des niveaux de vie et de la pauvreté (53)

Bien que le Maroc ait enregistré une amélioration de son niveau de vie et une baisse conjuguée de la pauvreté et de la vulnérabilité entre 2007 et 2014, la pauvreté subjective reste à un niveau élevé, soulignant un sentiment d'insécurité sociale diffus dans la société.

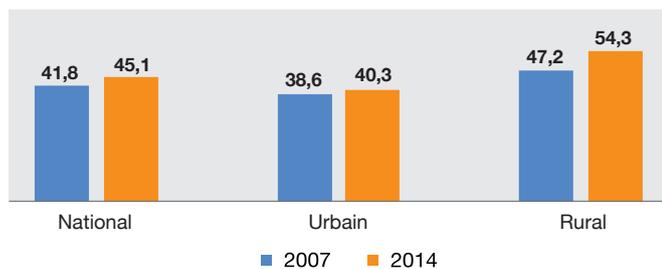
La divergence marquée entre la pauvreté subjective et les aspects monétaires de la pauvreté est un phénomène fréquent dans les pays en développement, qui montre toute la complexité du concept même de pauvreté. Alors que la pauvreté monétaire, mesurée selon l'approche absolue de la Banque mondiale, se réfère à un panier de biens alimentaires permettant le minimum requis en calories et une dotation minimale de biens et services non alimentaires, la mesure de la pauvreté subjective, appelée aussi ressentie, s'applique à mettre en relief le sentiment de pauvreté en s'attachant aux perceptions des individus et à comprendre les processus de pauvreté par l'analyse des choix comportementaux. L'approche sociologique de la pauvreté consiste à appréhender la réalité par la compréhension que l'individu a du monde qui l'entoure, du système dans lequel il est engagé et évolue, sachant que les perceptions des individus sont inséparables de l'environnement, de l'histoire et de la culture de la personne. La mesure de la pauvreté subjective permet donc de mettre en valeur le rapport social qu'une population entretient avec la pauvreté. C'est-à-dire que ceux considérés pauvres ne sont pas forcément ceux qui se considèrent pauvres et que de nouveaux profils et facteurs de la pauvreté seraient captés dès que la population décide elle-même de sa situation vis-à-vis de la pauvreté.

Le taux de pauvreté subjective a augmenté. Si en 2007, le taux de pauvreté subjective était de 41,8 %, en 2014, il est passé à 45,1 %. Par milieu, cette évolution est différenciée même si elle est toujours plus importante dans le monde rural que dans le monde urbain. Aux mêmes dates, le taux de pauvreté subjective est passé de 38,6 % à 40,3 % dans le monde urbain, alors que dans le monde rural il est passé de 47,2 % à 54,3 %, soit une augmentation respective de 1,7 point et de 7,1 points

(53) «Présentation des résultats de l'Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des ménages 2013/2014» et étude sur «Inégalités sociales et territoriales», HCP, octobre 2016.

pour chacun des milieux (Graphique 50). Les personnes interrogées vivant dans le monde rural sont les plus pessimistes sur leurs conditions de vie. En 2014, ils étaient 19,1 % à se considérer très pauvres (14,1 % en 2007), 35,3 % relativement pauvres (33,1 % en 2007), et seulement 41,8 % à se considérer comme faisant partie de la classe moyenne (48,5 % en 2007). Dans le monde urbain, les mêmes tendances sont suivies de manière moins marquée. Si la part des personnes se considérant très pauvres a augmenté, passant de 10,3 % à 12,1 %, entre 2007 et 2014, la part de ceux relativement pauvres a stagné à 28,3 %, alors que la part de ceux vivant moyennement a diminué, passant de 56,5 % à 54,5 %.

Graphique 50 : Tendence de la pauvreté subjective (en %)



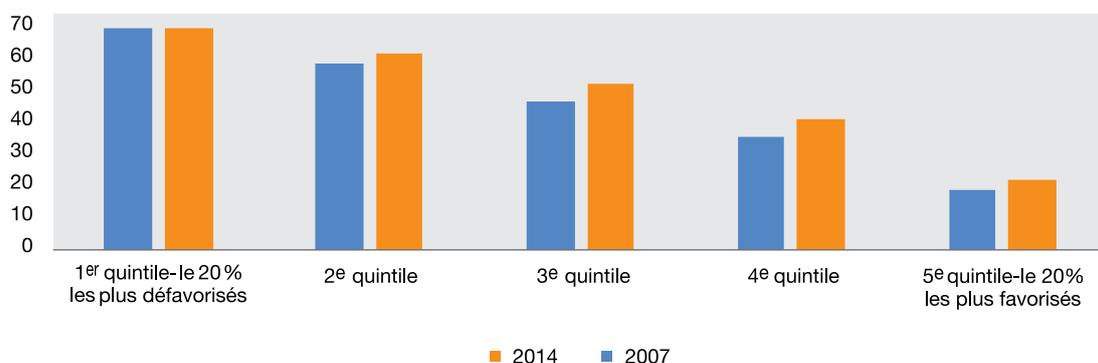
Source : HCP, ENNVN 2006-2007 et ENCDM 2013-2014.

La perception de la pauvreté subjective est plus élevée chez les femmes et les jeunes. Elle est plus importante chez les femmes que les hommes, mais connaît une augmentation aussi importante chez les hommes (+3,2 points) que chez les femmes (+3,3 points). Ainsi,

entre 2007 et 2014, le taux de pauvreté subjective est passé de 39,8 % à 43 % pour les hommes et de 52 % à 55,3 % pour les femmes. L'étude des perceptions par classe d'âge éclaire une autre facette de la pauvreté subjective : l'appréhension des jeunes face à l'avenir. Plus la personne avance en âge, moins elle déclare son ménage pauvre. L'augmentation du taux de pauvreté subjective entre 2007 et 2014 a touché toutes les tranches d'âge sauf celle des 25-34 ans qui a connu une baisse de 2,6 points en moyenne nationale, due précisément à la perception des jeunes urbains particulièrement négative en 2007 (45,8 %). Ainsi, le taux passe de 48,3 % en 2007 à 57,6 % en 2014 chez les moins de 25 ans, de 49,6 % à 47 % chez les 25-34 ans, de 41,8 % à 46,5 % chez les 35-60 ans et enfin de 38 % à 41,4 % chez les plus de 60 ans. Ce sont les jeunes urbains de moins de 25 ans et les ruraux de plus de 60 ans qui ont connu l'augmentation du taux de pauvreté subjective la plus importante, respectivement +11,8 points (de 43,2 % à 55 %) et +12,2 points (de 38,5 % à 50,7 %). En 2007, l'écart de taux de pauvreté subjective entre les classes d'âge est le plus important chez les ruraux, variant de 38,5 % chez les plus de 60 ans à 58,1 % chez les moins de 25 ans. À l'inverse, en 2014, cette amplitude est la plus importante chez les urbains : de 36,4 % chez les plus de 60 ans à 55 % chez les moins de 25 ans.

Le sentiment de pauvreté est relativement répandu parmi les catégories inférieures de l'échelle sociale. La perception de la pauvreté ressentie est logiquement plus forte à mesure que les dépenses sont faibles. Inversement, elle est plus faible à mesure que les dépenses sont élevées (Graphique 51). En 2014, le

Graphique 51 : La pauvreté subjective selon le niveau de vie (en %)



Source : HCP, ENNVN 2006-2007 et ENCDM 2013-2014.

taux de pauvreté subjective du premier quintile (54) de dépenses atteint 68,9 %, tout comme en 2007. Tous les autres quintiles connaissent une hausse significative de ce taux, 61,1 % (+3,3 points) pour le deuxième quintile, 52 % (+6 points) pour le troisième quintile, 40,8 % (+5,9 points) pour le quatrième quintile et 21,9 % (+3,4 points) pour le dernier quintile.

Cette augmentation est visible à la fois en milieu rural et en milieu urbain. Dans le monde rural, le deuxième quintile atteint 67 % (+11,9 points par rapport à 2007), 50,2 % pour le quatrième quintile (+ 8,7 points) et 38,6 % pour le dernier quintile (+11,2 points). Le taux affiché pour le premier quintile baisse de 71,3 % en 2007 à 69,7 % en 2014. Dans le monde urbain, de la même manière, le taux de pauvreté subjective du premier quintile baisse, de 71,3 % à 66,2 %, tous les autres augmentent, bien que dans des proportions moindres que dans le monde rural : 57,2 % pour le deuxième quintile (+5,8 points), 45,3 % (+1,8 point) pour le troisième quintile, 33,5 % (+5,5 points) pour le quatrième quintile et 16,2 % (+1,5 point) pour le dernier quintile.

La pauvreté subjective est significativement plus élevée parmi les pauvres et parmi les classes intermédiaires que parmi les riches. En 2014, le taux de pauvreté subjective était de 70,6 % parmi les populations en situation de pauvreté monétaire, de 69 % au niveau des vulnérables à la pauvreté, de 66,6 % parmi la classe modeste, de 44,4 % parmi les classes intermédiaires et de 15,4 % parmi les classes aisées. Ce n'est donc qu'à partir des classes intermédiaires que le taux de pauvreté subjective diminue clairement.

En comparant les conditions de vie des ménages enquêtés avec celles de leurs parents, les réponses ont varié de manière contrastée entre 2007 et 2014. En 2007, ceux qui estimaient vivre mieux que leurs parents étaient 36,3 %, en 2014 ils étaient 36,9 %, n'augmentant que peu. Ceux qui estiment que les conditions de vie des parents sont meilleures que les leurs étaient 33,5 % en 2007, ils étaient 26,6 % en 2014. Cette baisse se manifeste quasiment de la même manière dans l'urbain, de 33,8 % à 26,8 %, et le rural, de 32,8 % à 26 %. La part de ceux qui estiment avoir le même

niveau de vie que leurs parents augmente de manière significative, de 24,4 % à 29,1 % au niveau national, de 24,2 % à 27,6 % dans l'urbain et de 24,7 % à 32 % dans le milieu rural.

Les appréciations de l'évolution de la pauvreté sur longue période sont moins pessimistes. Alors qu'en 2007 la perception de cette évolution était plutôt négative, en 2014, elle s'est relativement améliorée. Ainsi, en 2007, la perception de l'évolution de la pauvreté au cours des 12 derniers mois était dominée par son augmentation, pour 53,7 % des personnes interrogées, sa stabilité pour 21,9 %, et son recul pour seulement 7,7 %. En 2014, 39,3 % des personnes interrogées considéraient que la pauvreté s'était développée au cours des 10 dernières années, 36,1 % que la pauvreté avait stagné et 14,4 % que la pauvreté avait diminué. Par milieu, la perception de la stabilité de la pauvreté est plus forte en milieu rural, (38,8 %) qu'en milieu urbain (34,6 %). De même pour la perception de sa régression : 15,7 % en milieu rural et 13,8 % en milieu urbain. A l'inverse, la perception que la pauvreté « n'existe pas ici » est plus forte en milieu urbain qu'en milieu rural, respectivement, 6,4 % et 0,8 %. Dans le même sens, les personnes interrogées en 2014 sont 63,9 % à estimer que les inégalités ont augmenté, soit dans le détail 31 % à considérer qu'elles ont relativement augmenté et 32,9 % qu'elles ont beaucoup augmenté. Seuls 7,8 % pensent que les inégalités ont régressé et 22,8 % qu'elles ont stagné.

Déterminants socioéconomiques de la pauvreté, des inégalités et de la prospérité partagée

Cette section essaie de dresser les principales caractéristiques du profil de la population en situation de pauvreté et ses principales évolutions entre 2007 et 2014, avec comme référent le profil de la population non pauvre et celui de la population aisée. Il s'agit d'apprécier les caractéristiques sociodémographiques, socioéducatives et socioéconomiques de ces groupes sociaux dans le but de mieux connaître les manifestations et les facteurs à l'origine de la pauvreté et de la prospérité partagée.

(54) Voir encadré 1.

Profil social des pauvres et des 40 % les plus défavorisés de la population (55)

Dans l'ensemble, les pauvres vivent dans des ménages de grande taille, composés d'un grand nombre d'enfants. Ils disposent de peu de formation et de qualification en dépit d'une tendance à l'amélioration de leur capital humain. Leur principal capital est leur capacité de travail, en particulier en milieu urbain. Les chefs des ménages pauvres, résidant dans les villes, sont principalement occupés dans le secteur des services et de la construction. Quant à leurs homologues ruraux, ils sont prépondérants dans le secteur agricole.

Les pauvres vivent dans des ménages de plus grande taille et composés d'un grand nombre d'enfants

Le nombre de personnes à charge du ménage joue un rôle primordial dans l'incidence de la pauvreté. Les personnes en situation de dénuement ont tendance à se regrouper pour minimiser les risques d'exclusion sociale : plus la taille du ménage est élevée, plus le ménage est exposé au risque de pauvreté et inversement. En 2014, la taille moyenne des ménages pauvres au Maroc est de l'ordre de 7,3 personnes alors que celle des ménages non pauvres est de 4,7 personnes. En 2007, ces tailles moyennes étaient respectivement de 7,0 et 5,0 personnes. Mis à part la population pauvre où la taille moyenne des ménages a légèrement augmenté, les autres classes de population ont vu la taille du ménage diminuer entre 2007 et 2014, c'est le cas notamment des 40 % les plus défavorisés de la population, de 6,2 à 6,0 personnes, et des 60 % les plus aisés, de 4,6 à 4,2 personnes. Ces mêmes tendances sont observées quel que soit le milieu de résidence. En 2014, les 40 % les moins aisés habitant en milieu urbain vivent dans des ménages dont la taille est de 5,7 membres par ménage. Quant aux ménages en milieu rural, ils appartiennent à des ménages dont la taille est plus élevée, soit en moyenne 6,2 membres par ménage.

L'analyse de la composition de la population par groupe d'âge montre que la proportion d'enfants de moins de 15 ans est plus élevée chez les populations à faible niveau de vie. En 2014, les enfants de moins

de 15 ans représentent un peu plus du tiers (37,6 %) de la population pauvre contre 19,4 % parmi la population aisée. Par milieu de résidence, ces proportions sont respectivement de 34,9 % et 19,2 % dans les villes, et de 38,3 % et 21,4 % à la campagne. La forte présence des enfants de moins de 15 ans parmi les ménages pauvres se justifie par la fécondité relativement élevée de ces derniers ménages en comparaison de la population non pauvre. En 2014, dans un ménage pauvre, le nombre moyen d'enfants est de 2,7 contre 1,2 dans un ménage non pauvre. De même, le nombre moyen d'enfants dans un ménage faisant partie des 40 % les moins aisés est de 2,0 contre 1,0 dans un ménage des 60 % les plus aisés.

En conséquence, les ménages pauvres ont un ratio de dépendance plus élevé. L'analyse de l'indice de dépendance (56) éclaire sur la charge sociale des personnes en âge d'activité. En 2014, le ratio de dépendance démographique reste notablement plus élevé pour les pauvres (0,89) que pour les non-pauvres (0,64). À l'échelle nationale, cet indice est de 0,60. Entre 2007 et 2014, il a pratiquement stagné, que ce soit pour les pauvres, passant de 0,85 à 0,89, ou les non-pauvres, passant de 0,60 à 0,64.

La majorité des ménages en situation de pauvreté (87,5 %) sont dirigés par des hommes. Cette proportion reste plus importante en milieu rural (90,1 %) qu'en milieu urbain (79,1 %). La part des ménages pauvres dirigés par des femmes a enregistré une augmentation entre 2007 et 2014 de près de deux points de pourcentage passant de 10,8 % à 12,5 %. Cette augmentation est plus prononcée en milieu urbain qu'en milieu rural soit respectivement 7,6 et 0,2 points de pourcentage. Par milieu de résidence, la part des ménages pauvres dirigés par des femmes est de l'ordre de 20,9 % en milieu urbain et de 9,9 % en milieu rural. Ce type de ménages regroupe près de 19,0 % de la population pauvre, 10,5 % en milieu urbain et 8,4 % en milieu rural. Dans l'ensemble, l'incidence de la pauvreté est plus importante chez les ménages dirigés par des hommes que chez les ménages dirigés par des femmes, soit respectivement des taux de pauvreté de l'ordre de 4,9 % et 3,9 % en 2014 (Tableau 5). En 2007,

(55) Profils établis et analysés sur la base des ENNVN 2006-2007 et ENCDM 2013-2014, HCP, 2017.

(56) Il désigne le rapport du nombre d'individus supposés dépendre des autres pour leur vie quotidienne – jeunes de moins de 15 ans et personnes âgées 60 ans et plus – et le nombre d'individus en âge d'activité, 15-59 ans, capables d'assumer cette charge.

Tableau 5

Évolution des indicateurs de pauvreté et de vulnérabilité selon le sexe du chef de ménage (en %)

	2007			2014		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Taux de pauvreté	9,2	7,4	8,9	4,9	3,9	4,8
Taux de vulnérabilité	17,6	16,4	17,4	12,8	10,6	12,5

Source : HCP, ENNVN 2006-2007 et ENCDM 2013-2014.

ces indices étaient respectivement de 9,2 % et 7,4 %. Ce constat ne paraît pas surprenant dans la mesure où 87,1 % de la population vit dans des ménages dirigés par des hommes, avec une taille moyenne de 4,9, contre respectivement 12,9 % et 3,4 pour les ménages dirigés par des femmes.

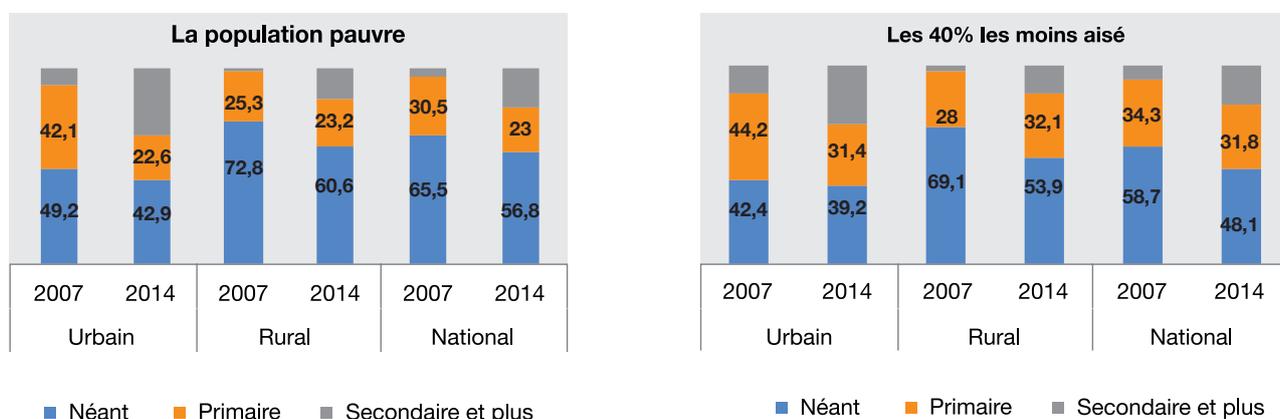
Plus de la moitié de la population pauvre n'a aucun niveau scolaire

Les résultats scolaires sont plus faibles chez les pauvres et les 40 % le moins aisés. Parmi les pauvres, la part des personnes sans aucun niveau d'éducation, bien que toujours élevée, a diminué entre 2007 et 2014 (de 65,5 % à 56,8 %). De manière semblable, les personnes ayant un niveau d'études primaire sont également concernées par la pauvreté pour près de 30,5 % en 2007 et 23,0 % en 2014. La diminution de la population pauvre ayant un niveau scolaire égal ou inférieur au

primaire ne doit pas occulter un phénomène nouveau : l'augmentation importante de la part des personnes ayant un niveau secondaire dans la population pauvre, de 3,0 % en 2007 à 18,9 % en 2014 (Graphique 52).

La pauvreté va de pair avec l'analphabétisme et le faible niveau d'éducation et de formation du chef de ménage. En 2014, l'incidence de la pauvreté est de près de 7 fois plus élevée parmi les ménages dont le chef est sans niveau scolaire (6,7 %) que parmi leurs homologues dont le chef possède un niveau scolaire supérieur (0,9 %). Entre 2007 et 2014, le taux de pauvreté est passé, selon le niveau scolaire du chef de ménage : de 12,1 % à 6,7 % pour les ménages dont le chef n'a suivi aucun cursus scolaire ; de 4,9 % à 3,3 % pour ceux dont le chef détient un niveau primaire ; et de 2,3 % à 1,9 % pour ceux dont le chef possède un niveau secondaire.

Graphique 52 : Structure de la population âgée de 15 ans et plus par niveau scolaire (en %)

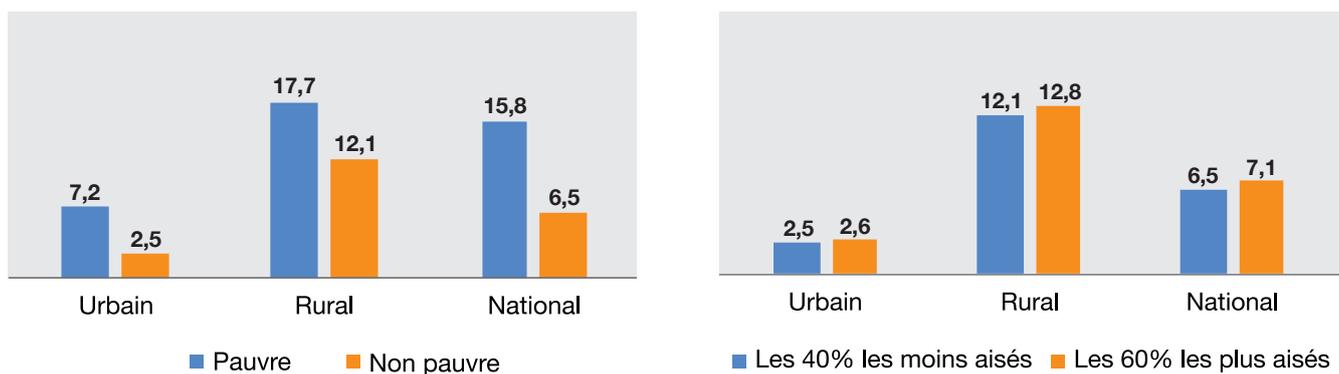


Source : HCP, ENNVN 2006-2007 et ENCDM 2013-2014.

Les enfants au sein des ménages pauvres et au sein des ménages des 40 % les moins aisés ont moins accès à l'école, ce qui peut limiter le potentiel de mobilité intergénérationnelle. Pour les enfants de 6 à 14 ans, la non-scolarisation reste une caractéristique des pauvres, bien que cette dernière ait beaucoup diminué durant la période 2007-2014. C'est ainsi que la proportion d'enfants pauvres non scolarisés de 6 à 14 ans passe de 28,8 % en 2007 à 15,8 % en 2014. Dans le rural, la baisse du taux de non-scolarisation est de près de moitié : de 35,1 % à 17,7 %. Le même progrès est observé pour les 40 % les moins aisés, mais l'écart reste important (Graphique 53).

services n'est qu'apparent, puisque les personnes issues de cette couche sociale occupent généralement des emplois précaires et très peu rémunérés. Le statut professionnel de la population pauvre montre un retournement entre 2007 et 2014. En 2007, la population pauvre était dominée à hauteur de 41,9 % par les ménages dont le chef est salarié, suivi à 38,9 % par ceux dont le chef de ménage est indépendant, puis à 17,8 % par ceux dont le chef de ménage est inactif. En 2014, les ménages dont le chef est indépendant représentaient 44,2 % de la population pauvre, suivis par ceux dont le chef est salarié avec 37,5 %, puis ceux dont le chef est inactif avec 15,3 %. Fait intéressant, la

Graphique 53 : Proportion d'enfants âgés de 6 à 14 ans non scolarisés, 2014 (en %)



Source : HCP, ENCDM 2013-2014.

Les pauvres ont tendance à être plus actifs sur le marché du travail, mais leurs emplois sont précaires

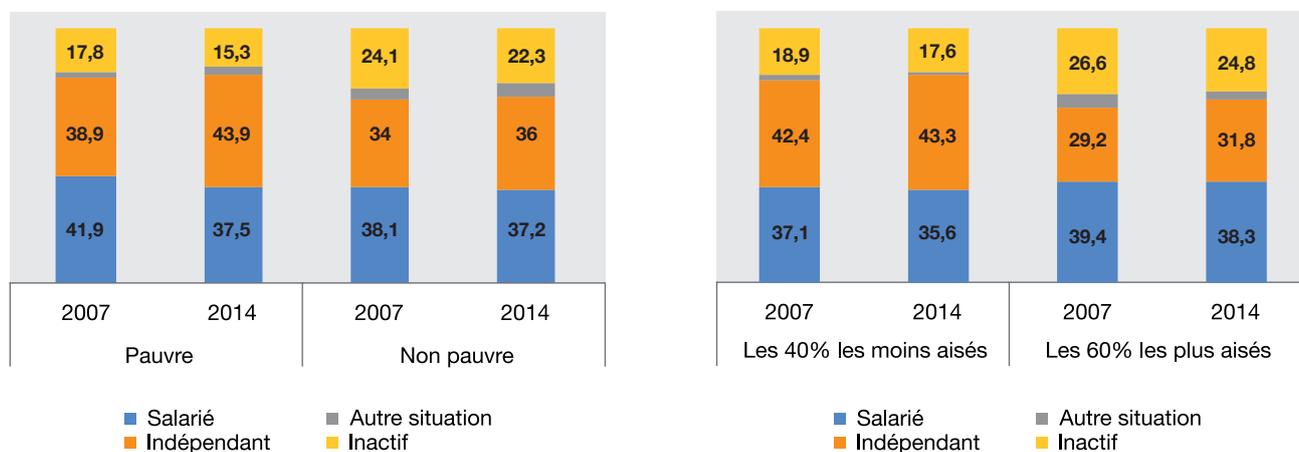
La population pauvre participe davantage que la population non pauvre au marché du travail. En 2014, 15,4 % des chefs de ménages pauvres étaient inactifs contre 22,5 % pour leurs homologues non pauvres et 17,6 % des chefs de ménages des 40 % les moins aisés étaient inactifs contre 24,8 % pour les 60 % les plus aisés. Les ménages pauvres ont en moyenne 1,1 salarié dans le ménage contre 0,9 pour les ménages non pauvres. Enfin, le taux de chômage des pauvres passe de 9,4 % en 2007 à 15,0 % en 2014 contre respectivement 10,8 % et 12,3 % pour la population non pauvre.

L'avantage en termes de participation de la population pauvre à la production des biens et

part de l'emploi salarié parmi les chefs des ménages pauvres est supérieure à celle des non pauvres, mais les pauvres représentent une part relativement faible de la population. En comparant les 40 % les moins aisés et les 60 % les plus aisés, ces derniers sont plus susceptibles d'être salariés (Graphique 54).

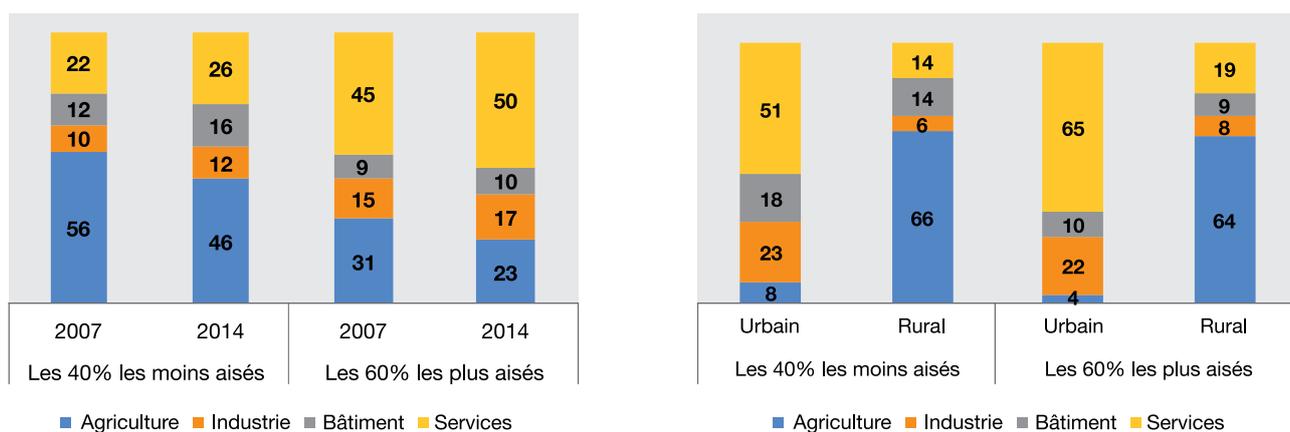
Les 40 % les moins aisés sont plus susceptibles de travailler dans l'agriculture, mais c'est principalement parce que la majorité vit en zones rurales. En 2014, encore près de la moitié des 40 % les moins aisés travaillent dans l'agriculture, en comparaison de seulement 23 % des 60 % les plus aisés. Cependant, cela s'explique principalement par le fait qu'une plus grande partie des 40 % les moins aisés vit en milieu rural. Les 60 % les plus aisés ont tendance à travailler plus dans les services, tant dans les milieux urbains que ruraux (Graphique 55).

Graphique 54 : Structure de la population selon la situation dans l'emploi du chef de ménage (en %)



Source : HCP, ENNVN 2006-2007 et ENCDM 2013-2014.

Graphique 55 : Structure de la population selon le secteur d'emploi du chef de ménage



Source : HCP, ENNVN 2006-2007 et ENCDM 2013-2014.

Déterminants socioéconomiques et territoriaux de l'inégalité du niveau de vie (57)

Les inégalités de niveau de vie sont liées à divers critères comme le milieu social, le niveau d'instruction, le sexe, l'âge, le secteur d'activité, le milieu de résidence et les disparités régionales.

Le capital scolaire et la catégorie socioprofessionnelle se confirment en tant que principaux déterminants

(57) Étude sur «La mobilité sociale intergénérationnelle 2011», HCP, 2013.

de l'inégalité du niveau de vie (58). Le capital scolaire, et par conséquent le capital humain, est fortement affecté par le niveau de développement que connaît la préscolarisation des enfants. L'inégal accès à

(58) L'approche par contribution des principaux déterminants socioéconomiques et territoriaux à l'inégalité totale est fondée sur la décomposition de la valeur de Shapley qui consiste à attribuer à chaque facteur explicatif une contribution marginale moyenne à l'inégalité estimée sur la base de la modélisation économétrique des déterminants du niveau de vie des ménages. Cette approche permettrait d'évaluer la contribution relative des différents déterminants à l'inégalité totale, et de les classer selon la pertinence de leur pouvoir explicatif.

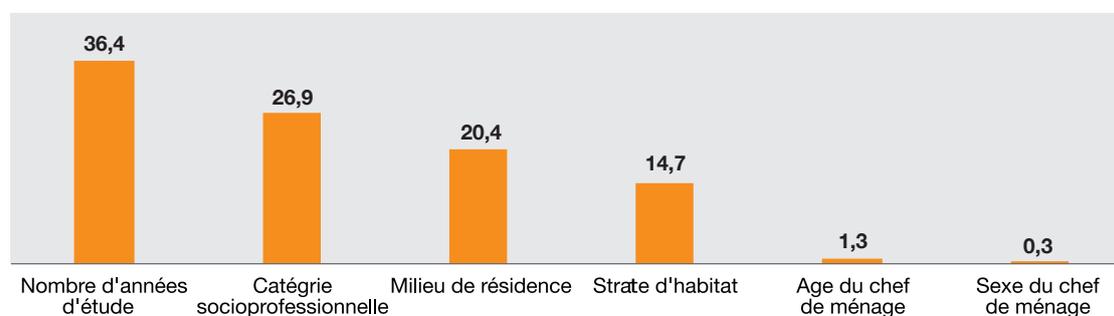
l'enseignement préscolaire se convertit en inégalités de chances vis-à-vis du succès scolaire, et, selon la théorie du capital social, en inégalités vis-à-vis du devenir social. La préscolarisation améliore, de par son impact sur le décrochage, la trajectoire scolaire du primaire au supérieur et accroît ainsi l'espérance de vie scolaire. En 2014, la proportion des individus, âgés de plus de 24 ans, ayant achevé, à leur enfance, les études primaires et accédé, par la suite, au collège est de 58,9 %. Elle est 1,4 fois plus élevée parmi les préscolarisés (67,7 %) que parmi les non-préscolarisés (48,9 %). Ce rapport de chances s'élève avec le niveau scolaire. Il est de 1,7 fois pour l'accès au lycée et de 2 fois pour l'accès aux études supérieures, montrant l'impact réel de la préscolarisation sur la trajectoire scolaire. Toutefois, la préscolarisation améliore certes le rendement scolaire, mais elle ne permet pas, à elle seule, d'éradiquer les inégalités de chances vis-à-vis de la réussite scolaire. Le milieu de résidence, le sexe de l'enfant et le niveau d'instruction des parents, proxy de l'aisance matérielle et de l'origine sociale, constituent, à côté de la préscolarisation, des déterminants fondamentaux de la réussite scolaire (59).

Le statut socioprofessionnel du père, en particulier, tout comme le fait de résider en milieu urbain, s'inscrit, à côté des cursus éducatif et professionnel, parmi les déterminants significatifs de la mobilité sociale ascendante. D'une part, le descendant d'un "Indépendant" a 1,6 fois plus de chances que le

descendant d'un "Salarié" d'appartenir à un groupe socioprofessionnel supérieur à celui de son père. Ce rapport de chances s'élève à 1,7 fois parmi les descendants d'un employeur. D'autre part, les actifs occupés qui vivent dans le milieu urbain ont 3,6 fois plus de chances que les ruraux d'avoir une mobilité sociale ascendante plutôt qu'une régression sociale. L'origine socio-familiale transmet, en fait, un patrimoine économique, un capital culturel et un capital social qui, ensemble, font le succès des stratégies individuelles d'ascension sociale. La quantité de capital ainsi héritée varie selon les individus et fait que, à même niveau scolaire, le fils d'un salarié (ou un ouvrier) est moins bien valorisé sur le marché du travail que le fils d'un indépendant ou d'un employeur (60).

Cependant, ces facteurs n'expliquent pas la totalité des écarts en termes de dépenses. À cet égard, les disparités territoriales interviennent également comme déterminants des inégalités. Expliquant près des deux tiers (63,3 %) de l'inégalité totale, les écarts en termes de nombre d'années d'études (36,4 %) et entre catégories socioprofessionnelles (26,9 %) représentent les principaux déterminants des écarts du niveau de vie entre les ménages. Le reste des inégalités de niveau de vie s'explique principalement par les écarts territoriaux, soit près d'un tiers de l'inégalité totale (35 %). Ceci est la conséquence des écarts entre urbain et rural (20,4 %) et aux disparités de niveau de vie entre les strates d'habitat à hauteur de 14,7 % (Graphique 56).

Graphique 56 : Contribution des déterminants socioéconomiques et territoriaux à l'inégalité totale du niveau de vie, 2014 (en %)



Source : HCP, ENCDM 2013-20014.

(59) « Synthèse des résultats de l'enquête nationale sur l'enseignement préscolaire », HCP, 2014.

(60) Étude sur « La mobilité sociale intergénérationnelle », HCP, 2013.

Cette forme d'inégalité constitue un enseignement intéressant en matière de lutte contre les inégalités sociales, qui présentent un caractère cumulatif. Pour favoriser la correction des inégalités sociales, il est important de prendre en compte les différences en termes d'opportunités humaines, de gains sur le marché du travail et de disparités territoriales.

Rôles des politiques de ciblage forfaitaire et de la solidarité sociale

L'objectif de cette section consiste à analyser la couverture des transferts publics reçus par les ménages, le volume des flux financiers transférés et leur poids dans les moyens pécuniaires des ménages marocains ainsi que leurs effets redistributifs en termes de réduction de la pauvreté, de la vulnérabilité et des inégalités sociales. Elle met en évidence la contribution de chacune de ces sources à l'équité sociale et la manière avec laquelle elles remédient aux défaillances redistributives de la protection sociale (61).

Les subventions à la consommation (62)

Globalement, les dépenses publiques consacrées aux subventions de la Caisse de compensation sont pro-riches. Les plus aisés, qu'ils soient citadins ou ruraux, tirent bien plus profit des subventions que leurs homologues les moins aisés.

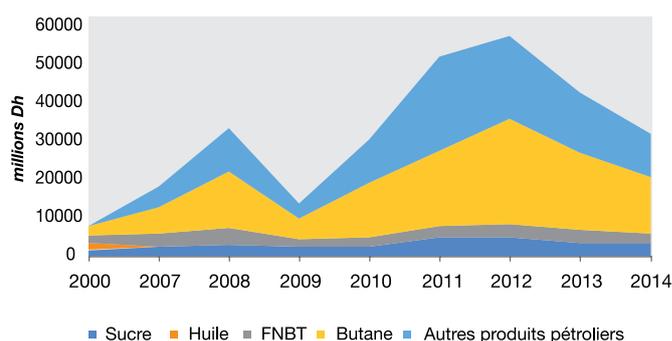
(61) Depuis son indépendance, le Maroc a entrepris des mesures visant à réduire la pauvreté et les inégalités. Ces mesures ont concerné, entre autres :

- La généralisation de la scolarisation et la lutte contre l'analphabétisme ;
- L'amélioration des conditions sanitaires de la population ;
- L'amélioration des conditions de vie de la population notamment la population rurale et ce par la généralisation de l'accès à l'eau potable, le désenclavement en milieu rural et vers une généralisation de l'électrification rurale ;
- La lutte contre l'habitat insalubre ;
- La promotion de l'emploi ;
- Les subventions par la caisse de compensation ;
- La mise en œuvre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain ; etc.

(62) Étude sur « La cartographie de pauvreté monétaire et le ciblage géographique pour la réduction de la pauvreté », HCP, mai 2017.

Les subventions de la caisse de compensation ont été introduites pour stabiliser les prix des produits de base à savoir les produits alimentaires (sucre, huile et farine nationale de blé tendre, FNBT), le gaz butane et les produits pétroliers. Le budget alloué à la Caisse de compensation a connu une évolution soutenue durant les 10 dernières années, avec un pic en 2012 (56,4 milliards de Dh) : il est passé de 8,0 milliards de Dh en 1998 à 31,5 milliards de Dh en 2014 soit une augmentation annuelle moyenne de l'ordre de 18,4 %. L'essentiel des subventions de la Caisse de compensation était destiné, en 2014, aux produits pétroliers et au gaz butane, soit 80,3 % de l'ensemble des subventions (25,3 milliards de Dh en 2014) (63) (Graphique 57).

Graphique 57 : Les subventions par produits

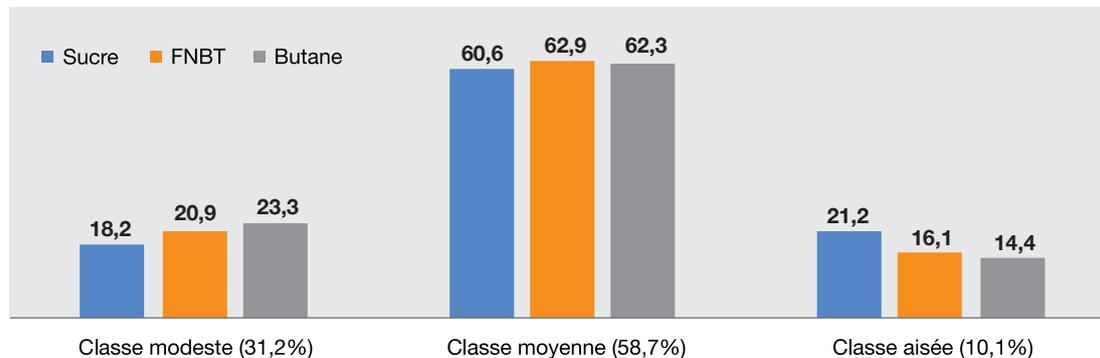


Source : HCP, les comptes nationaux (2015).

Globalement, les dépenses publiques consacrées aux subventions sont pro-classe moyenne et pro-classe aisée. C'est la classe aisée qui profite le plus des subventions. En 2014, la structure de consommation des ménages en produits subventionnés selon les classes sociales montre que la classe aisée bénéficie de 14,4 % du total des subventions, part bien supérieure à son poids démographique de 10,1 %. La classe moyenne, représente 58,7 % de la population et bénéficie de 62,2 % des subventions alimentaires et du butane. Par produit, cette proportion est de 60,6 % pour le sucre, 63,0 % pour la farine nationale de blé tendre, et 62,3 % pour le butane. En revanche, la classe modeste, avec un poids démographique de 31,2 %, ne profite que de 23 % des subventions alimentaires et de butane (Graphique 58).

(63) Les produits pétroliers ne sont plus subventionnés depuis 2014.

Graphique 58 : Structure des produits subventionnés selon les classes sociales, 2014 (en %)

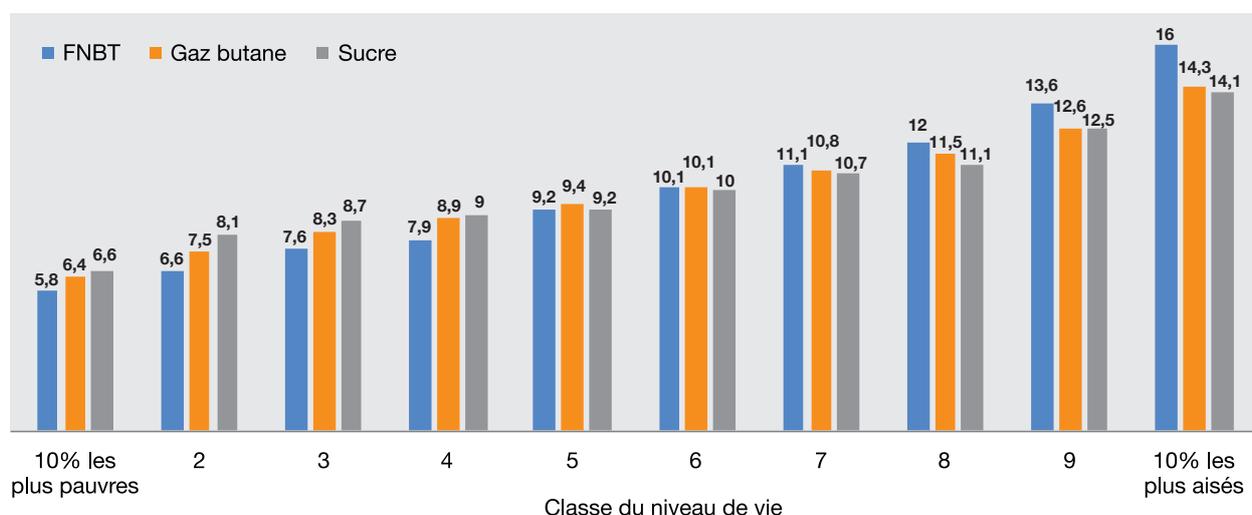


Source : HCP, ENCDM 2013-2014.

La répartition des subventions sur les produits alimentaires et le gaz butane selon les déciles de dépenses témoigne de l'inégalité des gains tirés de la compensation. En 2014, les 20 % les moins aisés n'ont profité que de 12,4 % des subventions de la FNBT contre 29,6 % pour les 20 % les plus aisés, soit un écart inter-décile de 2,4 fois en faveur de ces derniers. Cet écart s'élève à 1,8 pour la consommation de sucre, soit une part des subventions de 14,7 % pour le quintile le plus défavorisé et 26,6 % pour le quintile le plus aisé. Il s'élève à 1,9 pour le gaz butane, soit respectivement une part dans la consommation totale de gaz butane de

13,9 % et de 26,9 %. Dans l'ensemble, près de 14 % des subventions alimentaires et de butane vont aux ménages défavorisés contre près de 28 % pour leurs homologues aisés. Toutefois, force est de constater que l'effort redistributif de la compensation s'est notablement amélioré entre 2001 et 2014 en ciblant davantage les moins aisés. La part des subventions reçues par les 20 % les plus défavorisés est passée de 11,1 % en 2001 à 13,7 % en 2014. Ce schéma inégalitaire de la répartition des subventions est observé dans les deux milieux de résidence (Graphique 59).

Graphique 59 : Structure des produits subventionnés selon le type de dépenses, 2014 (en %)



Source : HCP, ENCDM 2013-2014.

Bien que les classes moyennes et aisées tirent plus profit des subventions, force est de constater que l'effort distributif de ces subventions contribue à l'équité verticale en réduisant les inégalités sociales.

En 2014, les inégalités de dépenses, mesurées par l'indice de Gini, auraient été de près de 40,5 sans les subventions liées à la compensation au lieu de 39,5 suite à leur incidence redistributive. Ces indices étaient respectivement de 41,2 et 40,6 en 2001. De même, sans l'incidence redistributive de la compensation, 6 % de la classe moyenne serait déclassé vers la classe modeste, induisant un recul du poids démographique de la classe moyenne de 58,7 % à 55 %. Dans ces mêmes conditions, la pauvreté monétaire serait de 6,6 % au lieu de 4,8 %.

Les dépenses d'éducation et de santé (64)

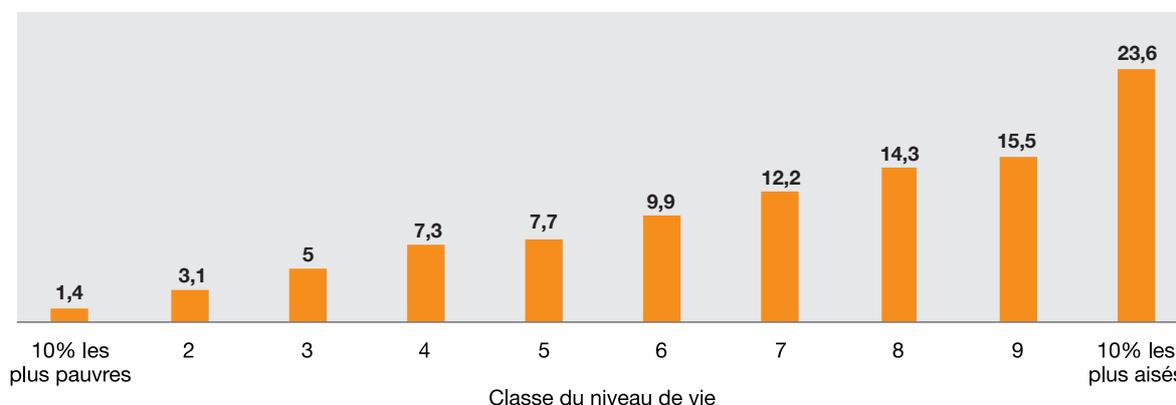
La distribution des effectifs scolarisés dans le secteur public par niveau scolaire et classe de niveau de vie montre que dans l'ensemble, tous niveaux scolaires confondus, les dépenses publiques sont progressives.

En 2014, les ménages marocains ayant au moins un enfant scolarisé (62,2 %) ont dépensé annuellement en moyenne 4 613 Dh pour la scolarisation de leurs enfants. Le niveau de cette dépense varie selon le milieu de résidence, 6 063 Dh pour les citadins et 1 601 Dh pour les ruraux, et aussi selon l'échelle sociale, 13 159 Dh pour les 20 % des ménages les plus aisés et 1 177 Dh pour les

20 % des ménages les moins aisés. Les 20 % les moins favorisés reçoivent une part (22,9 %) plus importante des dépenses publiques consacrées à l'enseignement que les 20 % les plus aisés (13,6 %). À divers échelons du système éducatif, deux traits saillants caractérisent cette distribution : (i) les dépenses publiques au préscolaire, à l'enseignement fondamental et dans une moindre mesure au collège, privilégient clairement les moins favorisés : 27 % des enfants scolarisés dans ces trois niveaux scolaires relèvent des 20 % des ménages défavorisés contre 9 % pour les 20 % aisés ; et (ii) les dépenses publiques destinées à l'enseignement secondaire et supérieur avantagent sans équivoque le groupe le plus aisé : 29 % des personnes scolarisées dans l'enseignement secondaire et supérieur appartiennent aux 20 % des ménages les plus aisés contre 10 % pour les 20 % les moins aisés (Graphique 60).

La distribution des services de santé publique s'avère progressive, profitant davantage aux personnes défavorisées qu'aux personnes aisées, bien que cela soit principalement dû à l'auto sélection. Parmi les 20 % des Marocains ayant subi une maladie ou un accident durant les deux mois qui précèdent la date de l'enquête, 85 % ont demandé une consultation médicale, 88 % en milieu urbain et 79 % en milieu rural. Cette proportion est plus élevée parmi les 20 % les plus aisés (92 %) que parmi les 20 % les plus défavorisés (73 %). Cependant,

Graphique 60 : Distribution des scolarisés dans l'enseignement public supérieur par classe de niveau de vie, 2014 (en %)



Source : HCP, ENCDM 2013-2014.

(64) «Présentation des résultats de l'Enquête Nationale sur la Consommation et les dépenses des ménages 2013/2014» et Étude sur «Inégalités sociales et territoriales», HCP, octobre 2016.

l'accès aux soins de santé est marqué par un phénomène d'auto sélection. 60 % des consultations en milieu urbain sont réalisées dans le secteur privé, tandis qu'en milieu rural cette proportion atteint 54 %. Selon le niveau de vie du ménage, cette proportion va de 39 % pour les 20 % les plus défavorisés à 80 % pour les 20 % les plus aisés. Le niveau élevé de recours au secteur privé témoigne du fait que les ménages sont peu satisfaits de la quantité et de la qualité des services de santé du secteur public.

Cependant, l'accès à une couverture médicale, bien qu'il ait connu une progression importante entre 2007 et 2014, passant respectivement de 15,8 % à 36,2 % de la population, est marqué par des disparités importantes selon le niveau de vie des ménages. Le pourcentage des personnes ayant une couverture médicale est de l'ordre de 23,0 % pour les 20 % les plus défavorisés contre 56,0 % pour les 20 % les plus aisés.

Les transferts monétaires (65)

Dans l'ensemble, les tendances observées dans les transferts chez les ménages marocains (66) indiquent un rôle important de la protection sociale et de la solidarité dans la société. Elles dénotent également le retour en force du rôle redistributif des institutions publiques et semi-publiques et leur prépondérance dans les villes en particulier. La quasi-stagnation de la part des bénéficiaires des transferts en provenance de l'étranger traduit probablement l'emprise économique et les discontinuités, voire les ruptures socioculturelles entre les ménages résidents et les Marocains Résidents à l'Étranger (MRE). De par ces changements dans la contribution des différentes sources de transferts à l'allègement de la pauvreté, de la vulnérabilité et de l'inégalité, il ressort donc que les transferts institutionnels

(65) «Présentation des résultats de l'Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des ménages 2013/2014» et Étude sur «Inégalités sociales et territoriales», HCP, octobre 2016.

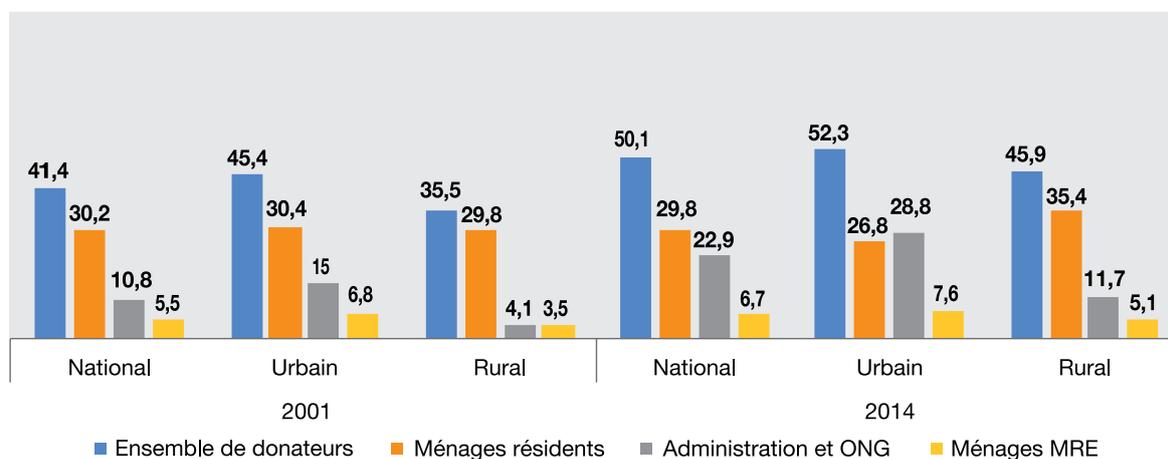
(66) Est considéré comme transfert monétaire toute somme d'argent, déclarée, perçue par les ménages, d'une façon régulière ou occasionnelle, sans qu'il y ait contrepartie de la part des ménages bénéficiaires. L'échiquier des transferts résulte de deux logiques du lien social d'engagement : la solidarité traditionnelle et la solidarité institutionnelle. La première est principalement composée d'un réseau des relations entre ménages appartenant à leur environnement parental ou à leur entourage social. Quant à la deuxième logique, elle relève d'un système de redistribution horizontal fondé sur la contractualisation d'un devoir réciproque.

deviennent les plus déterminants et les plus généreux de tous les filets de solidarité sociale. Malgré ces progrès, il est important de noter que les transferts institutionnels restent faibles et régressifs. Parallèlement, l'impact des transferts familiaux et de l'entourage social se consolide particulièrement en milieu rural, et ce devant le recul du rôle des transferts des MRE.

La couverture des transferts a augmenté, particulièrement les transferts institutionnels. Entre 2001 et 2014, la part des ménages bénéficiaires des transferts monétaires est passée de 41,6 % à 50,1 %. En tant que moyenne globale, cette part cache des différences notables selon les sources de transferts. La part des ménages bénéficiaires des transferts institutionnels a connu une forte hausse, passant de 10,8 % en 2001 à 22,9 % en 2014. Les ménages bénéficiaires des transferts publics ont plus que doublé au cours de cette période, passant de 8,8 % à 18,8 %. S'agissant des ménages bénéficiaires des transferts de l'administration privée et des ONG, leur part reste limitée bien qu'elle affiche une tendance à la hausse, de 2,8 % à 5,0 % durant cette période. Avec une part de 30,2 % en 2001 et 29,8 % en 2014, le poids des ménages bénéficiaires des transferts en provenance des ménages résidents a affiché une quasi-stagnation à l'échelle nationale. De même, s'agissant des ménages bénéficiaires des transferts des MRE, leur part n'a pas connu de changements notables au fil des années : elle est passée de 5,5 % en 2001 à 6,7 % en 2014

Cette tendance marque une évolution contrastée par milieu de résidence. L'évolution des transferts est plus prononcée en milieu rural, de 35,5 % à 45,9 %, qu'en milieu urbain, de 45,4 % à 52,4 %. Cela s'explique principalement par la croissance des transferts des ménages résidents. Au cours de cette période, la part des ménages bénéficiaires des transferts en provenance des ménages résidents a augmenté de près de 6 points de pourcentage en milieu rural de 29,8 % à 35,4 % alors qu'elle a baissé de 4 points de pourcentage en milieu urbain de 30,4 % à 26,8 %. Par contre, la couverture des transferts institutionnels est plus haute en milieu urbain. Ces proportions sont respectivement de 15,0 % et 28,8 % en 2001 et 2014 dans les villes et de 4,1 % et 11,7 % à la campagne. La couverture des MRE reste presque la même, 6,8 % en milieu urbain et 3,5 % en milieu rural en 2001, et respectivement 7,6 % et 5,1 % en 2014 (Graphique 61).

Graphique 61 : Couverture des transferts monétaires par source de provenance (en %)

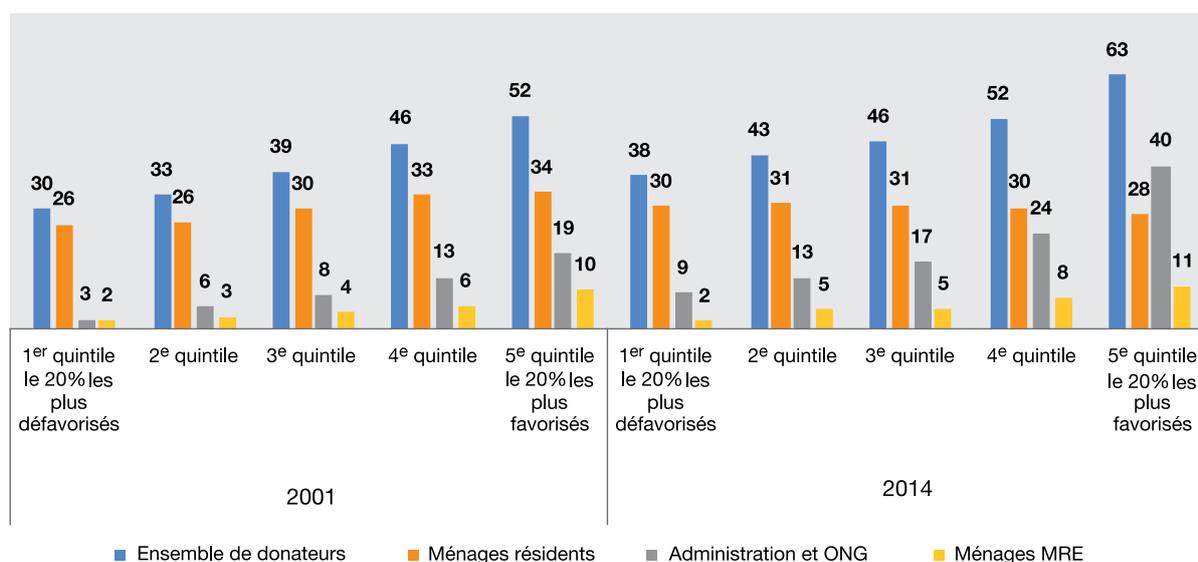


Source : HCP, ENCDM 2000-01 et 2013-2014.

L'augmentation de la couverture des transferts publics a surtout touché les riches, très peu de ménages pauvres recevant des transferts. La part des 20 % les plus défavorisés recevant des transferts publics est passée de 2,5 % en 2001 à 8,9 % en 2014, mais cette augmentation est faible par rapport à

l'augmentation de 18,6 % à 40,2 % au sein des 20 % les plus aisés. La couverture des transferts des MRE est tout aussi régressive, mais beaucoup plus faible, alors que la part des ménages qui reçoivent des transferts domestiques est identique selon les classes de niveau de vie (Graphique 62).

Graphique 62 : Couverture des transferts monétaires par niveau de vie et source de provenance (en %)



Source : HCP, ENCDM 2000-01 et 2013-2014.

En parallèle de la couverture, le montant des transferts a également augmenté, mais de façon plus importante en milieu urbain. En 2014, les ménages marocains résidents ont déclaré avoir reçu 52,8 milliards Dh de transferts monétaires contre 20,8 milliards Dh en 2001, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 7,1 % en Dh courant. Par ménage bénéficiaire, la moyenne annuelle des transferts reçus est passée de 9 757 Dh à 14 653 Dh entre 2001 et 2014. Entre ces deux périodes, cette moyenne est passée de 11 594 Dh à 18 362 Dh en milieu urbain et de 5 989 à 6 635 Dh en milieu rural. Dans ces conditions, en 2014, un ménage bénéficiaire des transferts, résidant en milieu urbain, reçoit un montant de transferts 2,8 fois plus élevé qu'un ménage bénéficiaire en milieu rural, contre 1,9 fois en 2001.

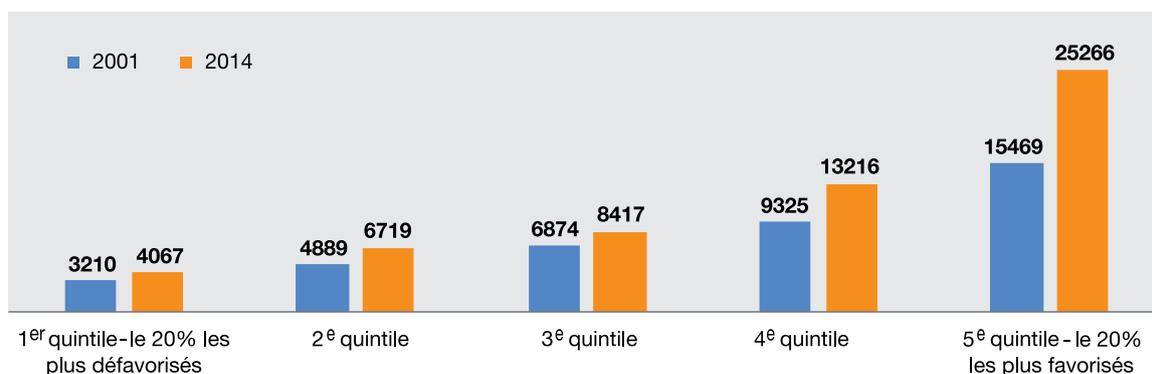
La répartition des transferts par classe de niveau de vie témoigne des inégalités des bénéfices tirés de la solidarité sociale et du système de la protection sociale. En 2014, le montant annuel moyen des transferts par ménage était de 4 067 Dh pour les 20 % des ménages les plus défavorisés, contre 25 266 Dh pour les 20 % les plus aisés, soit 6,2 fois celui des premiers. En 2001, ces indices étaient respectivement de 3 210 Dh et 15 469 Dh, soit un rapport de 4,8 (Graphique 63). La tendance à la hausse de cet écart entre les deux périodes se traduit par une accentuation des inégalités face aux avantages tirés des transferts monétaires reçus entre ménages défavorisés et ménages aisés.

Ce schéma inégalitaire ressort également en observant la distribution d'avantages tirés des transferts par

classe de niveau de vie. La part des transferts reçus par les 20 % des ménages les plus défavorisés est de 7,1 % en 2014. Cette part est la plus faible en comparaison des autres classes de niveau de vie. En revanche, cette part atteint un point haut, soit 43,8 %, pour les 20 % des ménages les plus aisés. Entre 2001 et 2014, la distribution des transferts reçus a davantage favorisé les plus aisés au détriment des autres catégories sociales : au cours de cette période, la part des bénéficiaires tirés des transferts a baissé de 1 point de pourcentage pour les 20 % des ménages les plus défavorisés et de 2,7 points pour les ménages du troisième quintile, alors qu'elle a quasi stagné pour le deuxième et le quatrième quintile et a augmenté de près de 5 points pour les 20 % des ménages les plus aisés (Graphique 64).

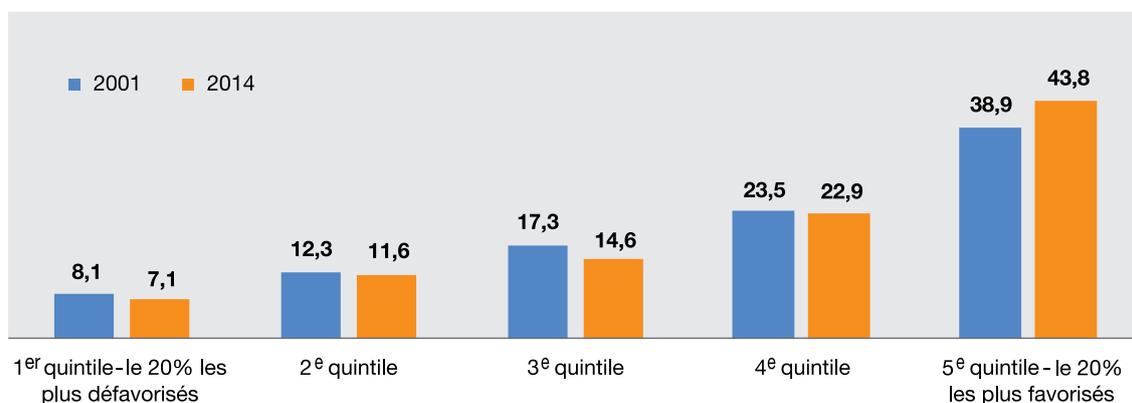
Les transferts monétaires constituent un apport substantiel au financement des dépenses des ménages bénéficiaires, mais leur répartition avantage les ménages aisés au détriment des ménages défavorisés. Ces transferts équivalaient à 17,3 % des dépenses des ménages bénéficiaires en 2014 contre 17,8 % en 2001. Par milieu de résidence, cette contribution au financement des dépenses atteint 18,9 % en milieu urbain et 11,5 % en milieu rural en 2014 contre respectivement 18,1 % et 16,7 % en 2001. La différenciation des transferts monétaires reçus par niveau de vie montre qu'en 2014 la part des transferts dans les dépenses des ménages bénéficiaires des 20 % les plus défavorisés est de 11,9 % contre 18,8 % pour les 20 % les plus aisés. En 2001, ces indices étaient respectivement de 16 % et 17,4 % (Graphique 65).

Graphique 63 : Transferts monétaires moyens par ménage par classe de niveau de vie (en Dh courant)



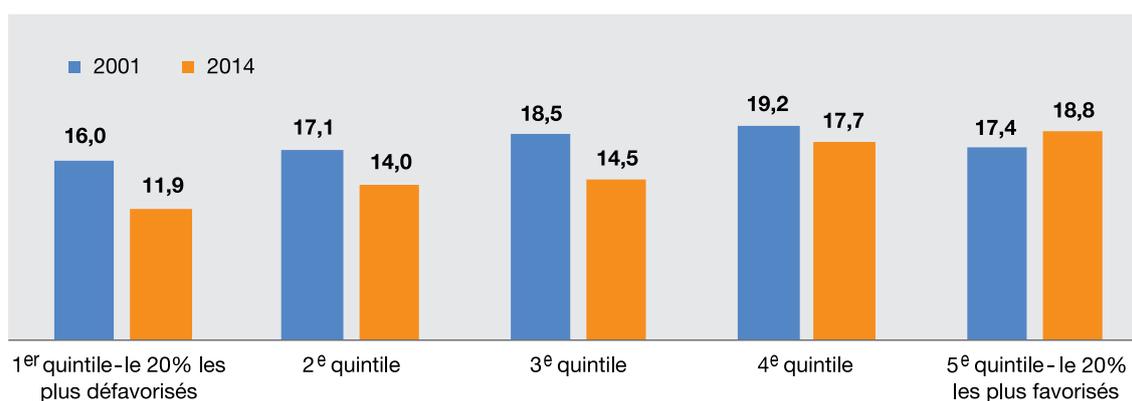
Source : HCP, ENCDM 2000-2001 et 2013-2014.

Graphique 64 : Distribution des transferts monétaires reçus par les ménages (en %)



Source : HCP, ENCDM 2000-2001 et 2013-2014.

Graphique 65 : Poids des transferts monétaires par classe de niveau de vie des ménages bénéficiaires (en %)



Source : HCP, ENCDM 2000-2001 et 2013-2014.

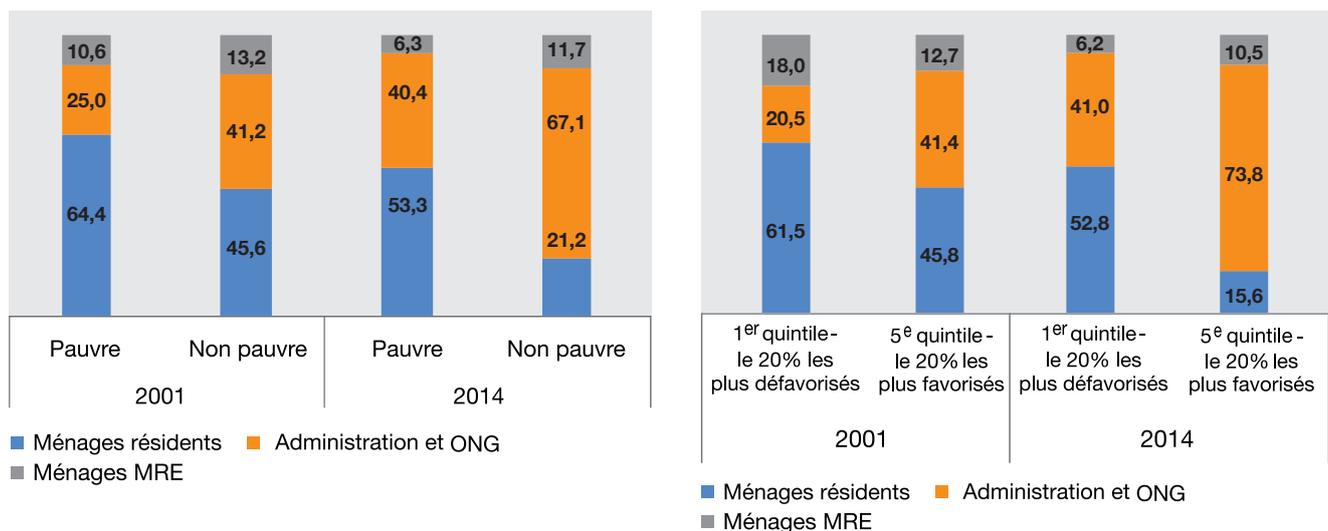
La majeure partie de cet apport provient toutefois de transferts des ménages vers les pauvres et les plus défavorisés, tandis que les transferts publics ont joué un rôle mineur. Les transferts des institutions contribuent pour près des deux tiers (67 %) de la masse globale des transferts reçus en 2014 contre 39,5 % en 2001. Le reste des transferts est principalement effectué par les ménages résidents, 21,4 % en 2014 contre 47,2 % en 2001, suivi par les transferts des MRE, 11,6 % en 2014 contre 13,3 % en 2001. En 2014, les transferts des institutions sont devenus la principale source de transferts (71,0 %) en milieu urbain alors qu'ils n'en

représentaient que 41,6 % en 2001. En milieu rural, les institutions (43,1 %) et les ménages résidents (42,0 %) constituent les principales sources de transferts destinés aux ménages, suivis de loin par les MRE (14,9 %). Par niveau de vie, les transferts monétaires reçus par la population pauvre en 2014 proviennent à hauteur de 53,3 % des ménages résidents, de 40,4 % des institutions et de 6,3 % des MRE. En milieu urbain, près des deux tiers (65,7 %) des transferts reçus par les pauvres proviennent des ménages résidents. Le reste est composé à hauteur de 32,2 % par les transferts institutionnels et de 2,1 % par les transferts des MRE.

Pour les ménages urbains non pauvres, les transferts institutionnels constituent la première source de transferts, soit 71 % des transferts reçus. En milieu rural, les transferts reçus par les ménages pauvres proviennent principalement des ménages résidents (50,9 %) et des administrations et ONG. Les transferts des MRE reçus par cette catégorie de la population restent également significatifs (7,1 %). Quant à la structure des transferts reçus par la population rurale non pauvre, elle affiche un équilibre relatif entre le poids des différentes sources de transferts, bien que la contribution des transferts des MRE ne dépasse guère 15,1 %.

En conséquence, les transferts des ménages résidents ont eu le plus fort impact sur la pauvreté (67), suivis des transferts institutionnels, puis des transferts des MRE. En 2014, près de 50 % de la réduction de la pauvreté due à l'effet des transferts incombe aux transferts institutionnels et des ménages résidents. Cette proportion atteint près de 61 % en milieu urbain et 32 % en milieu rural. Avec une contribution de 52 % à la baisse de la pauvreté rurale, l'apport des transferts des ménages est plus important à la campagne. De même, en 2001, la plus importante partie de cette baisse était due à ces deux sources de transferts mais

Graphique 66 : Structure des transferts monétaires reçus par source et niveau de vie (en %)



Source : HCP, ENCDM 2000-2001 et 2013-2014.

La contribution des transferts institutionnels au financement des dépenses des ménages pauvres a connu une hausse remarquable, mais les transferts institutionnels jouent un rôle toujours plus important pour les riches que pour les pauvres.

Avec une stagnation de cette contribution en milieu urbain (32 %) et une hausse de 13,6 % à 42,0 % en milieu rural, l'effort redistributif de ce type de transferts a avantagé principalement les pauvres ruraux. Quant aux transferts des ménages résidents, ils se consolident comme principale source de transferts pour les ménages pauvres résidant dans les villes, leurs poids passant de 52,0 % en 2001 à 65,7 % en 2014.

avec une prépondérance des transferts des ménages résidents. Au niveau national, près de 51 % de la baisse constatée revient aux transferts des ménages résidents. Cette contribution atteint près de 62 % en

(67) L'évaluation de l'impact des transferts monétaires reçus sur la pauvreté, la vulnérabilité à l'appauvrissement et l'inégalité, est conduite selon deux approches : la première consiste à estimer les indices de pauvreté, de la vulnérabilité et de l'inégalité en intégrant dans l'agrégat du niveau de vie des ménages, à savoir la dépense annuelle moyenne per capita, les transferts monétaires reçus provenant des différentes sources ; et la seconde consiste à estimer les valeurs qu'auraient été ces indices dans l'éventualité de l'absence de ces transferts.

milieu rural et 46 % en milieu urbain. La contribution des transferts institutionnels est de 32,6 % au niveau national, 39,1 % en milieu urbain et 23,1 % en milieu rural. L'impact des transferts des MRE sur la réduction de la pauvreté monétaire, quant à lui, a tendance à reculer significativement. Conformément à l'approche préconisée pour estimer la contribution des transferts monétaires reçus à la réduction de la pauvreté, les transferts des MRE ont contribué à réduire l'incidence de la pauvreté de 0,2 point de pourcentage en 2014 (0,3 point dans les villes et 0,2 dans la campagne) et de 0,7 point en 2001 (0,7 point dans les villes et 0,7 point à la campagne) (Tableau 6).

d'une manière plus soutenue dans les villes. Elle est passée de 4,3 points de pourcentage en 2001 à 2,7 points en 2014 à l'échelle nationale, de 3,9 à 2,8 points en milieu rural et de 4,6 à 2,5 points en milieu urbain.

Les transferts monétaires reçus contribuent également à la réduction de la vulnérabilité. En 2014, suivant la même approche, les résultats obtenus montrent qu'en l'absence de transferts, le taux de vulnérabilité aurait été de 14,0 % au lieu de 12,5 % au niveau national, de 10,1 % au lieu de 7,9 % en milieu urbain et de 19,9 % au lieu de 19,4 % en milieu rural. Près de 60 % de cette réduction incombe aux transferts institutionnels.

Tableau 6

Taux de pauvreté avec ou sans l'apport des transferts monétaires reçus (en %)

Source de transferts	2001			2014		
	Urbain	Rural	National	Urbain	Rural	National
Avec transferts monétaires	7,6	25,1	15,3	1,6	9,5	4,8
Sans les transferts des ménages résidents	9,7	27,5	17,5	2,2	10,8	5,7
Sans les transferts des MRE	8,3	25,6	15,8	1,9	9,7	5,0
Sans les transferts des institutions	9,4	26,0	16,7	3,3	10,3	6,1
Sans transferts monétaires	12,2	29,0	19,6	4,4	12,0	7,5

Source : HCP, ENCDM 2000-2001 et 2013-2014.

Dans l'ensemble, l'impact des transferts sur la réduction de la pauvreté est plus élevé en milieu urbain. En 2014, les transferts reçus, toutes sources confondues, ont contribué à réduire la pauvreté de 2,7 points de pourcentage. Autrement dit, sans les transferts en espèce versés par les filets formels et informels de solidarité sociale, le taux de pauvreté aurait été de 7,5 % à l'échelle nationale (12,0 % en milieu rural et 4,4 % en milieu urbain) au lieu de 4,8 % (9,5 % en milieu rural et 1,6 % en milieu urbain). De même, en 2001, l'incidence de la pauvreté aurait atteint 19,6 % au lieu de 15,3 %. Par milieu de résidence, ces deux indices sont respectivement de 12,2 % contre 7,6 % en milieu urbain et 29,0 % contre 25,1 % en milieu rural. Dans l'ensemble, cette baisse de la pauvreté due à l'apport global des transferts reçus, bien qu'elle reste importante, a tendance à se réduire dans le temps, mais

La forte polarisation des transferts vers les ménages aisés et dans une moindre mesure vers les catégories sociales à niveau de vie moyen réduit de façon importante l'effet redistributif des transferts, notamment l'apport des institutions et des MRE. C'est ainsi qu'en 2014 l'apport des transferts en termes d'égalité reste non significatif : l'indice de Gini passe de 39,5 avec transferts à 39,6 sans les transferts. De même, en 2001, cet indice passerait respectivement de 40,7 à 41,0. En 2014, les gains en termes d'égalité proviennent essentiellement des transferts des ménages résidents ; ils contribuent à réduire l'indice de Gini de 40,0 à 39,5. Cet impact redistributif demeure moins important en 2001 dans la mesure où l'indice de Gini aurait été de 40,9 au lieu de 40,7 si les dépenses des ménages étaient privées des transferts des ménages résidents.

Disponibilité des services (68)

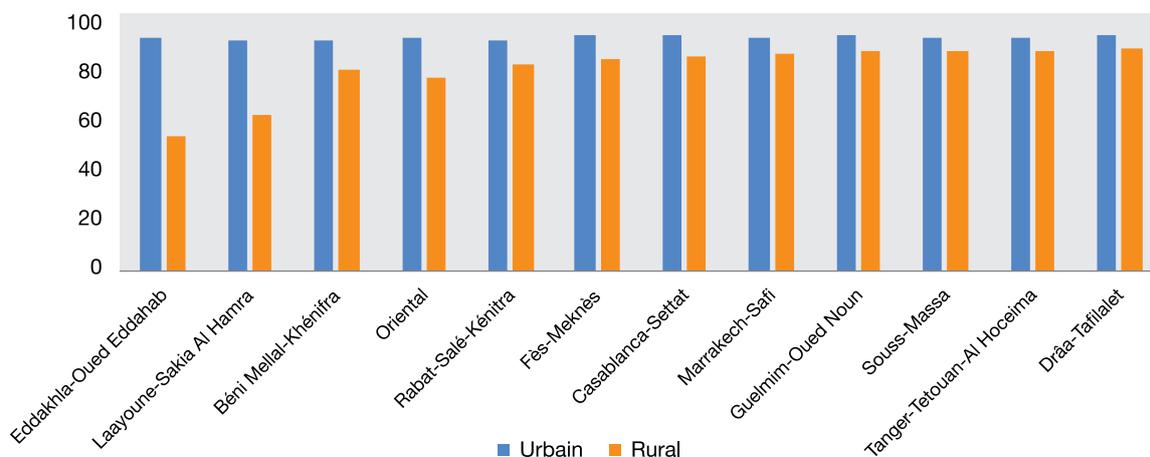
L'amélioration de la prestation des services a été impressionnante. L'accès à l'électricité est presque universel, allant de 84,7 % à Eddakhla-Oued Eddahab à 93,7 % à Casablanca-Settat. Le taux de scolarisation des enfants âgés de 7 à 12 ans est supérieur à 90 % dans toutes les régions.

Néanmoins, les disparités spatiales dans l'accès aux services et aux infrastructures persistent. Malgré le programme de régionalisation et de décentralisation, sa mise en œuvre lente et limitée a fait que les régions ne sont pas encore équipées en termes de ressources et de capacité pour remplir leur mandat de développement local. Le développement économique irrégulier, combiné à une coordination limitée entre les organismes centraux et locaux, signifie que de nombreuses régions et notamment les zones rurales sont en retard sur la prestation des services. Alors que les taux de scolarisation dans l'enseignement primaire ont considérablement augmenté au cours des dernières années, les résultats scolaires restent faibles dans les zones rurales. Ainsi le taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire en zones rurales est inférieur à 30,6 % (21 % pour les filles) à comparer au taux de 87,2 % en zones urbaines (83,2 % pour les filles). L'accès à l'électricité est supérieur à

93 % dans les zones urbaines dans toutes les régions, mais atteint 55 % dans les zones rurales d'Eddakhla-Oued Eddahab (Graphique 67). La distance moyenne à la route goudronnée la plus proche en milieu rural va de 3,5 à 4,3 kilomètres dans les régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (4,3 km), de L'Oriental (4,1 km), de Drâa-Tafilalet (3,7 km), et de Souss-Massa (3,5 km).

L'approvisionnement en eau potable – branchement au réseau ou accès à une source d'eau potable est proche de la couverture totale dans les zones urbaines, mais d'environ 64 % dans les zones rurales. De grandes disparités subsistent entre les zones rurales des régions : la proportion de la population rurale branchée au réseau ou ayant accès à une source d'eau potable varie de 82,2 % à Drâa-Tafilalet, où la pauvreté monétaire en milieu rural est la plus élevée (20,6 %), à 39,5 % à Tanger-Tétouan -Al Hoceïma (Graphique 68). L'accès à l'assainissement amélioré présente également un écart urbain-rural similaire (Graphique 69). Les disparités spatiales sont encore plus visibles dans le secteur de la santé, où les infrastructures et le personnel médical sont répartis de manière inégale dans toutes les régions, avec une concentration élevée dans les grands centres urbains, en particulier dans les régions de Rabat et de Casablanca ■

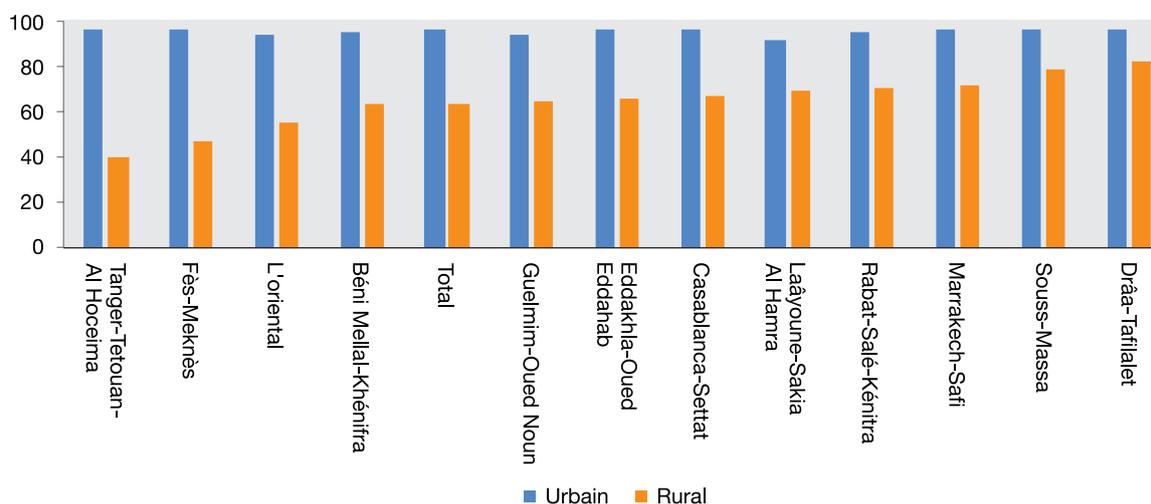
Graphique 67 : Proportion de la population disposant d'électricité (réseau ou groupe électrogène) 2014 (en %)



Source : HCP, RPGH, 2014.

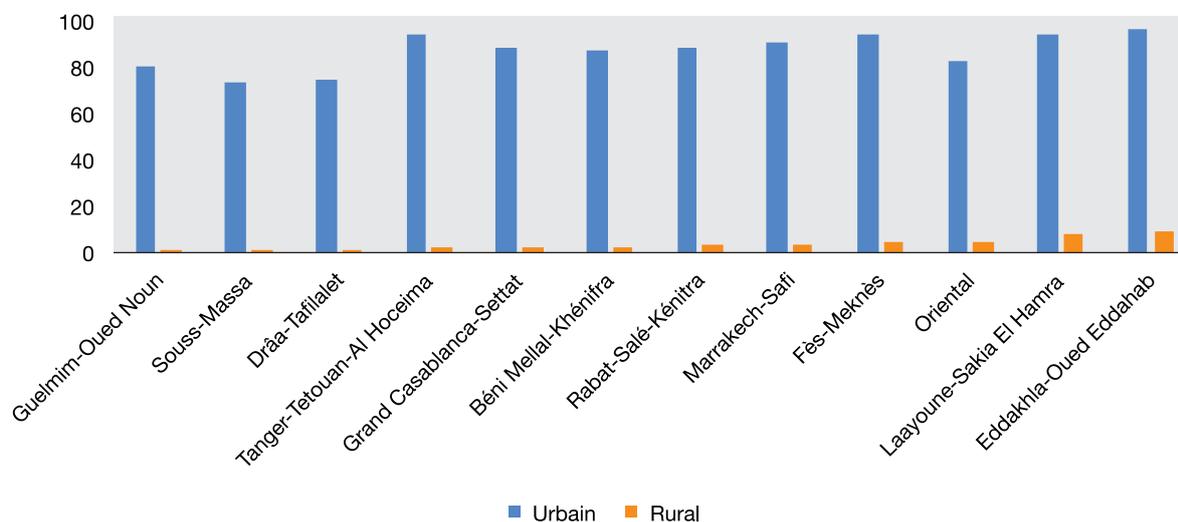
(68) «Présentation des résultats du Recensement général de la population et de l'habitat», HCP, 2016.

Graphique 68 : Proportion de la population branchée au réseau ou ayant accès à une source d'eau salubre par régions 2014 (en %)



Source : HCP, RPGH, 2014.

Graphique 69 : Proportion des ménages raccordés à un réseau public d'égouts pour l'évacuation des eaux usées par régions 2014 (en %)



Source : HCP, RPGH, 2014.

Croissance, inégalité et emploi



Par Khalid SOUDI et Mustapha ZIROILI, HCP

Le retour en vogue de la problématique des inégalités dans les thématiques des grandes institutions internationales (BM, FMI, OCDE, PNUD, etc.) n'est pas fortuit. Aujourd'hui, la réalité des économies développées montre que la croissance se ralentit et les inégalités, sous leurs diverses formes, s'accroissent. Cette situation devient plus préoccupante dans un contexte de mondialisation marqué par une forte concurrence internationale et une évolution erratique de la croissance économique en raison notamment des chocs macroéconomiques exogènes et des crises naturelles.

L'une des explications la plus simple pour s'attaquer aux inégalités consiste à dire que le degré des inégalités et le niveau des revenus déterminent l'étendue de la pauvreté dans toutes ses dimensions. Face au creusement des inégalités, il s'avère qu'une part de la population, notamment la plus vulnérable, se trouve exclue du processus de développement. D'emblée, contrairement à l'assertion selon laquelle les inégalités favorisent la propension marginale à épargner des riches, un niveau élevé d'inégalité pourrait induire une croissance future plus faible et, partant, une réduction moindre de la pauvreté. Ce constat relève des travaux récents du FMI (2014) et de l'OCDE (2014).

Les inégalités deviennent de plus en plus dangereuses pour la cohésion sociale. Pour Stiglitz (2012), les Etats-Unis d'Amérique sont devenus une société inégalitaire dans laquelle il est désormais plus difficile de changer de statut social. L'aggravation des inégalités a également contribué à la précarité de l'emploi et à la récente crise financière.

A l'échelle mondiale, les travaux de Piketty (2013) ont remis en cause la relation de Kuznets selon laquelle les inégalités économiques, en fonction du niveau de développement économique, augmentent dans le temps, puis atteignent un sommet et commencent à diminuer. Il ressort de ces travaux, notamment dans un contexte marqué par la défiscalisation, que le revenu du capital a toujours été supérieur à la croissance économique et a permis l'augmentation des inégalités. A cet égard, l'auteur suggère, entre autres, la création d'un impôt mondial sur le capital. Il insiste aussi sur la nécessité de mettre en place des évaluations précises des hauts patrimoines.

Les récents travaux théoriques et empiriques, menés de par le monde, sur la nature des liens croissance-inégalité-pauvreté, jettent plus d'ambiguïtés que de

lumières dans la mesure où leurs conclusions demeurent non systématiques. Il est établi qu'une croissance économique rapide risque d'augmenter les inégalités et ne suffit pas à diminuer la pauvreté. Tout comme il est possible que la croissance et le recul de la pauvreté vont de pair sans qu'il y ait une maîtrise des inégalités. Nonobstant, l'effet d'éviction des inégalités élevées sur la croissance est bien observé de telle sorte que la réduction de la pauvreté se trouve moins efficiente (Deininger et Squire, 1998, Bigsten et Levin, 2001, Bourguignon, 2003).

En dépit de cette ambiguïté dans la nature des liens entre croissance-inégalité-pauvreté, la littérature théorique et empirique montre que la croissance seule ne suffit pas à réduire la pauvreté, et que la redistribution sociale et fiscale pour augmenter le bien-être social n'est pas forcément nuisible à la croissance.

Par ailleurs, des travaux empiriques ont montré que la redistribution doit être privilégiée dans des pays à revenu intermédiaire et inégalitaires, du moins par rapport à des pays à bas revenu et moins inégalitaires. Dans cette dernière catégorie de pays, il faudrait des taux de croissance très élevés pour réduire la pauvreté.

Une politique de redistribution reste donc une option à relativiser selon le niveau de développement des pays. D'autres travaux empiriques ont conclu que la croissance économique à long terme entraîne une diminution de la pauvreté. Le fait de donner à la croissance la place la plus large possible permet aux plus défavorisés d'en profiter plus de cette croissance, c'est ce que sous-entend la thèse « growth is good for the poor, Dollar et Kraay, 2002 ».

Quelle que soit la nature de ces liens, ces analyses conduisent à affirmer que la croissance ne suffit pas pour la réduction de la pauvreté ; elle en est une condition nécessaire mais doit s'accompagner de la mise en place de politiques de réduction des inégalités présentes et futures.

Les diverses formes des inégalités ne se limitent pas à la simple verticalité de l'échelle sociale, elles concernent les disparités de génération, de genre, d'opportunités, de ressources ou de territoire. Ainsi, l'inégalité ne se définit pas exclusivement en termes monétaires, mais également en termes de défauts d'opportunités ou de libertés permettant à un individu de mener le style de vie qu'il souhaite (Sen, 2000).

Contexte économique et social

Depuis son indépendance, le Maroc a connu des mutations démographiques, économiques, sociales, culturelles, politiques et institutionnelles qui ont modifié profondément les structures de son économie et les conditions de vie de sa population.

Dès les années 1990, le Maroc a transité d'une société à majorité rurale à une société de plus en plus urbanisée. Aujourd'hui, près de 60 % des Marocains vivent dans les villes contre 29 % cinquante ans auparavant. Sur le plan économique, il est passé d'une économie traditionnelle dominée par les activités agricoles à une économie de plus en plus modernisée et extravertie. C'est ainsi que le poids de l'emploi dans les activités agricoles a reculé de 69 % en 1960 à 38 % en 2015 et le salariat a progressé de 25 % à 46 %.

Pays émergent, le Maroc se distingue par ses performances économiques et sociales et une rigoureuse maîtrise de ses équilibres fondamentaux, avec, en

moyenne annuelle, un déficit budgétaire de moins de 3 % du PIB, une inflation de moins de 2 % et un taux d'endettement extérieur réduit à 23 %. Ces performances sont accompagnées d'une réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité, du chômage et de l'amélioration des conditions sociales en termes d'accès aux infrastructures sociales.

Dans ce contexte, le Maroc a maintenu, contrairement à plusieurs pays de l'Afrique du Nord, un sentier de croissance élevée, de 3,8 % en moyenne annuelle, voire 4,7 % hors secteur primaire, un taux de chômage stable, environ 9 %. Le revenu national brut disponible s'est accru de 5 % par an, et la consommation, avec une évolution maîtrisée des prix ne dépassant pas 2 %, s'est amélioré, donnant un pouvoir d'achat 4 % par an en moyenne entre 2009 et 2014.

Nonobstant, la viabilité de ce modèle de développement semble, aujourd'hui, affronter deux défis, celui de la persistance des inégalités et de la cohésion sociale comme elle se trouve aujourd'hui posée au cœur des pays aussi bien développés, émergents qu'en développement, pour consolider l'équité sociale.

Croissance et emploi

Une croissance accompagnée de persistance de sous-utilisation de la main d'œuvre et création d'emplois peu qualifiés

Durant les quinze dernières années, le taux de croissance annuel du produit intérieur brut (PIB), en termes réels, est passé en moyenne de 4,3 % à 3,5 % entre les deux périodes 1999-2009 et 2010-2016. Le taux de croissance du PIB réel non agricole est passé, quant à lui, de 4,4 % à 4,1 % entre ces deux périodes. Le niveau de vie de la population, approché par le PIB réel par habitant, s'est amélioré au niveau global. Le PIB réel par habitant s'est presque doublé durant les quinze dernières années pour se situer à 29 464 dirhams en 2016 ; un niveau qui classe le Maroc parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure selon la Banque Mondiale.

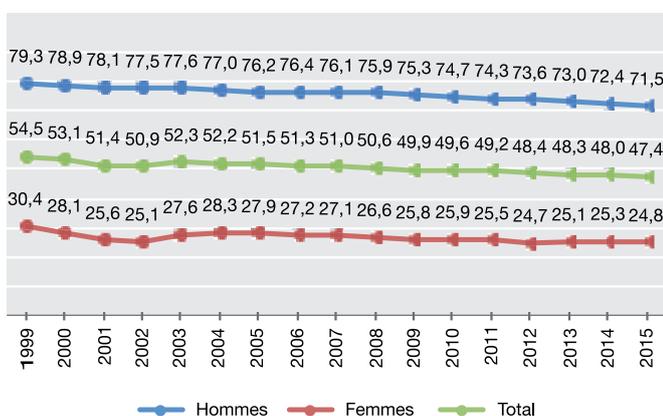
Sur le plan sectoriel, l'économie nationale a enregistré une transformation de sa structure de production vers, principalement, le secteur tertiaire ; en particulier avec le développement des branches des télécommunications et des services financiers. Au total, la part de la valeur

ajoutée des activités tertiaires a progressé de 53,6 % à 60,9 % entre les deux périodes devant le recul de l'importance des activités primaires dans le tissu économique.

En dépit de ces performances, le Maroc enregistre des déficits lourdes sur le marché du travail marqués par la sous-utilisation de la main d'œuvre, la prépondérance de la main d'œuvre peu qualifiée, le niveau du chômage élevé des jeunes et des diplômés, et, le dernier mais non le moindre, le poids économique des activités informelles. Ces déficits pourraient impacter, significativement, la compétitivité de l'économie nationale et affaiblir son intégration dans les chaînes de valeurs internationales.

A cet égard, le degré de participation de la population à l'activité économique, mesuré par le taux d'activité, est marqué par une tendance baissière depuis 1999. Cette tendance affaiblit davantage la situation de la femme sur le marché du travail, marquée par une participation trois fois moins que celle enregistrée chez les hommes. En 2015, seules 24,8 % des femmes adultes (15 ans et plus) sont sur le marché du travail. Ce constat place le Maroc en deçà de la moyenne des pays à revenu intermédiaire de tranche inférieure, dont le taux d'activité des femmes est d'environ 40 %, et aussi l'un des pays caractérisés par un faible taux d'activité féminin dans la région MENA.

Figure 1 : Evolution du taux d'activité (15 ans et +) selon le sexe (en %)



Source : HCP, données de base de l'enquête annuelle sur l'emploi.

S'agissant des emplois créés depuis 1999, ils sont en majorité peu conformes aux normes du travail décent. A cet égard, l'emploi non rémunéré représente encore 22,5 % de l'emploi au niveau national, et 41,6 % en milieu rural. Malgré la progression du salariat de 40,4 % en 1999 à 46,3 % en 2015 au niveau national, près de deux tiers des salariés travaillent sans aucun contrat. Telle situation est marquée avec acuité dans les secteurs de l'agriculture (92,2 %) et du BTP (92,1 %). Au plan de la couverture médicale, près de huit actifs occupés sur dix en 2015 (79,1 %) ne sont pas couverts contre 86,9 % en 2000. Pour les salariés, cette proportion atteint 58,7 % en 2015 contre 66,8 % en 2000.

L'un des traits saillants de l'emploi est la faible qualification. 61,2 % des actifs occupés sont sans diplôme en 2015 contre 73,7 % en 2000. Les détenteurs d'un diplôme de niveau moyen (1) représentaient 27,1 % et ceux de niveau supérieur (2) 11,6 % (contre respectivement 18,2 % et 8,1 % en 2000). Selon les secteurs, la part des non diplômés passe en 2015 de 42 % dans les services, à 51,2 % dans l'industrie, à 63,4 % dans les BTP pour atteindre 83,5 % dans l'agriculture.

A ce portrait, s'ajoute la persistance du sous-emploi (3) parmi les actifs occupés. La part des actifs occupés sous-employés est de 10,8 % en 2015. Cette proportion cache des disparités entre secteurs d'activité économiques ; elle est de 16,9 % dans le secteur des BTP, 10,8 % au niveau de l'agriculture, forêt et pêche, 10,1 % dans les services et de 8,2 % au niveau du secteur de l'industrie y compris l'artisanat.

La croissance économique du Maroc durant les quinze dernières années n'a pas favorisé l'intégration de la femme à l'emploi. Elle est plus exposée au chômage que l'homme (leur taux de chômage est de 10,5 % contre 9,4 % en 2015), particulièrement en milieu urbain (21,7 % contre 12,6 %), parmi les jeunes citadins (49,9 % contre 35 %) et parmi les diplômés (24,1 % contre 15,3 %).

(1) Les diplômés de niveau moyen regroupent les certificats de l'enseignement primaire, ceux du secondaire collégial et les diplômés de qualification ou de spécialisation professionnelle.

(2) Les diplômés de niveau supérieur regroupent les baccalauréats, les diplômés de techniciens ou de techniciens spécialisés et les diplômés d'enseignement supérieur (facultés, grandes écoles et instituts).

(3) Le sous-emploi représente l'une des principales composantes de la sous-utilisation de la main d'œuvre. Il permet de renseigner sur les actifs occupés qui travaillent moins longtemps ou de façon moins productive qu'ils ne seraient en mesure et désireux de le faire.

Croissance et emploi: quelle relation ?

L'une des questions traitées souvent dans la littérature sur la croissance économique est le rôle de ce dernier dans l'intensité de création d'emploi. L'objet de cette question consiste à donner une mesure numérique de l'évolution de l'emploi en fonction de la production économique, et d'associer la croissance de l'emploi à un point de croissance économique. Bien qu'elle soit moins fréquemment discutés que d'autres indicateurs clés du marché du travail, l'élasticité de l'emploi (ou de chômage) peut fournir des informations importantes sur l'interdépendance entre les performances économique et sociale.

Dans son utilisation la plus fondamentale, l'élasticité croissance-emploi sert à examiner comment la croissance de la production économique et la croissance de l'emploi évoluent. Elle peut également donner un aperçu de la façon dont la génération d'emplois varie pour différents sous-ensembles de population dans une économie et aider à détecter et analyser les changements structurels de l'emploi au fil du temps. Le mérite de cette question revient au travail de l'économiste américain Arthur Okun qui a annoncé une relation linéaire liant la croissance et le taux de chômage en 1962. Cette relation est connue, depuis lors, sous le nom de la loi d'Okun.

Selon la littérature, il existe deux manières de vérifier la loi d'Okun et de spécifier une relation entre la croissance et le chômage ; le modèle cyclique (*Gaps version*) et le modèle en première différence (*Changes version*). La première spécification met en lien, d'une part, l'écart entre la croissance effectivement réalisée et la croissance potentiellement réalisable et, d'autre part, le taux de chômage observé comparé au taux de chômage « naturel », c'est-à-dire celui qui correspond au fonctionnement « normal » de l'économie.

La loi s'écrit alors :

$$U_t - U_t^* = \beta (Y_t - Y_t^*) + \varepsilon_t$$

Dans cette relation, β est un coefficient (a priori négatif), ε_t est un résidu statistique, U_t est le taux de chômage observé, U_t^* est le taux de chômage naturel, $Y_t - Y_t^*$ est l'écart de production (*output gap*), entre la production effective et la production potentielle, généralement calculé en pourcentage du PIB potentiel (ou encore en prenant la différence des logarithmes des

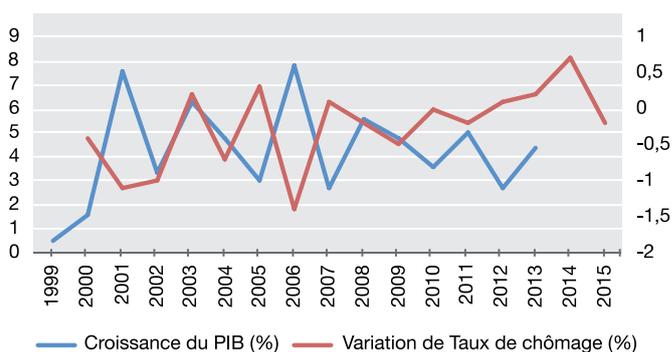
deux productions). Ces composantes cycliques sont obtenues en utilisant les techniques de filtrage des séries chronologiques (le filtre d'Hodrick-Prescott (HP) est un exemple) qui permettent de calculer la déviation de chaque indicateur par rapport à sa tendance.

La deuxième spécification met en lien, d'une part, la variation du taux de chômage U entre les dates t et $t-1$ et, d'autre part, le taux de croissance du PIB pendant cette période (en %) soit $(Y_t - Y_{t-1}) / Y_{t-1}$ (ce taux de croissance du PIB est noté Y_{gt} (Growth)).

La loi s'écrit alors :

$$\Delta U_t = \beta_0 + \beta_1 Y_{gt} + \varepsilon_t$$

Figure 2: Evolution du taux de chômage et du taux de croissance (en %)



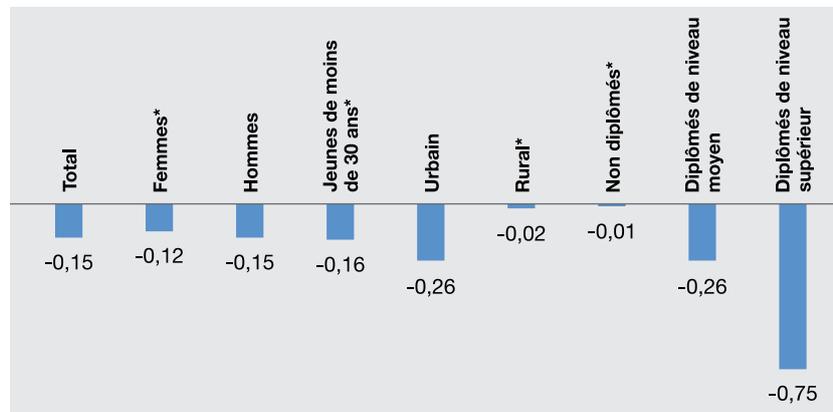
Source: HCP, calcul des auteurs.

La mise en œuvre du modèle d'Okun sur les données marocaines durant la période 1999-2015 nous a permis de dégager des résultats contrastés selon différentes sous-groupes de la population.

Au niveau national, un point de croissance contribue à la baisse du taux de chômage de 0,15 %, une élasticité enregistrée en France durant les années 1960 et 1970 (Blanchard et Cohen, 2006) ; selon des estimations récentes, cette élasticité avoisine -0,60 %, rejoignant ainsi l'intensité du lien entre croissance et emploi aux États-Unis.

Le résultat le plus important est enregistré chez les diplômés de l'enseignement supérieur : un point de croissance génère une réduction du taux de chômage de 0,75 %. Par contre, cette relation n'est pas justifiée pour les femmes, les jeunes, le milieu rural ou les non

Figure 3 : Coefficient d'élasticité croissance-chômage sur la période 1999-2015 (en %)



Source : HCP, calcul des auteurs, (*) non significatif.

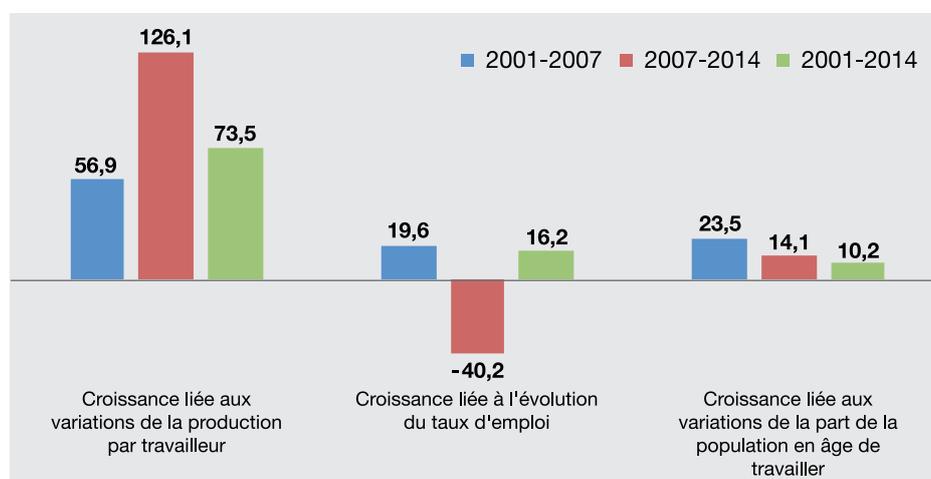
diplômés. Ceci pourrait être expliqué par le caractère segmenté du marché du travail qui fait que l'emploi de certaines catégories de la population, notamment les femmes et les jeunes, est indépendant de la croissance économique ; il s'agit, essentiellement, des emplois peu qualifiés, dans l'informel ou dans des secteurs peu productifs.

Croissance, emploi et productivité

Sur la période 2001-2014, globalement la productivité a augmenté au Maroc mais reste en deçà des niveaux

enregistrés dans de nombreux pays. La croissance du PIB au Maroc est principalement due à l'amélioration de la productivité (73,5 %). Le taux d'emploi avait un effet réduit sur la croissance du PIB (16,2 %) à cause de son impact négatif sur la croissance durant la période après-crise économique, entre 2007 et 2014. En outre, le Maroc n'a pas bénéficié de sa transition démographique ; malgré l'importance de l'accroissement de la part des jeunes dans la population en âge de travailler, son impact sur la croissance du PIB par habitant était faible durant la période 2001-2014 (10,2 %).

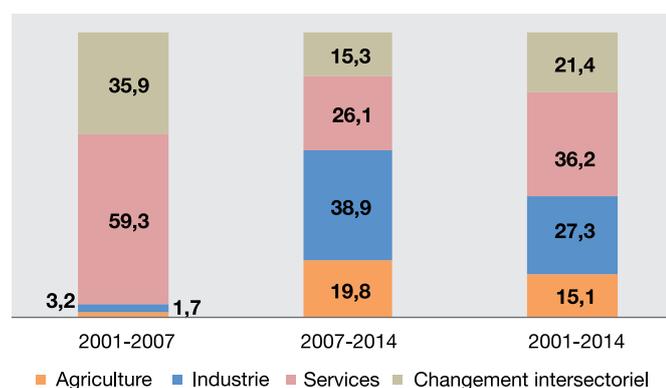
Graphique 4 : Décomposition de la croissance du PIB par habitant, 2001-2014



Source : HCP, calcul des auteurs.

La transformation structurelle qu'a connue le Maroc via principalement la tertiarisation de son économie, a engendré une réallocation de la main d'œuvre de l'agriculture vers d'autres secteurs. L'impact de cette réallocation de l'emploi sur la croissance de la productivité n'était pas aussi important (21,4 % durant la période 2001-2014) en comparaison avec les progrès réalisés au sein des secteurs (en partie grâce à la réduction de l'emploi dans certains secteurs comme l'agriculture).

Graphique 5: Décomposition de la croissance de la productivité, 2001-2014 (en %)



Source : HCP, calculs des auteurs.

La décomposition de la croissance de la productivité, entre 2001 et 2007, révèle que l'amélioration de la productivité a été réalisée grâce aux progrès du secteur des services et le changement intersectoriel au profit de secteurs à plus forte productivité. Par contre, entre 2007 et 2014, l'amélioration de la productivité aux niveaux des deux secteurs de l'agriculture et de l'industrie était, principalement, une conséquence de la réduction de l'emploi dans ces secteurs.

Croissance, inégalité et pauvreté

Le déclin des formes monétaires de la pauvreté au Maroc, entre 1990 et 2014, résulte principalement de la croissance économique et de l'élargissement de l'accès aux services et équipements sociaux, et, à partir de 2007, de la baisse des inégalités sociales.

Avec une croissance, en termes réels, de près de 3,5 % au niveau national et respectivement de 3,1 % et de 3,7 %

en milieu urbain et rural, l'amélioration du niveau de vie par habitant, entre 2001 et 2014, s'est accompagnée globalement d'une réduction des disparités sociales et territoriales contribuant au recul des différentes formes de pauvreté.

Par catégorie sociale, cette amélioration au cours de chacune des périodes 2001-2014 et 2007-2014 est respectivement de :

- 3,8 % et 4,0 % pour les 20 % des ménages les plus défavorisés ;
- 3,3 % et 3,3 % pour les 20 % des ménages les plus favorisés ;
- 3,6 % et 3,9 % pour la catégorie sociale intermédiaire.

Dans ces conditions, les inégalités sociales, mesurées par l'indice de Gini, ont marqué une première inflexion de leur antérieure rigidité à la baisse. Cet indice est passé de 40,6 % en 2001 à 40,7 % en 2007 et à 39,5 % en 2014. Cette inflexion à la baisse est plus prononcée en milieu urbain où cet indice a baissé de 41,1 % en 2007 à 38,8 % en 2014, contre 33,1 % et 31,7 % en milieu rural dans la même période.

La concomitance de ces changements a contribué à la réduction du taux de pauvreté monétaire de près de 2/3 entre 2001 et 2014, passant de 15,3 % à 4,8 % à l'échelle nationale. Avec un taux de 1,6 %, la pauvreté monétaire tend à s'éradiquer en milieu urbain mais reste importante en milieu rural malgré une forte baisse passant de 25 % à 9,5 %. La pauvreté multidimensionnelle, selon l'approche adoptée par le PNUD dite d'Oxford, a, en même temps, connu une évolution similaire, passant de 25 % à 8,2 %.

De son côté, la vulnérabilité à la pauvreté monétaire, même s'elle s'avère faible en milieu urbain avec une incidence de 7,9 %, reste un phénomène surtout rural où elle se maintient à 19,4 % en 2014 après avoir été de 30 % en 2001.

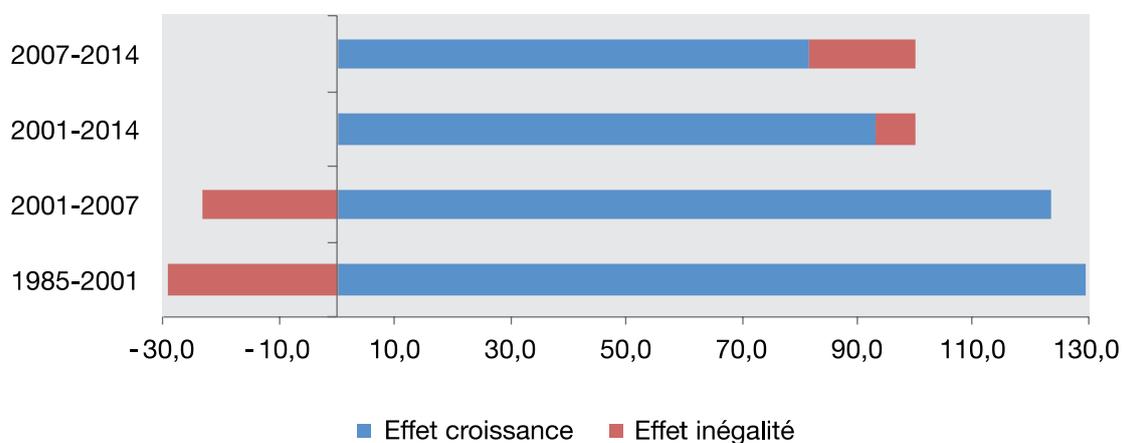
C'est dans ce contexte que la question des inégalités se trouve posée au cœur des transitions économiques et sociales que vit le Maroc : l'impact des mécanismes de redistribution des fruits de la croissance s'avère insuffisant pour renforcer la baisse des inégalités sociales, l'inclusivité du développement économique et le caractère pro-rural de la répartition.

Entre 1985 et 2007, les faibles changements observés dans l'évolution de l'inégalité n'ont pas impacté la baisse tendancielle de la pauvreté monétaire. Inversement, entre 2007 et 2014, le déclin de l'inégalité économique a contribué à réduire l'incidence de la pauvreté de 18,1 %. Le reste de la baisse (81,9 %) incombe à l'effet de la croissance.

croissance pro-pauvres montrent que la croissance est nettement plus inclusive entre 2007 et 2014 qu'entre 2001 et 2014.

Globalement, l'analyse rétrospective des liens entre pauvreté, croissance et inégalité a montré que lorsque les inégalités se creusent, la croissance a moins d'impact

Graphique 6 : Décomposition de la baisse de la pauvreté en effets de croissance et d'inégalité (en %)



Source : HCP, calcul des auteurs.

L'évolution de l'élasticité croissance-pauvreté et inégalité-pauvreté montre que la croissance devient de plus en plus notablement réductrice de la pauvreté : une croissance économique de 1 % donnerait lieu à une réduction du taux de pauvreté de 2,7 % en 2001 contre 3,6 % en 2014. Toutefois, une réduction de 1 % de l'inégalité monétaire, se traduirait par une baisse plus prégnante de la pauvreté de 8,9 % en 2014 contre 4,1 % en 2001.

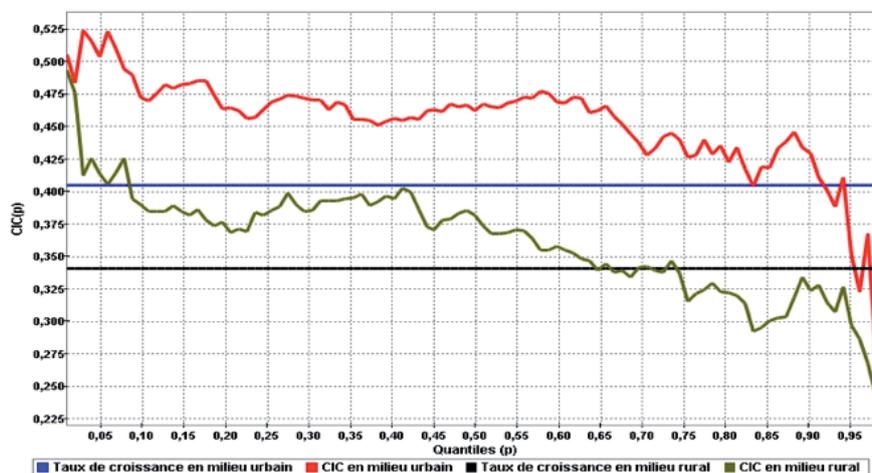
En termes relatifs, l'amélioration générale des niveaux de vie, au cours des périodes 2001-2014 et 2007-2014, a profité davantage aux pauvres qu'aux non pauvres, aux catégories sociales modestes qu'aux catégories aisées. Cette configuration de la répartition montre que la croissance est pro-pauvres et pro-vulnérables. Par ailleurs, force est de constater que les indices (4) de la

sur le recul de la pauvreté. Ce qui ne permettrait pas d'avoir une croissance nettement pro-pauvres. Il est donc indispensable que la réduction de l'inégalité soit un objectif central de toute stratégie de lutte contre la pauvreté. Surtout, qu'il a été démontré, de par le passé, que l'aggravation des inégalités n'est pas une conséquence inéluctable du processus de croissance qu'a vécu le Maroc.

C'est en cela qu'il serait notable d'analyser les sources des inégalités sociales, leurs origines selon les groupes professionnels, les secteurs d'activités, et les caractéristiques socioéconomiques de la population. Quelle part dans le revenu national revient à chacun des groupes sociaux ? Et comment se répartissent les revenus à l'intérieur même des groupes sociaux ? Quelles sont les différentes inégalités qui permettent également d'avoir des politiques ciblées en matière de répartition et en matière de politique de revenus ? Quelle est la contribution des facteurs socioculturels à la formation des inégalités ?

(4) Il s'agit notamment de l'indice de Kakwani, Khander et Son (2004) qui s'élève à 1,13 entre 2014 et 2007 contre 1,02 entre 2001 et 2014 et 0,94 entre 2007 et 2001.

Graphique 7 : Courbes d'incidence de la croissance entre 2007 et 2014, par milieu de résidence



Source : HCP, calculs des auteurs.

Inégalités sociales

Déterminants socioéconomiques et territoriaux de l'inégalité du niveau de vie

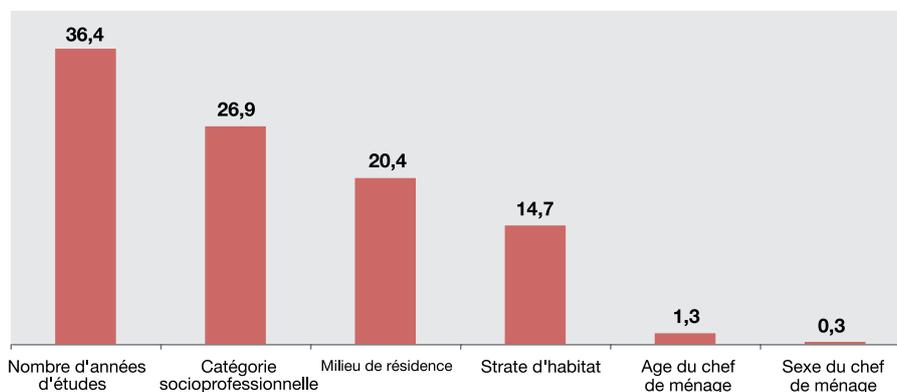
L'inégalité du niveau de vie est liée à divers critères comme le milieu social, le niveau d'instruction, le sexe, l'âge, le secteur d'activités, le milieu de résidence et les disparités régionales.

Bien que le capital scolaire et la catégorie socioprofessionnelle s'affirment et se confirment en tant que principaux déterminants de l'inégalité du niveau de vie, ils n'expliquent cependant pas la totalité

des écarts en termes de dépenses. A cet égard, les disparités territoriales interviennent également dans la détermination de l'inégalité.

Expliquant près de deux tiers (63,3 %) de l'inégalité totale, les écarts en termes de nombre d'années d'études (36,4 %) et entre catégorie socioprofessionnelle (26,9 %) représentent les principaux déterminants des écarts du niveau de vie entre les ménages. Le reste de l'inégalité du niveau de vie s'explique principalement par les écarts territoriaux, soit près d'un tiers de l'inégalité totale (35 %). Il est dû aux écarts entre l'urbain et le rural (20,4 %) et aux disparités du niveau de vie entre les strates d'habitat (14,7 %).

Graphique 8 : Contribution des déterminants socioéconomiques et territoriaux à l'inégalité totale du niveau de vie (en %)



Source : HCP, 2014, calcul des auteurs.

La contribution de ces facteurs à la formation des inégalités du niveau de vie montre la nature multidimensionnelle de ce phénomène, et suggère, pour mieux lutter contre ses causes, de cibler en priorité les disparités en termes de capital humain et d'inégalités des chances, de gains sur le marché du travail, et de disparités territoriales.

Disparités régionales devant le niveau de vie

Les écarts de développement entre les régions les plus riches et celles les moins riches sont révélateurs d'une grande hétérogénéité en termes de consommation et de niveau de vie de la population. L'idée que la croissance économique peut s'accompagner, sous certaines conditions, d'un rattrapage des économies riches par les économies moins favorisées s'inscrit dans un corpus théorique valorisant la prospérité des populations, la réduction des inégalités sociales et l'intégration territoriale par la réduction des disparités entre les espaces territoriaux et entre les catégories sociales. A cet égard, l'analyse de la convergence du développement régional constitue un apport non négligeable à la réflexion sur les processus de développement.

Cette approche consiste à mesurer la réduction de la dispersion du niveau de vie dans le temps sur la base de deux indicateurs :

(i) le coefficient de convergence qui mesure le rythme de retour à la moyenne en régressant le taux de croissance du niveau de vie sur son niveau initial ; il explique dans quelle mesure deux régions éloignées se rapprochent et par conséquent les disparités se réduisent.

(ii) l'écart moyen qui renseigne sur l'évolution de la dispersion de la coupe transversale.

Ces deux indices permettent de mesurer le processus de convergence du niveau de vie qui s'opère entre les régions du Maroc entre 2001 et 2014.

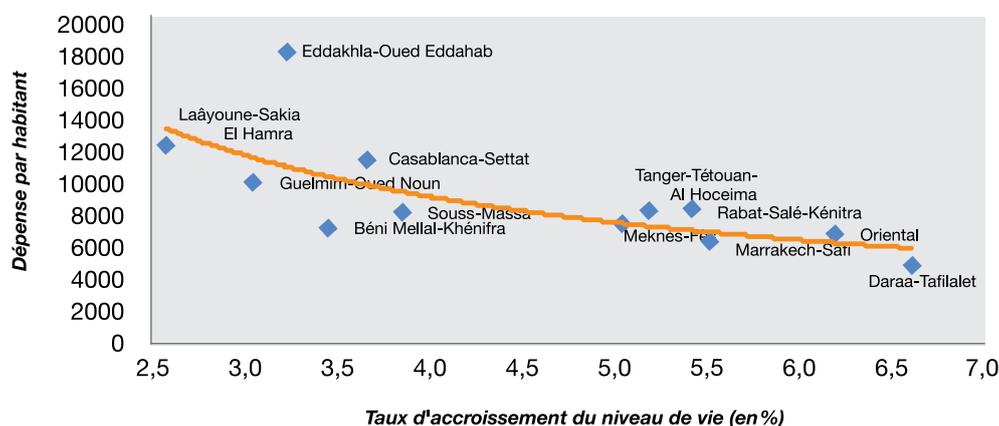
Plusieurs conclusions s'imposent à partir des données des enquêtes consommation et dépenses des ménages de 2001 et 2014.

La significativité du coefficient de convergence indique une tendance confirmée à la réduction des disparités du niveau de vie entre les différentes régions du Royaume. Elle indique clairement que le niveau de vie des régions les moins riches tend à croître plus vite que celui des régions les plus riches. C'est ainsi que des régions moins nanties comme Drâa-Tafilalet, l'Oriental, Marrakech-Safi, Fès-Meknès affichent des taux d'accroissement du niveau de vie supérieurs à ceux des régions qui comptent parmi les plus riches, telles que Ed Dakhla-Oued Eddahab, Laâyoune-Sakia-El Hamra, Casablanca-Settat, Guelmim-Oued Noun.

Par postes de consommation, deux groupes de produits et services différents sont à distinguer :

- un premier groupe est composé des postes dans lesquels la convergence est affirmée et confirmée par une baisse du coefficient de variation. Dans ces derniers, un processus de convergence régionale est clairement à l'œuvre. Il s'agit de l'alimentaire, de l'habillement, de la santé, de l'équipement et du transport ;

Graphique 9: Répartition des régions selon le taux d'accroissement de dépense et le niveau de vie régional



- un deuxième groupe est composé des postes pour lesquels la convergence existe mais elle n'est pas significative : l'habitat, et l'enseignement et les loisirs. Il y a clairement une rigidité des disparités régionales à la baisse sur ces deux types de dépenses.

Dans ces conditions, avec un rythme annuel tendanciel de convergence de 4 %, il faudrait 24 ans pour que le processus de convergence arrive à réduire les disparités régionales initiales de moitié. L'analyse par poste de consommation donne des résultats plus tranchés : il faudrait 22 ans pour réduire les disparités régionales initiales de moitié dans le transport, 20 ans dans l'alimentaire et l'équipement, 16 ans dans la santé et moins de 15 ans dans l'habillement.

Sources d'inégalité du revenu

La décomposition de l'inégalité du revenu par source/agent économique met en exergue le rôle primordial des revenus salariaux, du revenu du capital, et des transferts dans la répartition du revenu et l'inégalité qui en découle. Près de 67 % de l'inégalité du revenu s'explique par les inégalités salariales (33,7 %) et les inégalités du revenu du capital (33,6 %). Avec une contribution de 13,4 %, les inégalités des transferts constituent la troisième source génératrice de l'inégalité du revenu. Dans l'ensemble, les revenus résultant du travail, du capital et de la solidarité sociale, formelle et informelle, expliquent près de 81 % de l'inégalité du revenu.

En milieu rural, le revenu agricole demeure la principale source de l'inégalité (45,3 % de l'inégalité rurale, en 2007), suivi par le revenu du capital qui en explique près de 23 %. Bien qu'elles restent limitées mais non négligeables, les revenus salariaux et les transferts contribuent respectivement à hauteur de 15 % et de 13 % de l'inégalité totale.

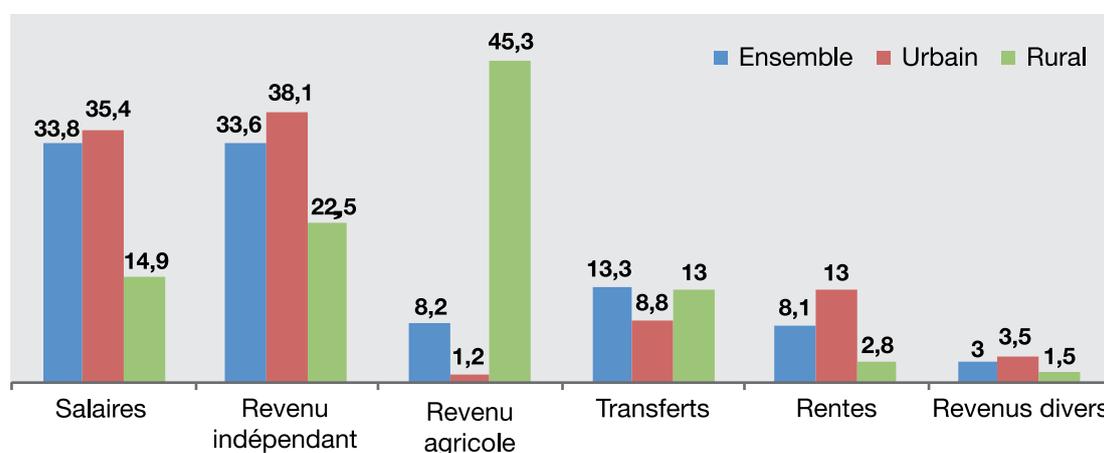
Cette décomposition de l'inégalité par source de revenu montre que les revenus salariaux et les revenus du capital, les revenus agricoles et les transferts doivent être au centre des politiques et des décisions visant à lutter contre les inégalités, l'exclusion et la précarisation sociale.

Inégalité devant les subventions de la consommation

De la répartition des subventions des produits alimentaires et du gaz butane selon les déciles des dépenses, ressortent des écarts importants selon le niveau de vie de la population, témoignant ainsi de l'inégalité des gains tirés de la compensation. Dans l'ensemble, près de 14 % des subventions alimentaire et du gaz butane vont aux ménages défavorisés contre près de 28 % pour leurs homologues aisés.

En 2014, les 20 % les moins aisés n'ont profité que de 15,4 % des subventions de la farine nationale du blé tendre contre 29,6 % pour les 20 % les plus aisés, soit un écart inter-décile de près de 2 fois en faveur

Graphique 10 : Décomposition de l'inégalité du revenu par source (en %)



Source : HCP, Les Cahiers du Plan, n° 40, 2012.

de ces derniers. Cet écart s'élève à 1,8 fois pour la consommation du sucre, 14,7 % pour le quintile le plus défavorisé et 26,6 % pour le quintile le plus aisé, et à 1,9 fois pour le gaz butane, soit respectivement une part dans la consommation totale du gaz butane de 13,9 % et de 26,9 %.

Quoique proportionnellement les groupes aisés tirent plus profit des subventions de la compensation, force est de constater que l'effort redistributif de ces subvention contribue à l'équité verticale en réduisant les inégalités sociales : En 2014, l'inégalité de dépenses, mesurée par l'indice de Gini, aurait été de près de 40,5 % sans les subventions de la compensation au lieu de 39,5 % suite à leur incidence redistributive. Ces indices sont respectivement de 41,2 % et 40,6 % en 2001.

Inégalités devant l'accès à l'éducation

En 2014, les ménages marocains ayant au moins un enfant scolarisé (62,2 %) ont dépensé annuellement en moyenne 4613 Dh pour la scolarisation de leurs enfants. Le niveau de cette dépense varie selon le milieu de résidence, 6063 Dh pour les citadins et 1601 Dh pour les ruraux, et aussi selon l'échelle sociale, 13159 Dh pour les 20 % des ménages les plus aisés et 1177 Dh pour les 20 % des ménages les moins aisés.

La distribution des effectifs scolarisés dans le secteur public par niveau scolaire et classe du niveau de vie montre que dans l'ensemble, tous niveaux scolaires confondus, les 20 % les moins favorisés reçoivent une part (22,9 %) plus importante des dépenses publiques consacrées à l'enseignement que les 20 % les plus aisés (13,6 %).

A divers échelons du système éducatif, deux traits saillants caractérisent cette distribution : (i) les dépenses publiques au préscolaire, à l'enseignement fondamental et dans une moindre mesure au collège, privilégient clairement les moins favorisés : 27 % des enfants scolarisés dans ces trois niveaux scolaires relèvent des 20 % des ménages défavorisés contre 9 % pour les 20 % aisés ; et (ii) les dépenses publiques destinées à l'enseignement secondaire et supérieur avantagent sans équivoque le groupe le plus aisé : 29 % des personnes scolarisées dans l'enseignement secondaire et supérieur appartiennent aux 20 % des ménages les plus aisés contre 10 % pour les 20 % les moins aisés.

Inégalités devant l'accès à la santé

Parmi les 20 % des marocains ayant subi une maladie ou un accident durant les deux mois qui précèdent la date de l'enquête, 85 % ont demandé une consultation médicale, 88 % en milieu urbain et 79 % en milieu rural. Cette proportion est plus élevée parmi les 20 % les plus aisés (92 %) que parmi les 20 % les plus défavorisés (73 %).

L'accès aux soins de santé est marqué par un phénomène d'auto sélection. 60 % des consultations en milieu urbain sont réalisées dans le secteur privé. En milieu rural cette proportion atteint 54 %. Selon le niveau de vie du ménage, cette proportion va de 39 % pour les 20 % les plus défavorisés à 80 % pour les 20 % les plus aisés. Le niveau élevé du recours au secteur privé laisse supposer que les ménages sont peu satisfaits de la quantité et de la qualité des services de santé du secteur public.

En dépit de cette auto sélection, la distribution des services de santé publics s'avère progressive dans la mesure où elle profite davantage aux personnes défavorisées (26 %) qu'aux personnes aisées (9,6 %).

Cependant, la couverture médicale, bien qu'elle ait connu un grand saut entre 2007 et 2014, passant respectivement de 15,8 % à 36,2 %, marque des disparités importantes selon le niveau de vie des ménages : le pourcentage des personnes ayant une couverture médicale est de l'ordre de 23,0 % pour les 20 % les plus défavorisés contre 56,0 % pour les 20 % les plus aisés.

Apports redistributifs des transferts du revenu à la lutte contre les inégalités sociales

En 2014, les transferts reçus, toute source confondue, contribuent à réduire la pauvreté de 2,7 points de pourcentage. Autrement dit, sans les transferts en espèce versés par les filets formels et informels de solidarité sociale, le taux de pauvreté aurait été de 7,5 % à l'échelle nationale (12,0 % en milieu rural et 4,4 % en milieu urbain) au lieu de 4,8 % (9,5 % en milieu rural et 1,6 % en milieu urbain). De même, en 2001, l'incidence de pauvreté aurait atteint 19,6 % au lieu de 15,3 %. Par milieu de résidence, ces deux indices sont respectivement de 12,2 % versus 7,6 % en milieu urbain et 29,0 % versus 25,1 % en milieu rural.

Dans l'ensemble, cette baisse de la pauvreté due à l'apport global des transferts reçus bien qu'elle reste importante,

a tendance à se réduire dans le temps mais d'une manière plus soutenue dans les villes. Elle est passée de 4,3 points de pourcentage en 2001 à 2,7 points en 2014 à l'échelle nationale, respectivement de 3,9 à 2,8 points en milieu rural et de 4,6 à 2,5 points en milieu urbain.

Les transferts monétaires reçus contribuent également à la réduction de la vulnérabilité à l'appauvrissement. En 2014, à défaut des transferts reçus, le taux de vulnérabilité aurait été de 14,0 % au lieu de 12,5 % au niveau national, de 10,1 % au lieu de 7,9 % en milieu urbain et de 19,9 % au lieu de 19,4 % en milieu rural.

L'impact redistributif des transferts est également une dimension pertinente de l'équité verticale. En 2014, les gains en termes d'égalité proviennent essentiellement des transferts des ménages résidents ; ils contribuent à réduire l'indice d'inégalité de Gini de 40,0 % à 39,5 %. Cet impact redistributif demeure moins important en 2001 dans la mesure où l'indice de Gini aurait été de 40,9 % au lieu de 40,7 % sans les transferts des ménages résidents.

Inégalités des chances

Les différences du revenu salarial semblent résulter en partie des conditions auxquelles sont confrontés les individus et qui échappent à leur contrôle (inégalités de chances). A l'échelle nationale, les inégalités de chances contribuent à hauteur de 26,4 % de l'inégalité des revenus salariaux. Par milieu de résidence, cette contribution s'élève à 25,8 % en milieu urbain et à 8,7 % en milieu rural. Cette dénivellation s'explique probablement par la similitude des conditions socioéconomiques qui dominent dans les campagnes.

Composante centrale de l'égalité des chances, la mobilité sociale joue un rôle déterminant dans la lutte contre les inégalités et la pauvreté. Particulièrement, la mobilité sociale intergénérationnelle constitue un aspect important pour se rendre compte du degré d'intégration et de cohésion sociale dans une société.

- La mobilité ascendante concerne moins les femmes et les ruraux : Le taux de mobilité sociale ascendante est plus important parmi les hommes (43,7 %) que parmi les femmes (17,9 %) ; plus répandue parmi les citadins 51,1 % que parmi les ruraux (14,8 %). Inversement, la mobilité sociale descendante est plus fréquente parmi les femmes (60,7 %) et les ruraux (44,4 %), comparés aux hommes (24,1 %) et aux urbains (19,3 %) ;

- Elle est également fortement différenciée selon le niveau de qualification des pères : le taux de mobilité ascendante passe de 40,0 % parmi les sans diplôme à 78,1 % parmi les diplômés du niveau supérieur ;
- Les chances d'un descendant d'un "employeur, cadre supérieur et membre d'une profession libérale" d'atteindre le niveau d'étude supérieur est 13 fois celles d'un fils d'un exploitant agricole.

Tout se passe comme si les enfants issus des couches sociales modestes héritent, en partie, les causes de la pauvreté et la vulnérabilité et les transmettent, à leur tour, à leurs descendants.

Inégalité de genre

Soutenue par un processus de réformes sociétales, économiques et institutionnelles, la femme Marocaine a investi divers espaces socioéconomique et politique. Des progrès notables ont été accomplis en matière d'égalité des sexes dans l'enseignement, l'emploi, l'accès aux postes de décision (HCP, 2015). En dépit de ces progrès et des réformes législatives allant dans le sens d'un renforcement de l'égalité genre, la question de l'égalité homme-femme dans la vie quotidienne et en matière de réjouissance de droits égaux reste un objectif à atteindre pour réduire les dissymétries que les femmes et les filles continuent de pâtir dans les espaces familial, économique et de prise de décisions et de participation.

Bien que le Maroc ait enregistré des progrès notables en matière de scolarisation, il est noté une persistance des disparités entre les filles et les garçons dans ce domaine. L'indice de parité s'établit, en 2015-2016, à 80 % au préscolaire, à 90 % au primaire, à 87 % au secondaire et à 91 % au supérieur.

Le taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus, se situe à 41,9 % pour les femmes en 2014, au lieu de 22,2 % pour les hommes. Pour les femmes âgées de 15 à 24 ans, ce taux est de 14,1 %, au lieu de 5,9 % pour les hommes.

La participation des femmes au marché du travail demeure faible et bien en deçà de celle des hommes. Le taux d'activité des femmes se situe, en 2015, à 24,8 % au lieu de 71,5 % pour les hommes. Leur taux d'emploi, quant à lui, est trois fois inférieur à celui des hommes, soit respectivement 21 % et 64,5 %.

La sous-utilisation de la main d'œuvre est plus répandue parmi les femmes que parmi les hommes, notamment en milieu urbain. En 2016, le taux de chômage des femmes au niveau national a atteint 10,9 % (8,9 % pour les hommes), et en milieu urbain 22,1 %, presque 2 fois plus important que celui des hommes (11,7 %).

L'activité de la femme ne l'a pas libéré de ses charges familiales. Celle-ci consacre 4h 44 mn en moyenne par jour à l'emploi professionnel, et presque autant aux travaux domestiques (4h 17 mn). Sa charge de travail cumulée dépasse de 3h celle de la femme au foyer qui se situe à 6h 2 mn et d'une heure celle de l'homme actif occupé. Globalement, les femmes marocaines (actives et inactives) passent quotidiennement 5h en moyenne par jour à s'occuper des travaux domestiques (4h 38 mn en milieu urbain, 5h 33 mn en milieu rural) contre 43 mn pour les hommes (39 mn en milieu urbain, 50 mn en milieu rural).

Dans ces conditions la mobilité sociale ascendante profite beaucoup plus aux hommes (43,7 %) qu'aux femmes (17,9 %). En revanche, le statut social de 60,7 % des femmes a connu une régression par rapport à celui de leurs pères. Ce taux atteint 19,3 % parmi les hommes.

L'accès au diplôme est un facteur déterminant dans l'amélioration du statut socioprofessionnel des femmes. Ainsi, 79,0 % des femmes diplômées des grandes écoles et instituts supérieurs occupent des situation sociales meilleures que celles de leurs pères, contre 86,0 % parmi leurs homologues masculins.

Occuper un statut socioprofessionnel meilleur que celui du père (mobilité sociale ascendante) semble être surdéterminé par une discrimination fondée sur le genre. Ainsi, à même âge, milieu de résidence, nombre d'années d'études et statut socioprofessionnel du père, un homme a 4 fois plus de chance qu'une femme d'occuper une position sociale meilleure que celle de son père.

Inégalité et cohésion sociale

La conjonction de l'inégalité des revenus, de l'immobilisme sociale et du chômage des jeunes diplômés ne favorise pas l'élargissement des classes moyennes, risque de polariser la société à long terme, frustre de larges couches sociales et sème le sentiment de pauvreté, même si la pauvreté monétaire est marquée par une baisse ostentatoire. C'est dire que la pauvreté ressentie

est une autre menace à la cohésion sociale. Au Maroc, la pauvreté monétaire cède la place à la pauvreté ressentie et que la nucléarisation de la famille et l'urbanisation, processus presque irréversibles, contribuent certes à la réduction de la pauvreté monétaire, mais elles donnent lieu à une diffusion de la pauvreté subjective.

Perception de la population des facteurs de réductions des inégalités sociales

Les indicateurs de perception sur les attentes et les priorités des ménages sont d'une grande importance pour fonder les choix des politiques publiques destinées à renforcer les mécanismes de la cohésion sociale et remodeler les choix politiques selon les perceptions des ménages.

Interrogés sur les dimensions de la vie sources de bien-être, les Marocains ont mis en avant trois groupes de dimensions :

- la vie matérielle qui comprend le logement évoqué par 60 % des Marocains et le revenu par 45 % ;
- le domaine social qui comprend l'emploi pour 43 %, la santé pour 32 % et l'éducation pour 24 % ; et
- le domaine sociétal, évoqué par 29 % et qui concernent aussi bien l'environnement sociétal que la vie familiale, culturelle spirituelle et de loisirs.

Concernant les priorités des jeunes marocains (18-43 ans), l'emploi et l'égalité des chances pour y accéder sont avancés par 96 % d'entre eux, la réforme de l'enseignement par 83 % ; l'habitat décent arrive en troisième position des priorités avec 81 % suivi de l'amélioration des services de santé avec 76 %. Le respect des droits de l'homme a été évoqué comme priorité par 72 % des jeunes et l'élargissement de la liberté d'expression par 62 % d'entre eux.

Pour l'avenir, la cherté de la vie (84 %), le chômage (78 %) et la baisse des ressources (78 %) sont les principales préoccupations des jeunes.

Par rapport à leurs perceptions des réalités sociales, 45 % des jeunes perçoivent une amélioration de leur niveau de vie au cours des dix dernières années, 32 % une stabilité et 21 % une détérioration. Cependant, un large consensus prévaut parmi les jeunes sur l'augmentation des inégalités sociales (67 % d'entre eux). En outre, 24,5 % des jeunes estiment que la solidarité familiale s'est relâchée contre 44,6 % qui perçoivent le contraire ■

لناتج الاقتصادي، وربط نمو العمالة بمعدل النمو الاقتصادي. بالنسبة للمغرب، على الصعيد الوطني، تساهم نقطة النمو في انخفاض معدل البطالة بنسبة 0,15%، وهي مرونة سجلت في فرنسا خلال الستينيات والسبعينات (Blanchard et Cohen, 2006)؛ ووفقا للتقديرات الأخيرة، فإن هذه المرونة قريبة من -0,60%، والتي تتطابق مع شدة الارتباط بين النمو والعمالة في الولايات المتحدة.

خلال الفترة 2001-2014، ازدادت الإنتاجية الإجمالية في المغرب ولكنها لا تزال دون المستويات المسجلة في العديد من البلدان. ويعزى نمو الناتج المحلي الإجمالي في المغرب أساسا إلى تحسن الإنتاجية (73,5%). كما أثر معدل التشغيل على نمو الناتج المحلي الإجمالي (16,2%) بسبب تأثيره السلبي على النمو خلال فترة ما بعد الأزمة الاقتصادية، بين عامي 2007 و2014. وبالإضافة إلى ذلك، لم يستفد المغرب من التحول الديمغرافي؛ على الرغم من أهمية زيادة حصة الشباب في السكان في سن العمل، كان تأثيرها على نمو نصيب الفرد من الناتج المحلي الإجمالي منخفضا خلال الفترة 2001-2014 (10,2%).

كما كشف تحليل نمو الإنتاجية بين عامي 2001 و2007 أن تحسين الإنتاجية قد تحقق من خلال التقدم المحرز في قطاع الخدمات والتغييرات الشاملة لعدة قطاعات لصالح القطاعات ذات الإنتاجية العالية. ومن ناحية أخرى، بين عامي 2007 و2014، كان تحسن الإنتاجية في كل من الفلاحة والصناعة ناجما أساسا عن انخفاض التشغيل في هذه القطاعات.

بوجه عام، أظهر تحليل للعلاقة بين الفقر والنمو والفوارق أنه مع ازدياد الفوارق، يكون أثر النمو على الحد من الفقر ضعيفا. وهو ما لن يسمح بتحقيق نمو واضح لصالح الفقراء. ولذلك فمن الضروري أن يكون الحد من الفوارق هدفا رئيسيا لأي استراتيجية لمكافحة الفقر. فقد ثبت ومنذ الماضي أن تفاقم أوجه الفوارق ليس نتيجة حتمية لعملية النمو في المغرب.

وتتطرق هذه الدراسة بشكل مفصل إلى العديد من الفوارق الاجتماعية: الفوارق المجالية في مستوى المعيشة، مصادر عدم المساواة في الدخل، عدم المساواة في إعانات المستهلكين، عدم المساواة في الحصول على التعليم، عدم المساواة في الحصول على الخدمات الصحية، عدم تكافؤ الفرص وعدم المساواة بين الجنسين ■

على المستوى الوطني، فقد شهد المغرب منذ استقلاله تغييرات ديمغرافية واقتصادية واجتماعية وثقافية وسياسية ومؤسسية أدت إلى تغيير جذري في هيكل اقتصاده وظروفه المعيشية.

فمنذ التسعينات، انتقل المغرب من مجتمع قروي في الغالب إلى مجتمع حضري بشكل متزايد. حيث يقطن اليوم، ما يقرب من 60% من المغاربة في المدن مقابل 29% قبل خمسين عاما. أما على الصعيد الاقتصادي، فقد انتقل من اقتصاد تقليدي تهيمن عليه الأنشطة الفلاحية إلى اقتصاد متطور ومتحول بصورة متزايدة. ونتيجة لذلك، انخفض وزن العمالة في الأنشطة الفلاحية من 69 في المائة في عام 1960 إلى 38 في المائة في عام 2015 وزادت نسبة الأجراء من 25 في المائة إلى 46 في المائة. وفي هذا السياق، حافظ المغرب، على عكس العديد من البلدان في شمال أفريقيا، على مسار نمو مرتفع، أو متوسط سنوي قدره 3,8%، أو 4,7% باستثناء القطاع الأولي، ومعدل بطالة مستقر، حوالي 9%. وقد ارتفع الناتج الداخلي الإجمالي المتاح بنسبة 5% سنويا، كما تحسن الاستهلاك، مع تطور الأسعار لا يتجاوز 2%، مما يعطي القوة الشرائية 4% سنويا في المتوسط بين 2009 و2014.

ومع ذلك، يبدو أن صلاحية هذا النموذج الاقتصادي يواجه اليوم تحديين، هما استمرار أوجه عدم المساواة والتماسك الاجتماعي، كما هو الحال اليوم في مجموعة من البلدان المتقدمة والناشئة والنامية، لتعزيز العدالة الاجتماعية.

أما بالنسبة للوظائف التي أنشئت منذ عام 1999، فإن معظمها لا يتماشى مع معايير العمل اللائق. وفي هذا الصدد، لا يزال العمل بدون أجر يمثل 22,5 في المائة من العمالة على المستوى الوطني و41,6 في المائة في المناطق القروية. وعلى الرغم من الزيادة في نسبة الأجراء من 40,4 في المائة في عام 1999 إلى 46,3 في المائة في عام 2015 على الصعيد الوطني، فإن ثلثي العاملين تقريبا يعملون بدون أي عقد، وخاصة في قطاع الفلاحة (92,2%) والبناء والأشغال العمومية (92,1%). وأما فيما يتعلق بالتغطية الصحية، فلا يستفيد ما يقرب ثمانية من كل عشرة مشتغلين (79,1%) من التغطية الصحية سنة 2015 مقابل 86,9% في عام 2000. أما بالنسبة للأجراء، فقد بلغت هذه النسبة 58,7% في عام 2015 مقابل 66,8% في عام 2000.

ومن بين الأسئلة التي كثيرا ما تتناولها الأبحاث المتعلقة بالنمو الاقتصادي هي دور هذا الأخير في خلق فرص العمل. والغرض من هذه العلاقة هو توفير مقياس رقمي لتطور العمالة وفقا

ملخص حول موضوع: النمو، التفاوت والتشغيل



بقلم خالد السوداني ومصطفى الزروالي، م.س.ت.

النمو الاقتصادي السريع يزيد من الفوارق ولا يحد من الفقر. ومن الممكن أن يسير النمو وتراجع الفقر جنباً إلى جنب دون التأثير على الفوارق. وقد لوحظ أن تأثير التفاوتات الكبيرة على النمو قد ينعكس سلباً على كفاءة الجهود المبذولة للحد من الفقر (Deininger & Squire, 1998, Bigsten & Levin, 2001, Bourguignon, 2003).

وعلى الرغم من هذا الغموض في طبيعة الروابط بين النمو والفوارق والفقر، فإن الأدبيات النظرية والتجريبية تبين أن النمو وحده لا يكفي للحد من الفقر، وأن إعادة التوزيع الاجتماعي والمالي لزيادة الرفاه الاجتماعي، ليست بالضرورة ضارة بالنمو.

إن أشكال عدم المساواة المختلفة لا تقتصر فقط على التفاوتات العمودية للسلم الاجتماعي، بل إنها تتعلق بتفاوت بين الأجيال، حسب النوع الاجتماعي، أو الفرص، أو الموارد، أو الأراضي. وهكذا، فإن عدم المساواة لا يعرف حصراً من الناحية النقدية، ولكن أيضاً من حيث عدم توفر الفرص أو الحريات التي تتيح للفرد أن يعيش أسلوب الحياة الذي يريده (Sen, 2000).

اهتمت مجموعة من التقارير لعدد من المنظمات الدولية مؤخراً بتفشي الفوارق الاقتصادية والاجتماعية، حيث سجل تراجع في معدلات النمو بمختلف الدول وتفاقم التفاوتات بكل أشكالها. وقد أصبح هذا الوضع أكثر إثارة للقلق خاصة في ظل سياق العولمة المتميزة بمنافسة دولية قوية ونمو اقتصادي غير منتظم بسبب الصدمات الاقتصادية الخارجية.

إن الاهتمام بدراسة الفوارق يمكننا من فهم أبعاد وامتداد الفقر. فأمام تفشي الفوارق، يتبين أن جزءاً من السكان، خاصة الفئة الهشة، تجد نفسها مستثناة من عملية التنمية. وبذلك أضحت الفوارق أكثر خطورة على التماسك الاجتماعي. وبالنسبة لـ (Stiglitz, 2012) أصبحت الولايات المتحدة الأمريكية مجتمعاً غير متكافئاً يصعب فيه تغيير الوضع الاجتماعي، مما أسهم في تفاقم حالة عدم المساواة أيضاً في العمالة غير المستقرة والأزمة المالية الأخيرة.

إن الأبحاث النظرية والتجريبية التي أجريت مؤخراً حول العالم بشأن طبيعة الروابط بين النمو الاقتصادي والفوارق والفقر يلقي مزيداً من الغموض حول هذه العلاقة. وقد ثبت أن

والشباب، إلى جانب انتشار ظاهرة اللاحركية الاجتماعية. هذا وبالرغم من كون التصورات حول الفقر على المدى البعيد متفائلة إلا أن تصورات ارتفاع الفوارق أكثر تشاؤماً.

رغم المجهودات المبذولة من طرف القطاع العمومي من حيث الاستثمار ولاسيما في البنيات الاجتماعية والتحويلات الاجتماعية، لا تزال التفاوتات الاجتماعية والمجالية مرتفعة. فعموماً، تعتبر فئة الأغنياء الأكثر استفادة من النفقات العمومية الموجهة لصندوق المقاصة، الولوج إلى التغطية الصحية والتحويلات المؤسسية. فالميسورون، سواء كانوا حضريين أو قرويين، هم من يستفيدون أكثر من الخدمات والتحويلات الاجتماعية. ولهذا، ومن أجل الحد من الفقر بشكل فعال، وتقليص الفوارق على نطاق أوسع وتحسين دور الدولة في دعم هذه الدينامية، لابد من دراسات تبحث في محددات الفقر وخاصة الفقر حسب مصادر الدخل. فبالرغم من وجود تقارب في مستوى العيش بين الجهات وتراجع طفيف للفجوة بين العالم الحضري والقروي، لازال هناك حاجة إلى تعميق البحث في أسباب الفوارق في مستوى المعيشة بالنسبة لبعض الجهات ■

ظاهرة الفقر حيث أن تحسين مستوى مساهمة النساء - خاصة ربات الأسر - في رفاه الأسرة من شأنه أن يشكل إسهاماً كبيراً في تراجع ظاهرة الفقر النقدي. فالطابع المتعدد الأبعاد لهذه العوامل يدعو إلى وضع رؤية شاملة للحد من الفقر تهتم جميع القطاعات الاجتماعية والاقتصادية. وفي هذا السياق، توفر نتائج خرائطية الفقر متعدد الأبعاد المنجزة من طرف المندوبية السامية للتخطيط أرضية معلوماتية يمكن أن تشكل مرجعية لاستهداف برامج الحماية الاجتماعية لتحسين مستوى عيش الطبقات المحرومة.

وبذلك، فإن تراجع الفقر على الصعيد الجماعي، الإقليمي والجهوي سيكون بشكل أكبر من خلال العمل على التأثير على مجموع العوامل التي تشكل قاعدة الأسباب الجذرية للحرمان الاجتماعي واستنساخه عبر الأجيال على جميع الأصعدة.

وعلى الرغم من أن المغرب قد سجل تحسناً في مستوى المعيشة وتراجعا في انتشار الفقر والهشاشة، إلا أن الفقر الذاتي لازال يعرف معدلات مرتفعة خاصة بالعالم القروي وبين النساء

ملخص حول موضوع:

الفقر والازدهار المشترك بمغرب الألفية الثالثة

المنذوبية السامية للتخطيط والبنك الدولي (1)

يتجلى الأثر المتقاطع للنمو والفوارق على دينامية الفقر بشكل واضح على الصعيد الجهوي. فإحياء الاقتصاد المحلي والحد من الفوارق بين الجهات وداخل الجهات أصبح خيارا مجاليا لفائدة الفقراء، الشيء الذي يتطلب الإدماج الفعلي للفوارق المجالية في السياسات الاجتماعية والاقتصادية الموجهة للحد من الفقر والفوارق بمختلف المناطق وتعزيز دور الجهات، الأقاليم والجماعات في وضع هذه السياسات وتنفيذها على الصعيد المحلي.

غير أن النمو والفوارق في الدخل لا تفسر وحدها دينامية الفقر النقدي. فالأسر يجب أن تتوفر على الفرص الاجتماعية والاقتصادية التي تمكنها من حماية نفسها من الحرمان الاجتماعي، من خلال الاستفادة بشكل عادل من عملية التنمية ومن آليات إعادة التوزيع الاجتماعي. فعلى الرغم من الاتجاه نحو تحسين رأسمالهم البشري، لزال المستوى التعليمي والتأهيلي للسكان الفقراء ضعيفا. كما تعرف هذه الفئة من السكان معدلات مرتفعة لولوج سوق الشغل المتدني خاصة بالوسط الحضري. بل إن هذه الفئة تشارك في سوق الشغل بشكل يفوق فئة غير الفقراء. إلا أن هذه المساهمة في إنتاج السلع والخدمات تظل ضعيفة وذلك يرجع بالأساس لكونهم يشغلون وظائف ذات إنتاجية منخفضة. ففي المدن، يعمل أرباب الأسر الفقيرة غالبا بقطاع الخدمات والبناء في حين يشتغل نظراؤهم القرويون بالقطاع الفلاحي.

يعتبر تخفيض التحملات الأسرية، رفع مستوى رأسمال المدرسي، خلق فرص الشغل، تحسين الإدماج الاقتصادي للأشخاص المؤهلين، عوامل توفر فرصا حقيقية للأسر ستمكئها من الخروج من الفقر. كما يندرج في هذا الإطار محاربة تآنيث

يحتاج المغرب إلى نموذج نمو مستدام وديناميكي ليتمكن من اللحاق بركب الدول المتقدمة. فحسب معدل النمو المسجل حاليا، سوف يستغرق المغرب 42 سنة ليصل إلى مستوى التنمية الذي بلغته البرتغال وإلى 53 سنة ليصل إلى مستوى فرنسا، فإذا تم الرفع من معدل النمو الوطني الحالي بنقطتين، فإن الناتج الداخلي الخام للفرد بالمغرب، سنة 2035، سيصبح مماثلا لذلك المسجل بالدول ذات الدخل المتوسط. ولذلك، ومن أجل اللحاق بركب الدول المتقدمة بشكل أسرع، فالمغرب مطالب ليس فقط بدعم نموه، وإنما بنهج مسار نمو أكثر سرعة. الشيء الذي يتطلب إيجاد حلول لمجموعة من المشاكل الهيكلية التي تنخر اقتصاد البلد والمتعلقة أساسا بضعف جودة الحكامة، ضعف الرأسمال البشري وضرورة مواصلة تراكم الرأسمال المادي. أما على مستوى التنمية الاجتماعية، فقد خلصت هذه الدراسة إلى ضرورة مواصلة الجهود للحد والقضاء على الفقر النقدي وذلك عن طريق الحفاظ على نمو مستدام وتعزيز آليات العدالة الاجتماعية من خلال تقليص الأثر السلبي للفوارق على توزيع الدخل. فكل نمو اقتصادي من شأنه أن يؤدي إلى تراجع الفقر النقدي بشكل أكبر شريطة ألا يفضي هذا النمو إلى فوارق إضافية.

(1) تدرج هذه المذكرة في إطار تفعيل اتفاقية الشراكة الموقعة، في أبريل 2016، بين المنذوبية السامية للتخطيط والبنك الدولي والتي تنص على إجراء دراسات مشتركة. وفي إطار مجالات التعاون بين المؤسستين، فقد تم الاتفاق على إعداد مذكرات علمية مشتركة من أجل استعمالها في إغناء تقرير البنك الدولي المعنون بـ « التشخيص المنهجي للدول».

وفي هذا الإطار، تم إعداد هذه المذكرة من طرف مجموعة من المختصين من مرصد ظروف معيشة السكان التابع للمنذوبية السامية للتخطيط - السادة خلود السودي، عبد الجواد الزراري، محمد ياسين أباحامد والسيدات : سميرة مزبار وضحي إقيري - ومن الوحدة المكلفة بالفقر والعدالة الخاصة بالبنك الدولي : السيدات : Anna Fruttero وVasco Molini والسيد Tu Chi Nguyen.



المنذوبية السامية للتخطيط

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

إيلو 3-31، سكتور 16، حي الرياض

الهاتف: 04 69 57 37 05

الفاكس: 02 69 57 37 05

ص.ب. 178، الحي الإداري الرباط، المغرب

الرئيس

أحمد الخليمي علمي
المنذوب السامي للتخطيط

مدير التحرير

حسناة افضيل

اللجنة العلمية

عبد الحق عللات

عياش خلاف

بلقاسم عبدوس

مصطفى الزفري

جمال بختي

عبد الله الإدريسي الجوهري

علي اليوبي

خالد السوداني

خديجة الخودي

مولاي عبد الله السكراتي

أحمد جميلة

الحسين بلهاشمي

جميل البردعي

الناشر

المركز الوطني للتوثيق

الهاتف: 05 37 77 10 32

05 37 77 09 84

05 37 77 30 08

الفاكس: 05 37 77 31 34

أكدال، الرباط

الإيداع القانوني

2004/139

منشورات

المنذوبية السامية للتخطيط

البريد الإلكتروني:

cahiersduplan@hcp.ma

الموقع الإلكتروني:

www.hcp.ma

إنجاز

بابل كوم

الهاتف: 05 37 77 92 74

البريد الإلكتروني:

babel.come@gmail.com

أكدال-الرباط

محتويات العدد

■ الفقر والازدهار المشترك بمغرب الألفية الثالثة

المنذوبية السامية للتخطيط والبنك الدولي

■ النمو، التفاوت والتشغيل

خالد السوداني ومصطفى الزروالي

دفاتر التخطيط تنشر المقالات حسب اللغة التي كتبت بها.
الكتاب مسؤولون على محتوى مقالاتهم.

دفاقر النخاطب

الفقر والازدهار المشترك بمغرب
الألفية الثالثة



النمو، التفاوت والتشغيل

